



Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Basse Plaine de l'Aude » Valant Plan de Gestion

Cartes, Fiches et Annexes à l'Etat des Lieux

Document validé en comité de pilotage le 29/11/2007

SIC : FR 9110108 et ZPS : FR 9101435



Fonds social européen

Organisation du document

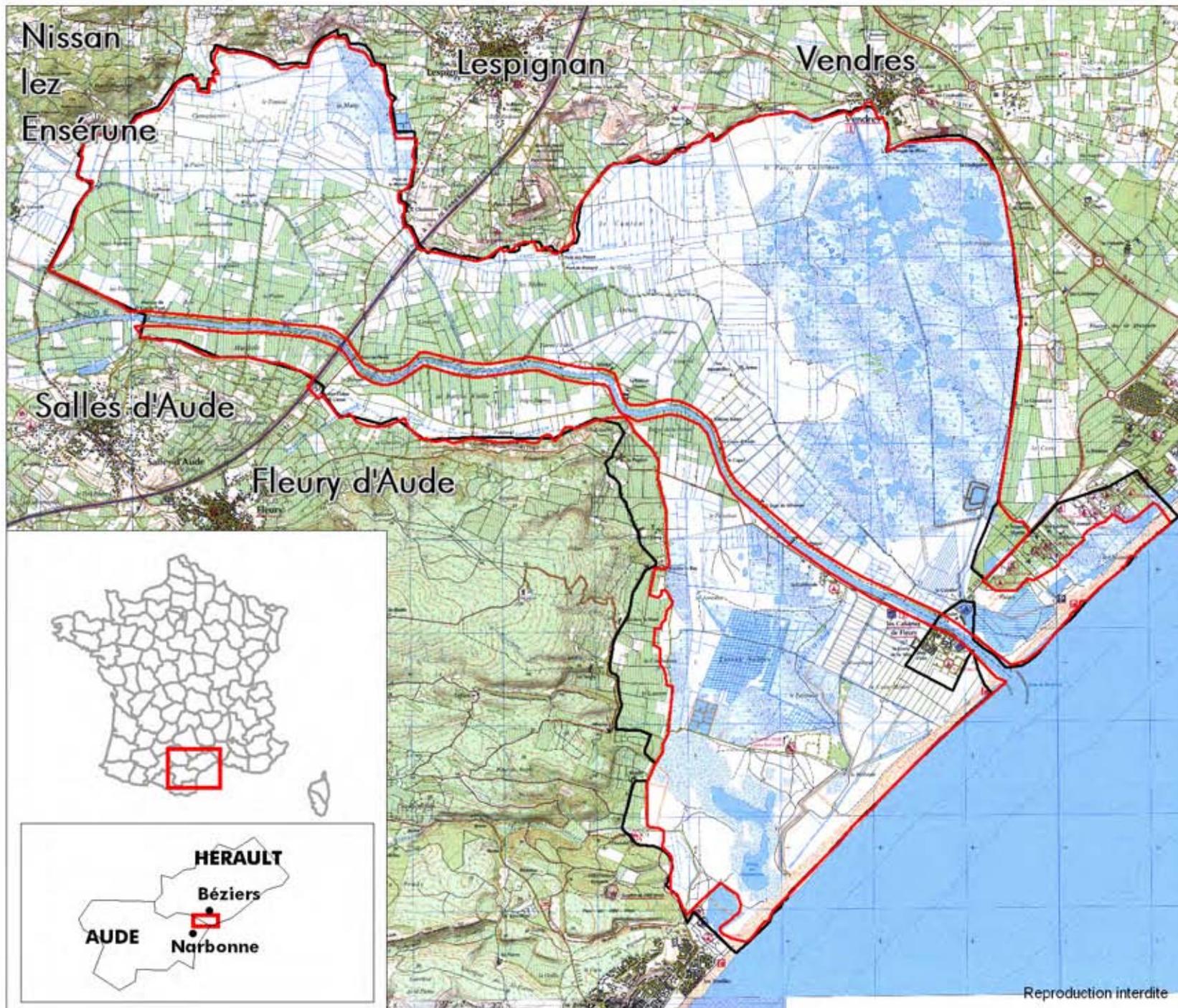
1. Cartes

2. Fiches Habitats et fiches faune

3. Annexes

Table des cartes

- Carte 1** : Localisation des sites Natura 2000 « Basse Plaine de l'Aude »
- Carte 2** : Géologie de la Basse Plaine de l'Aude et Carte de Cassini
- Carte 3** : Localisation lieux-dits et points de repère de la Basse Plaine de l'Aude
- Carte 4** : Propriétés publiques
- Carte 5** : Zones de cultures
- Carte 6** : Surfaces viticoles et appellations
- Carte 7** : Zones d'élevage
- Carte 8** : Zones de chasse
- Carte 9** : Pêche et conchyliculture
- Carte 10** : Tourisme et loisirs
- Carte 11** : Documents de planification : SCOT, SAGE etc.
- Carte 12** : Principaux canaux, ouvrages, et état du réseau hydraulique
- Carte 13** : Habitats naturels d'intérêt communautaire
- Carte 13-1** : Habitats naturels d'intérêt communautaire – zoom Pissevaches
- Carte 13-2** : Habitats naturels d'intérêt communautaire – zoom Vendres
- Carte 13-3** : Habitats naturels d'intérêt communautaire – zoom La Matte
- Carte 14** : Etat de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire
- Carte 15** : Localisation et effectifs de chiroptères
- Carte 16** : Amphibiens : localisation et état de conservation des habitats
- Carte 17** : Insectes : localisation
- Carte 18** : Oiseaux – Laro-limicoles (lagunes) et état de conservation de leurs habitats
- Carte 19** : Oiseaux paludicoles et état de conservation de leurs habitats
- Carte 20** : Oiseaux des ripisylves et des plages et état de conservation de leurs habitats
- Carte 21** : Oiseaux des milieux prairiaux et des agrosystèmes et état de conservation de leurs habitats
- Carte 22** : Synthèse des enjeux



Périmètres des sites Natura 2000

— Directive
"Oiseaux"
(ZPS)

— Directive
"Habitats"
(SIC)

— Commune
appartenant
au site
Natura 2000

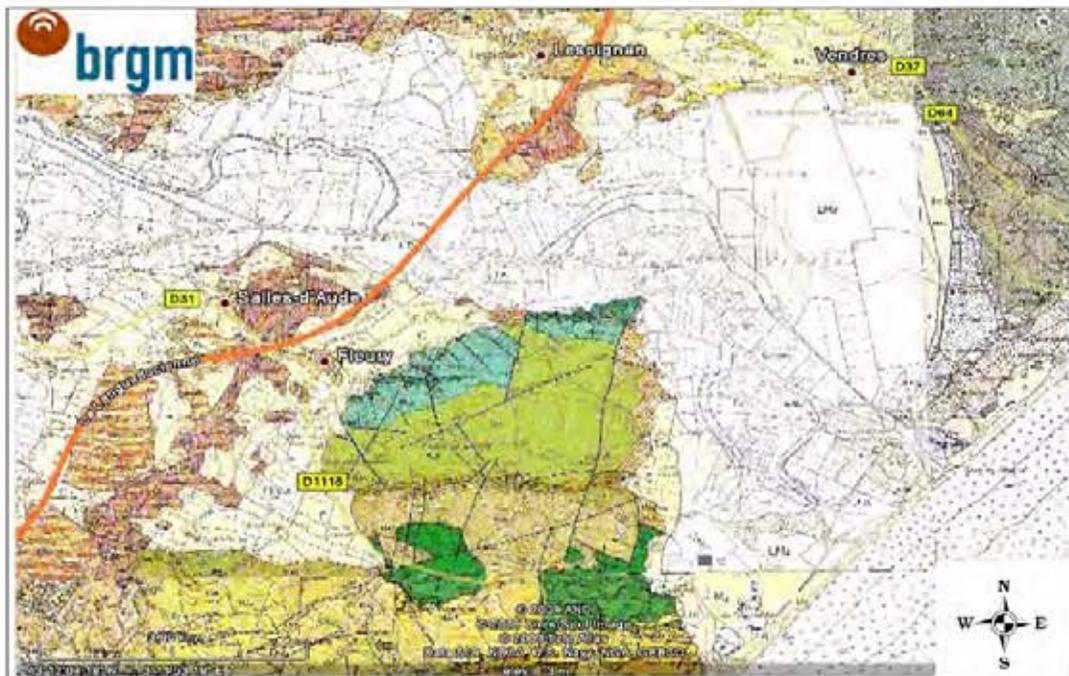


Sources :
Contour du site : DIREN-LR, 2001
Fond : IGN, SCAN 25

Cartographie : SMBVA, 2007



Carte géologique



Sources : BRGM (Géologie) et Carte de Cassini

Carte de Cassini - XVIII^e siècle

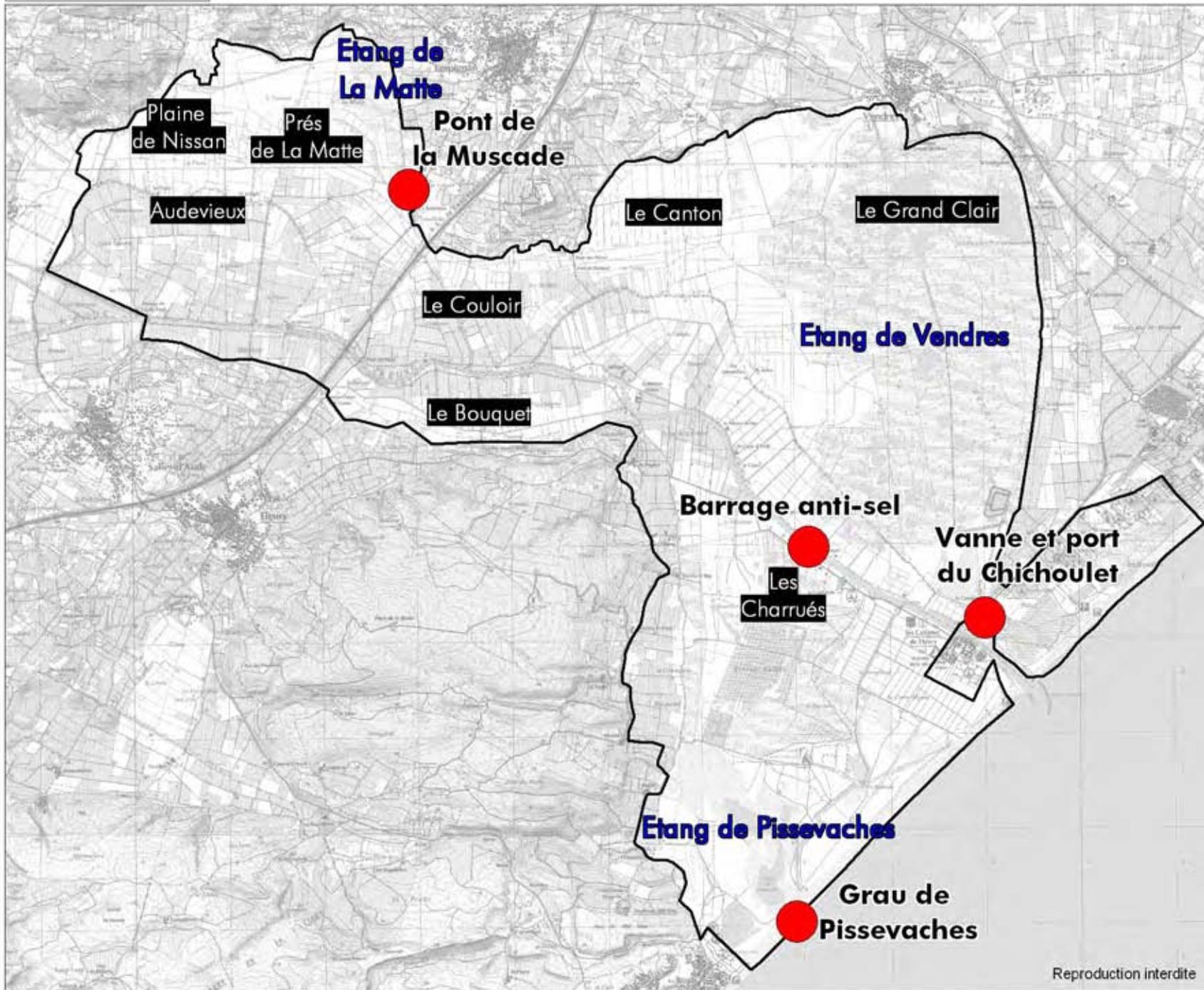


Site Natura 2000
Basse Plaine de l'Aude
FR9101435
FR9110108

Cartes n°2

Lieux-dits et points de repère

Carte N°3



Légende

Le Canton Lieu-dit

Barrage anti-sel Point de repère



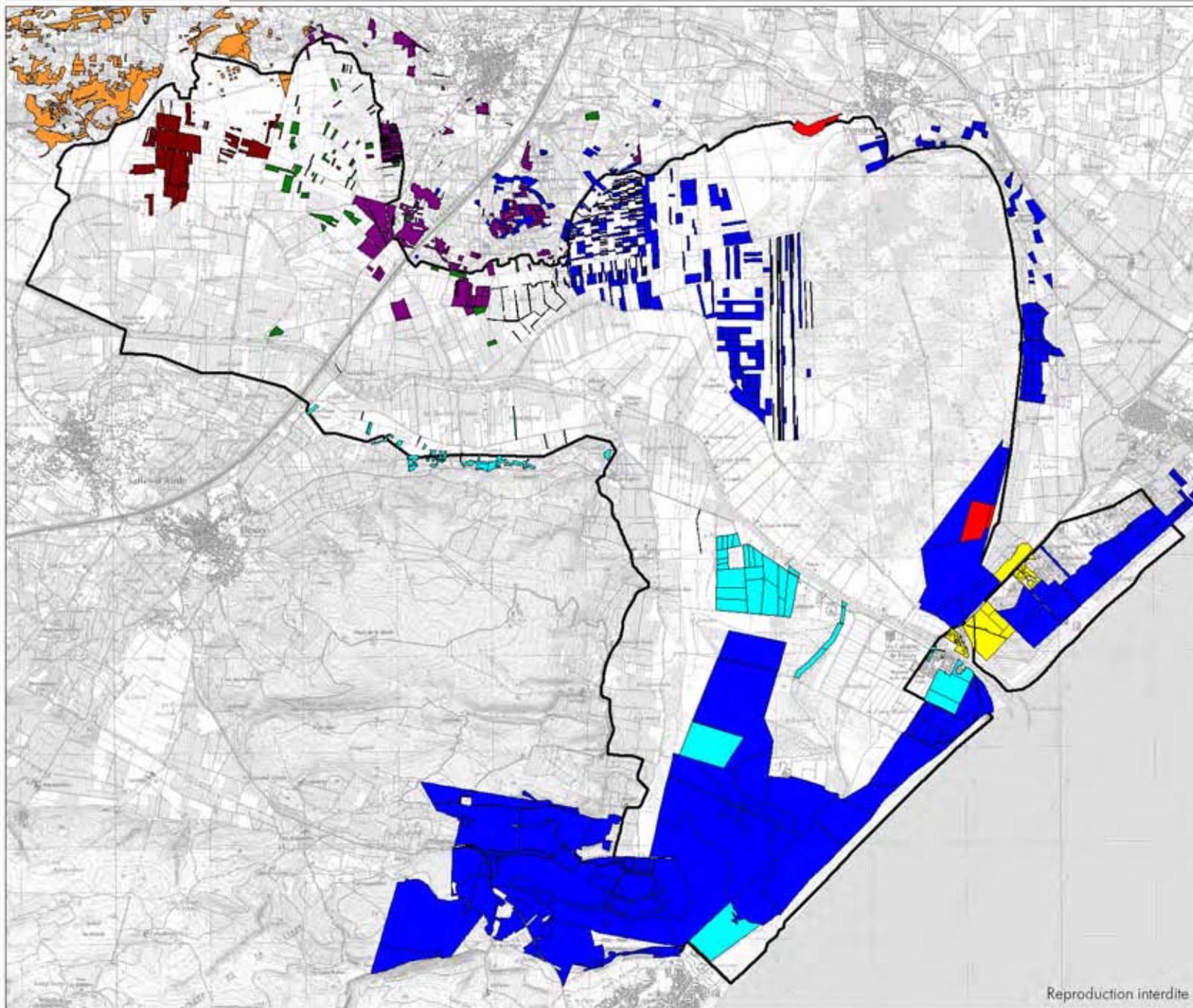
Sources :
Contour du site : DIREN-LR, 2001
Fond : IGN, Scan 25
Thème de la carte : SMBVA, 2007

Cartographie : SMBVA, 2007



Propriétés publiques

Carte N°4



Propriétaire

- Conservatoire du Littoral
- Commune de Lespignan
- Commune de Nissan
- Cons. des espaces naturels
- Synd. Mixte Basse Val. Aude
- Commune de Vendres
- Commune de Fleury
- Conseil Général de l'Hérault

— Périètre Natura 2000
(Directive Oiseaux)

0 1,5 3 km

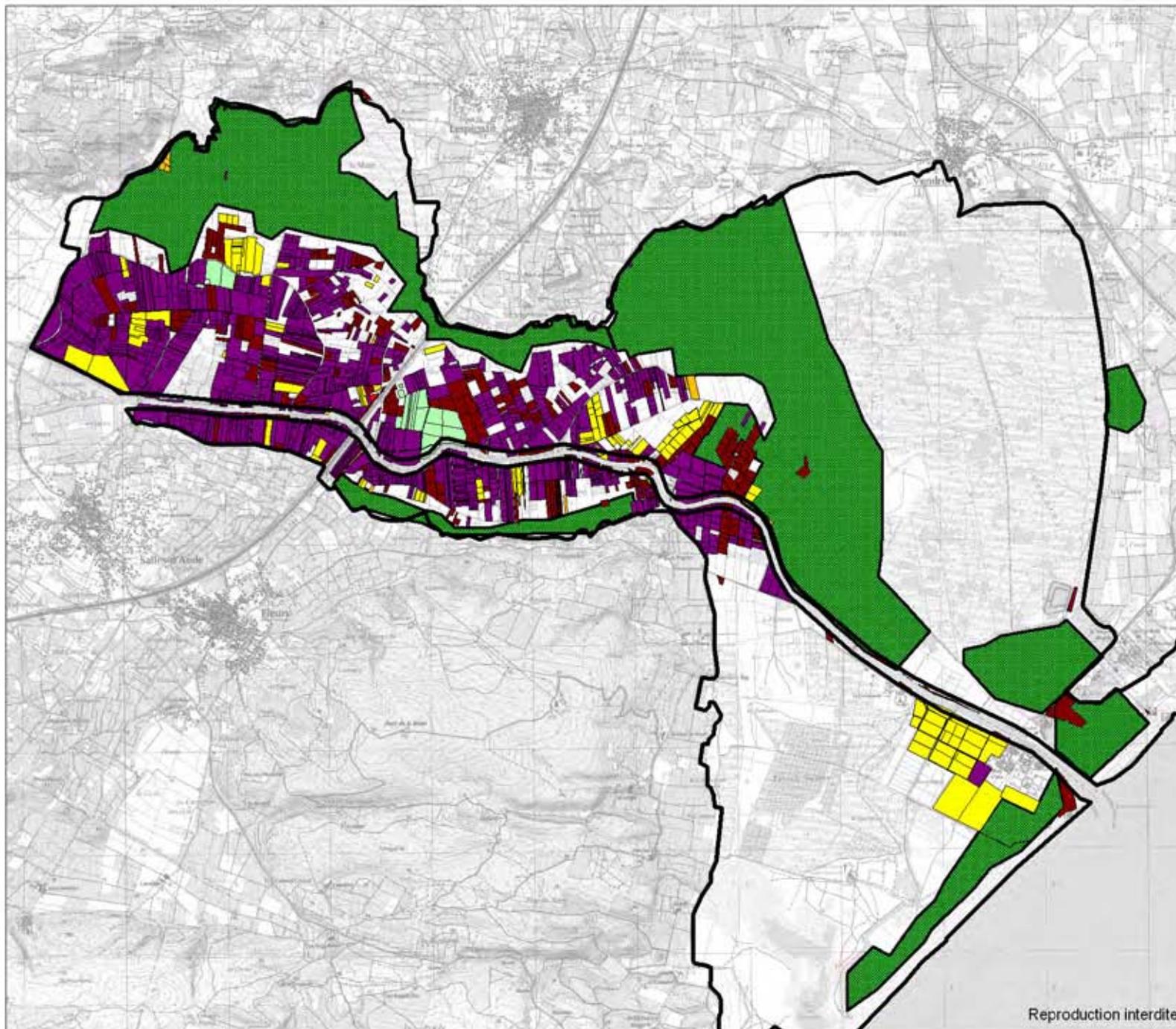


Sources :
Contour du site : DIREN, 2001
Fond : IGN, Scan 25
Thème de la carte : SMBVA 2007, CEL 2006
CEN 2007, Mairies de Vendres, Lespignan,
Fleury, Nissan, 2007

Cartographie : SMBVA, 2007

Zones de cultures dans la Basse Plaine de l'Aude

Carte N°5



Occupation du sol des zones de culture

-  Vignobles
-  Grandes cultures
-  Friches
-  Vergers et oliveraies
-  Autres cultures

 Zones d'élevage



Sources :
Contour du site : DIREN-LR, 2001
Fond : IGN, Scan 25
Thème de la carte : CEN, 2004
Cartographie : SMBVA, 2007



Surfaces viticoles et appellations

Carte N°6

Légende

-  Vigne
-  AOC "Coteaux du Languedoc" La Clape
(représentation globale, en réalité définie à la parcelle)
-  Vin de pays "Coteaux d'Ensérune"
-  Vin de pays "Cotes de Pérignan"
-  Périmètre du site



Sources :
Contour du site : DIREN-LR, 2000
Fond : IGN, Scan 25
Thème de la carte : CEN, 2004,
Mairie de Fleury, 2007

Cartographie : SMBVA, 2007



Zones d'élevage

-  Manade
-  Troupeau ovin
Prairies
-  Troupeau ovin
Pechs et garrigues*

*Ténement en cours de discussion
et de contractualisation (oct 07)
sauf zone sud

-  Centres équestres
-  Bâtiment d'exploitation

 Le figuré "troupeau ovin"
représente les zones d'élevage
potentiel, et non des zones
d'élevage exclusivement

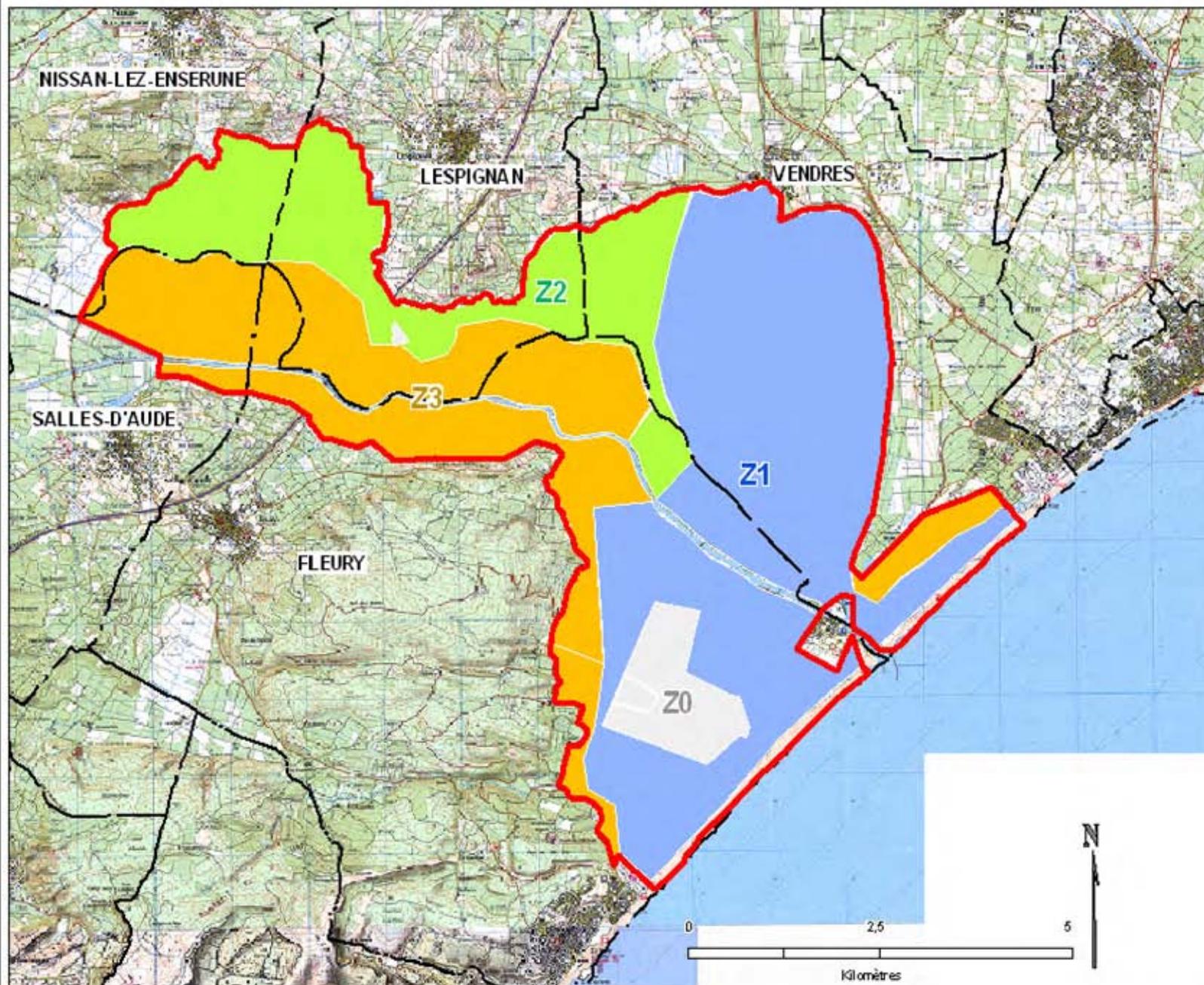


Sources :
Contour du site : DIREN-LR, 2001
Fond : IGN, SCAN 25
Thème de la carte : CEN, 2006,
SMBVA, 2007

Cartographie : SMBVA, 2007



Zones de chasse



Zones de chasse

-  Zone en eau permanente
-  Zone en eau temporaire / saisonnière
-  Zone de terre
-  Réserve de chasse

Sources :
Contour du site : DIREN-LR, 2001
Fond : IGN, Scan 25
Thème de la carte : Groupe de travail Chasse

Cartographie : FRC-LR et SMBVA, 2007



Pêche et conchyliculture

Carte N°9

Titre Légende

-  Pêche professionnelle Anguille
-  Pêche à pied
-  Port conchylicole du Chichoulet
-  Pêche amateur et de loisirs

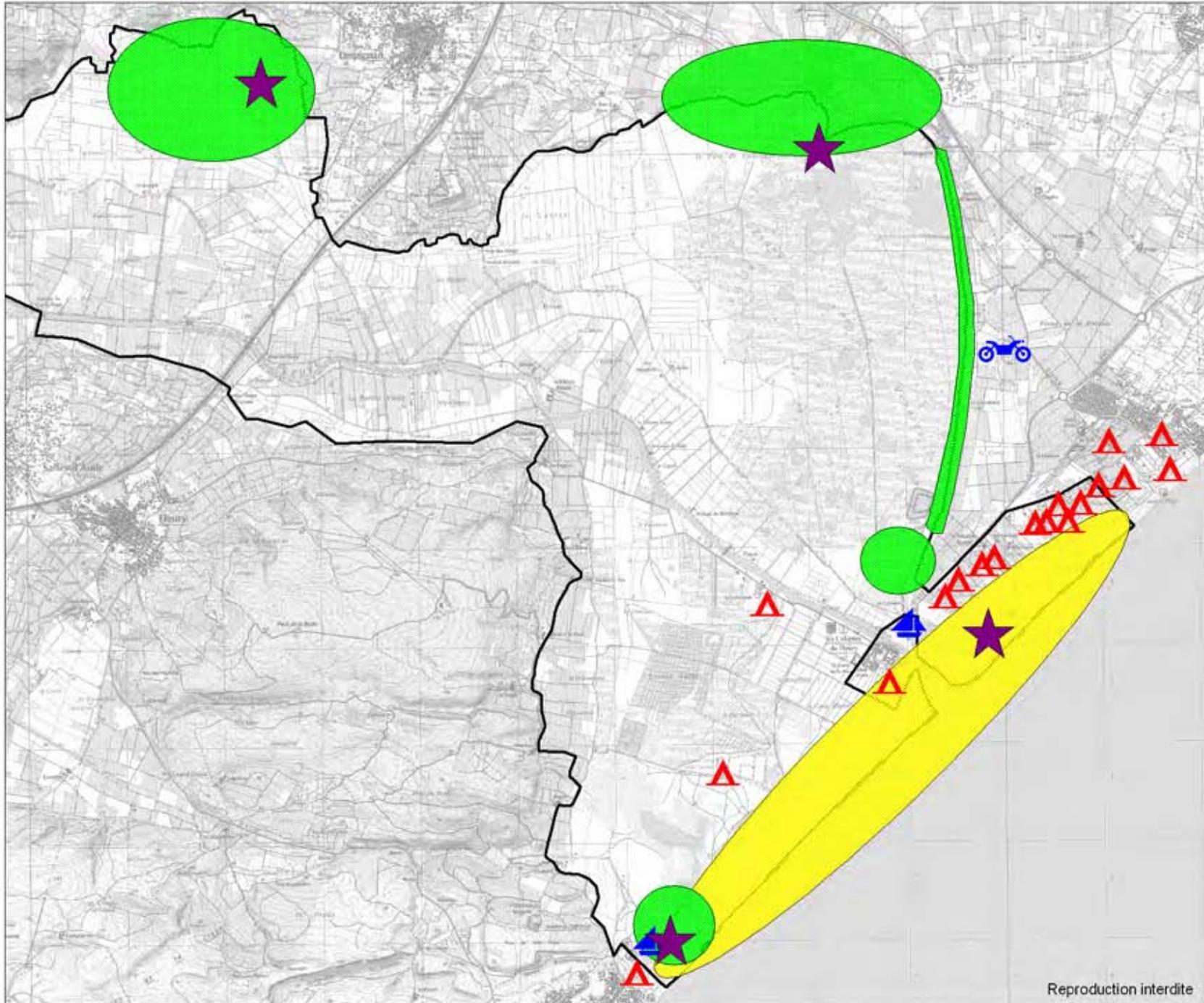


Sources :
Contour du site : DIREN, 2001
Fond : IGN, Scan 25
Thème de la carte : SMBVA, 2007
Cartographie : SMBVA, 2007



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DU TERRITOIRE DURABLES





Activités

- ★ Mise en valeur
- 🏍️ Quads
- 🏕️ Camping
- 🚤 Nautisme Plaisance
- 🟢 Site de découverte de la nature
- 🟡 Fréquentation estivale forte



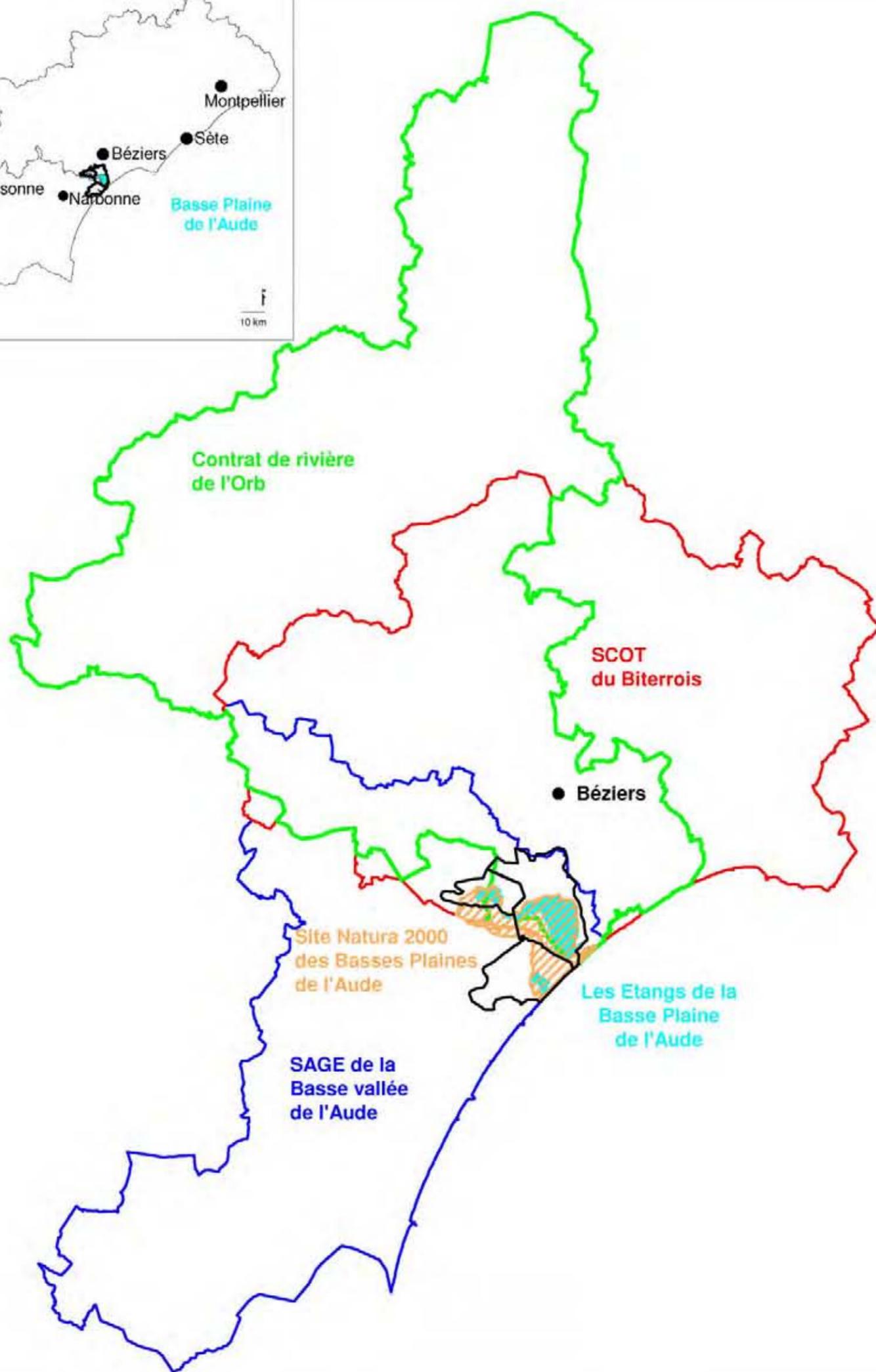
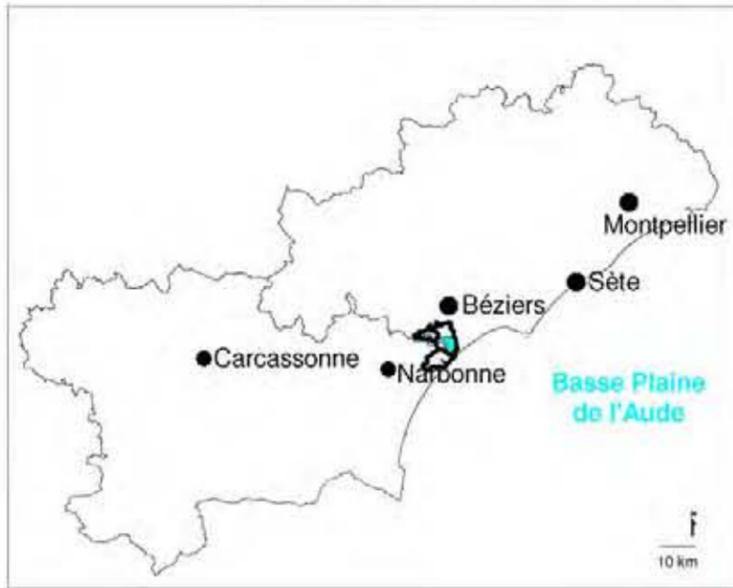
Sources :
Contour du site : DIREN-LR
Fond : IGN Scan 25
Activités : SMBVA, 2007

Cartographie : SMBVA, 2007



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE





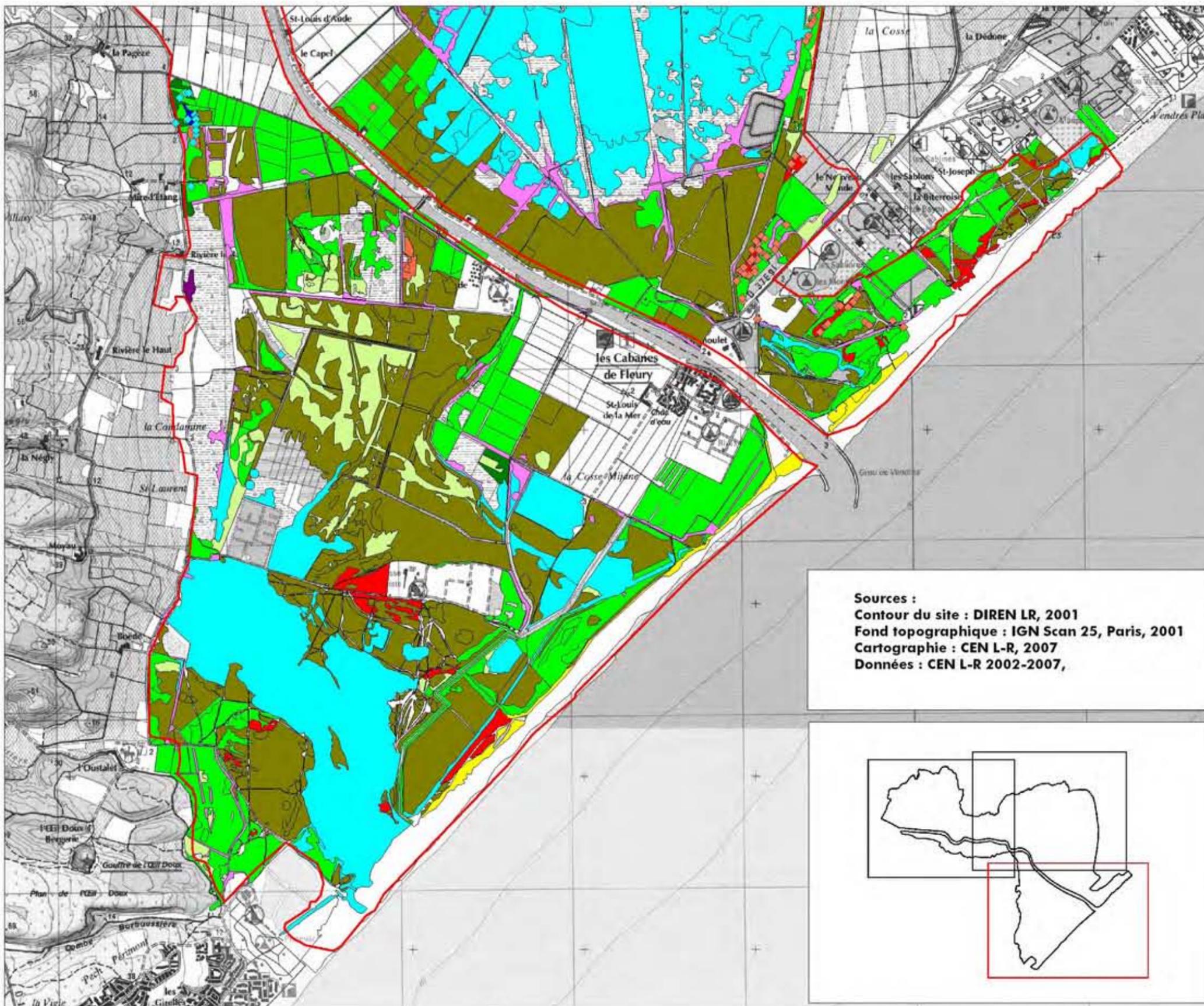
Les différents outils de gestion

- SAGE BVA : 116 630 ha dont 9 060 ha inclus dans le bassin versant (BV)
- SCOT du Biterrois : 152 130 ha dont 5 520 ha inclus dans le BV
- Contrat d'étang de l'Orb : 208 850 ha dont 4 760 ha inclus dans le BV
- Natura 2000 BPA : 4 490 ha dont 3 560 ha inclus dans le BV

- Contrat de rivière
- Site Natura 2000
- Schéma de Gestion et d'Aménagement des Eaux (SAGE)
- Schéma de COhérence Territoriale (SCOT)
- Etangs de la Basse Plaine : La Matte, Capestang et Pissevaches
- Limites des bassins versants (BV)

Sources :
 Occupation du sol : IFEN, Corine Land Cover, 2000
 SAGE, Natura 2000, Contrat d'étang : DIREN, 2005-2006
 SCOT : DRE, 2005
 Bassin Versant : BD Carthage, 2001
 Cartographie :
 Pôle Relais Lagunes, 2006





Habitats naturels d'intérêt communautaire (*prioritaires)

- *1150 : *Lagunes côtières
- *1510 : *Steppes salées méditerranéennes
- *3170 : *Mares temporaires méditerranéennes
- *7210 : *Marais calcaires à *Cladium mariscus*
- 1310 : Végétations pionnières à *Salicornia*
- 1410 : Prés salés méditerranéens
- 1420 : Fourrés halophiles méditerranéens
- 2110 : Dunes mobiles embryonnaires
- 2120 : Dunes mobiles du cordon littoral (dunes blanches)
- 2210 : Dunes fixées du littoral (dunes grises)
- 6420 : Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes
- 6430 : Mégaphorbaies hydrophiles d'ourlets
- 6510 : Prairies maigres de fauche
- 92A0 : Forêts-galeries
- 92D0 : Galeries et fourrés riverains méridionaux



Contour du site Natura 2000 FR 910 1435

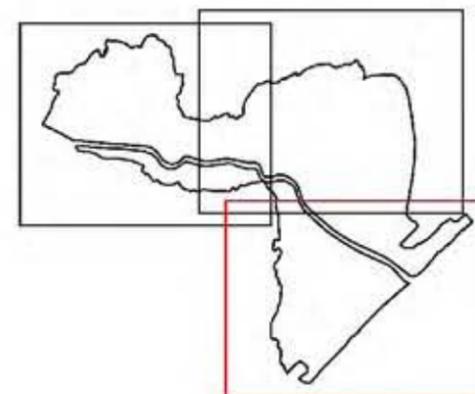
Habitats ponctuels

- ◆ 3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes
- ◆ 3140 : Eaux oligo-mésotrophes calcaires à *Chara* spp;
- ◆ 3150 : Lacs eutrophes naturels (végétation flottante)
- *7220 : *Sources pétrifiantes

Sources :
Contour du site : DIREN LR, 2001
Fond topographique : IGN Scan 25, Paris, 2001
Cartographie : CEN L-R, 2007
Données : CEN L-R 2002-2007,



Kilomètres



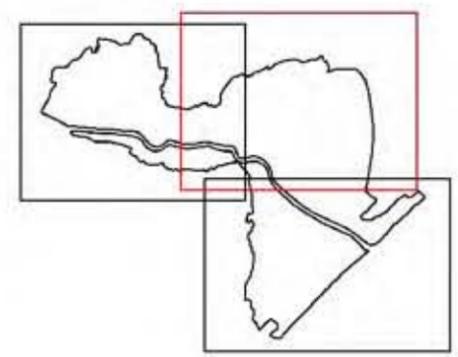
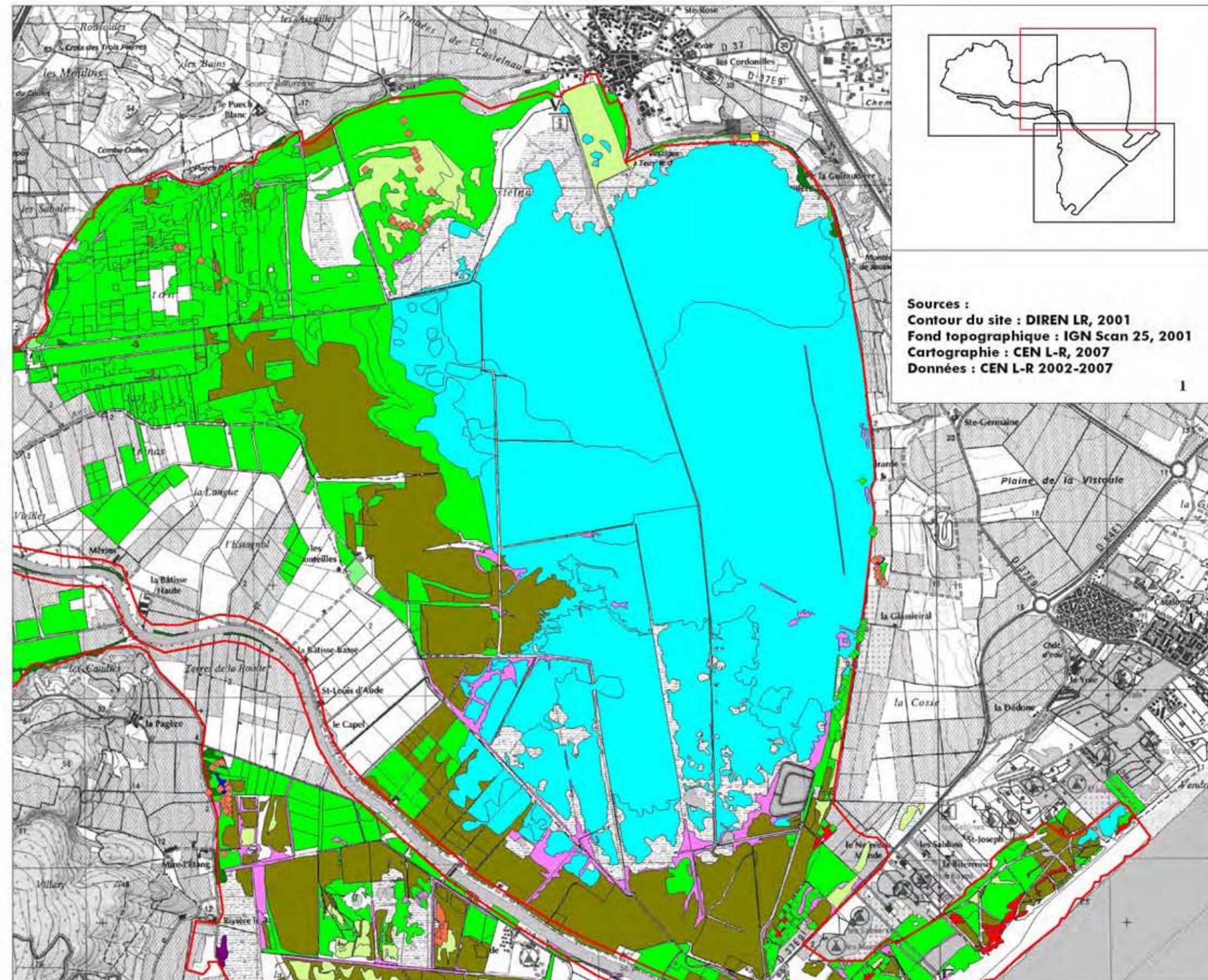
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES



Site Natura 2000
Basse Plaine de l'Aude
FR9101435
FR9110108

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE Zoom 2 : Vendres

CARTE N°13-2



Sources :
Contour du site : DIREN LR, 2001
Fond topographique : IGN Scan 25, 2001
Cartographie : CEN L-R, 2007
Données : CEN L-R 2002-2007

1

Habitats naturels d'intérêt communautaire (*prioritaires)

- *1150 : *Lagunes côtières
- *1510 : *Steppes salées méditerranéennes
- *3170 : *Mares temporaires méditerranéennes
- *7210 : *Marais calcaires à *Cladium mariscus*
- 1310 : Végétations pionnières à *Salicornia*
- 1410 : Prés salés méditerranéens
- 1420 : Fourrés halophiles méditerranéens
- 2110 : Dunes mobiles embryonnaires
- 2120 : Dunes mobiles du cordon littoral (dunes blanches)
- 2210 : Dunes fixées du littoral (dunes grises)
- 6420 : Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes
- 6430 : Mégaphorbaies hydrophiles d'ourlets
- 6510 : Prairies maigres de fauche
- 92A0 : Forêts-galeries
- 92D0 : Galeries et fourrés riverains méridionaux



Contour du site Natura 2000 FR 910 1435

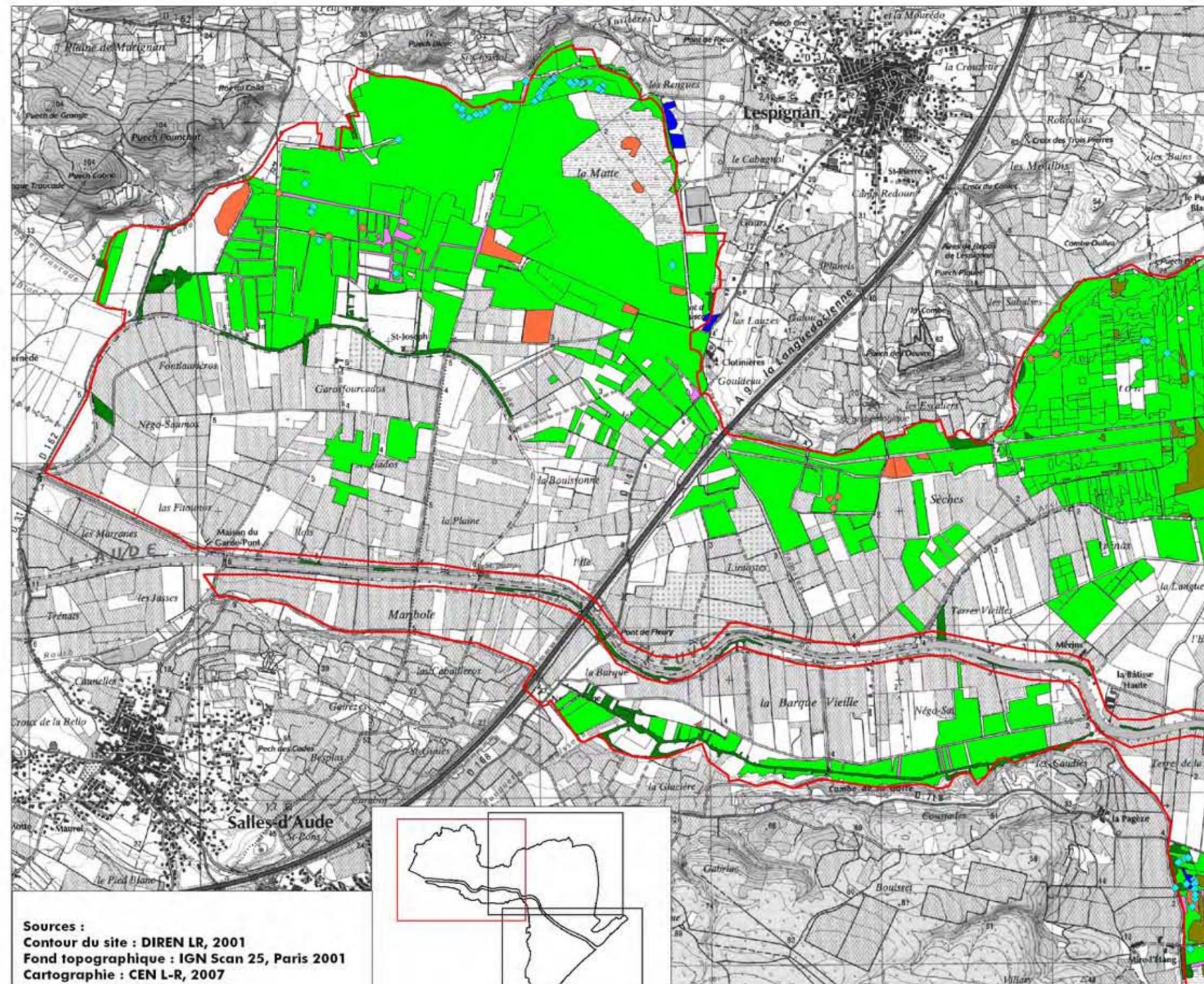
Habitats ponctuels

- ◆ 3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes
- ◆ 3140 : Eaux oligo-mésotrophes calcaires à *Chara* spp;
- ◆ 3150 : Lacs eutrophes naturels (végétation flottante)
- *7220 : *Sources pétrifiantes



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES





Habitats naturels d'intérêt communautaire (*prioritaires)

- *1150 : *Lagunes côtières
- *1510 : *Steppes salées méditerranéennes
- *3170 : *Mares temporaires méditerranéennes
- *7210 : *Marais calcaires à *Cladium mariscus*
- 1310 : Végétations pionnières à *Salicornia*
- 1410 : Prés salés méditerranéens
- 1420 : Fourrés halophiles méditerranéens
- 2110 : Dunes mobiles embryonnaires
- 2120 : Dunes mobiles du cordon littoral (dunes blanches)
- 2210 : Dunes fixées du littoral (dunes grises)
- 6420 : Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes
- 6430 : Mégaphorbaies hydrophiles d'ourlets
- 6510 : Prairies maigres de fauche
- 92A0 : Forêts-galeries
- 92D0 : Galeries et fourrés riverains méridionaux

Contour du site Natura 2000 FR 910 1435

Habitats ponctuels

- ◆ 3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes
- ◆ 3140 : Eaux oligo-mésotrophes calcaires à *Chara* spp;
- ◆ 3150 : Lacs eutrophes naturels (végétation flottante)
- *7220 : *Sources pétrifiantes



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES



Site Natura 2000
Basse Plaine de l'Aude
FR9101435
FR9110108

HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Habitats naturels d'intérêt communautaire

CARTE N°13

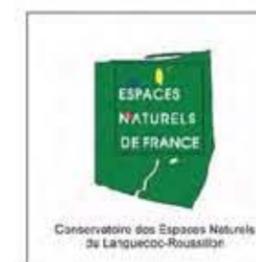
Habitats naturels d'intérêt communautaire (*prioritaires)

- *1150 : *Lagunes côtières
- *1510 : *Steppes salées méditerranéennes
- *3170 : *Mares temporaires méditerranéennes
- *6220 : *Parcours substeppiques
- *7210 : *Marais calcaires à *Cladium mariscus*
- 1310 : Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles
- 1410 : Prés salés méditerranéens
- 1420 : Fourrés halophiles méditerranéens
- 2110 : Dunes mobiles embryonnaires
- 2120 : Dunes mobiles du cordon littoral (dunes blanches)
- 2210 : Dunes fixées du littoral (dunes grises)
- 6420 : Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes
- 6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets
- 6510 : Prairies maigres de fauche
- 92A0 : Forêts-galeries
- 92D0 : Galeries et fourrés riverains méridionaux

Contour du site Natura 2000 FR 910 1435

0 1 2
Kilomètres

Sources :
Contour du site : DIREN LR, 2001
Fong : IGN Scan 25
Cartographie : CEN L-R, 2007
Données : CEN L-R 2002-2007,



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

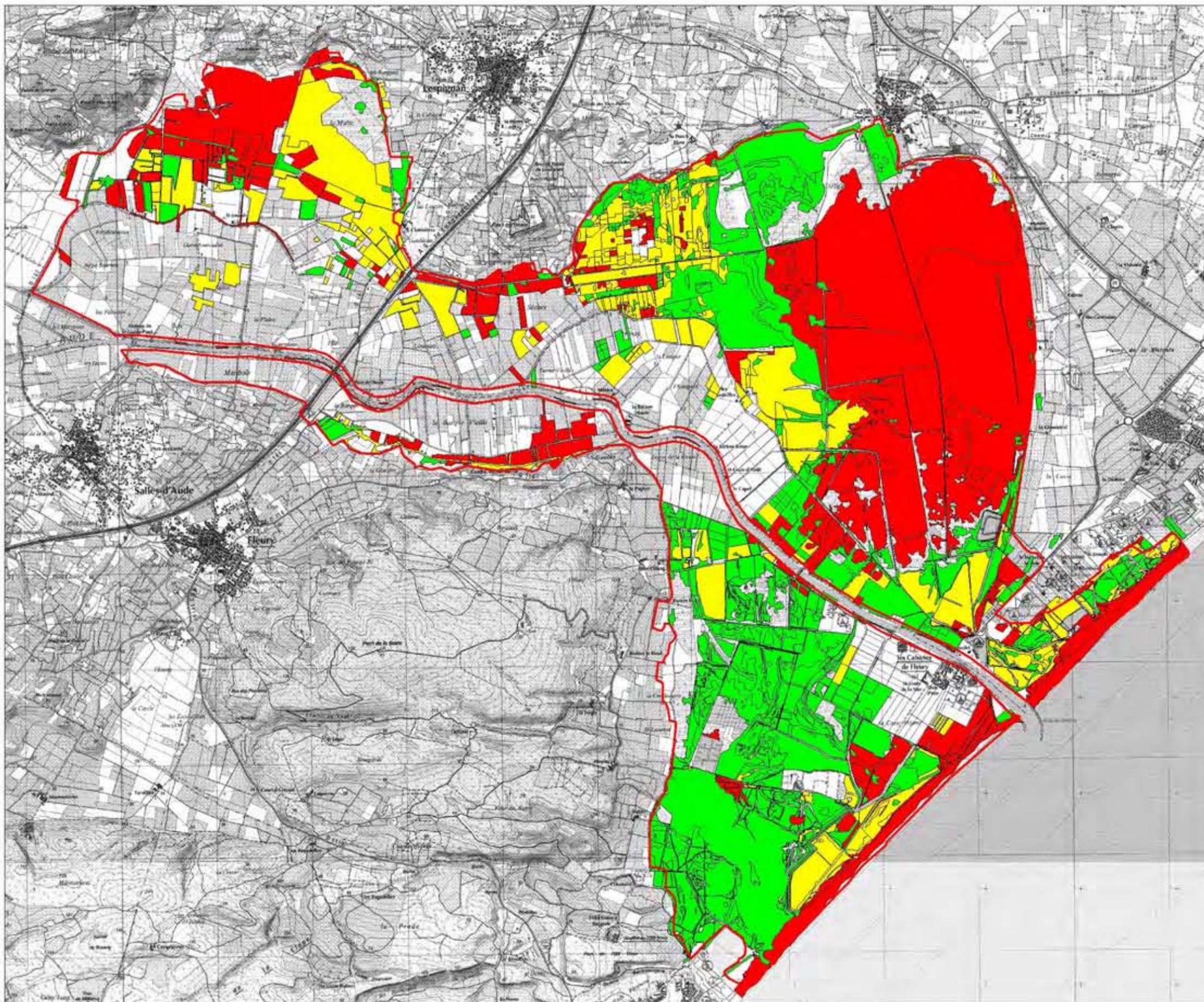


Site Natura 2000
Basse Plaine de l'Aude
FR9101435
FR9110108

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Etat de conservation

CARTE N°14



Etat de conservation

-  Bon
-  Moyen
-  Défavorable

 Contour du site Natura 2000 FR 910 1435

0 1 2 km

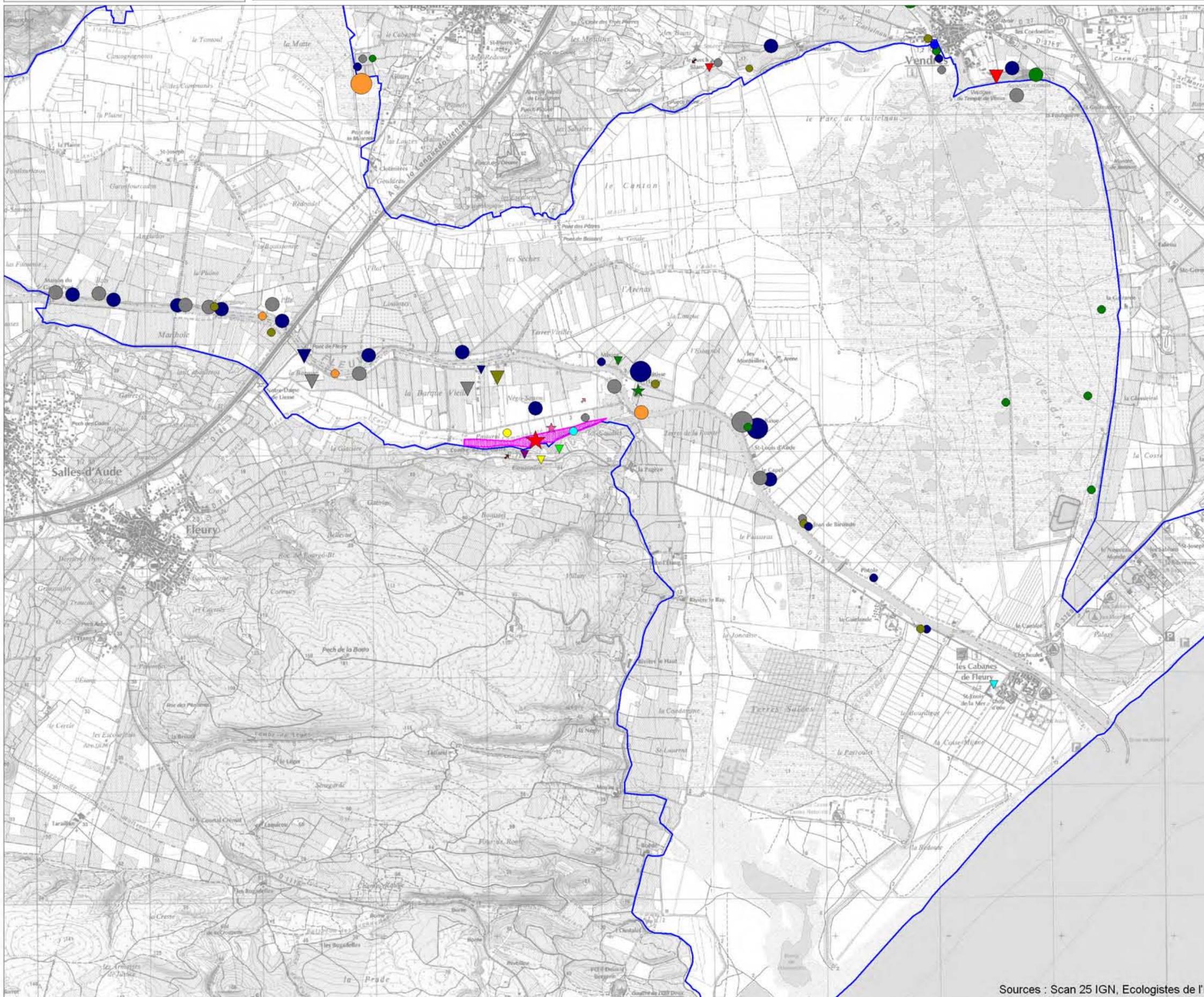


Sources :
Contour du site : DIREN LR, 2001
Fond topographique : IGN Scan 25, Paris 2001
Cartographie : CEN L-R, 2007
Données : CEN L-R 2002-2007



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES





Légende

Espèces en annexe II de la Directive Habitats

- Murin à oreilles échancrées
- Murin de Capaccini
- Grand Rhinolophe
- Minoptère de Schreibers
- Petit Rhinolophe
- Petit Murin

Zone de chasse du Grand Rhinolophe, du Minoptère et du Petit Murin

Espèces en annexe IV de la Directive Habitats

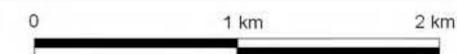
- Sérotine commune
- Pipistrelle pygmée
- Pipistrelle commune
- Pipistrelle de Kuhl
- Vespère de Savi
- Murin de Daubenton
- Molosse de Cestoni

Type de contact :

- ☆ Colonie de reproduction
- ▽ Gîte
- Secteur de chasse
- Transit

Classes d'effectifs :

- ☆ ▽ ➤ < 5 individus
- ☆ ▽ ➤ entre 6 et 20 individus
- ☆ ▽ ➤ > 20 individus

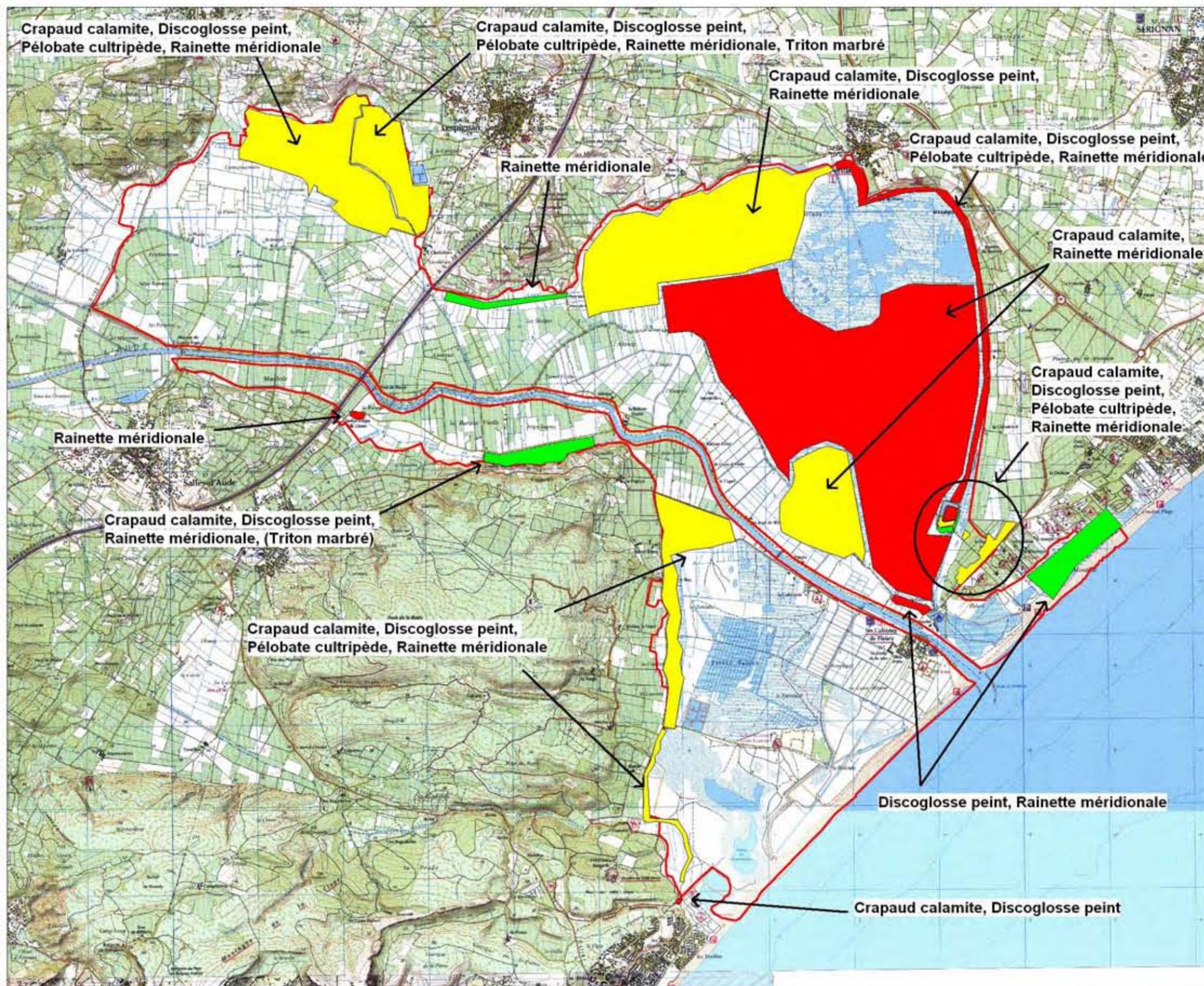


Site Natura 2000
Basse Plaine de l'Aude
FR9101435
FR9110108

HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Espèces d'amphibiens et état de conservation de leurs habitats

CARTE N°16



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES



Insectes

Insectes

-  Diane
(*Zerynthia polyxena*)
-  Cordulie à corps fin
(*Oxygastra curtisi*)
-  Périphérie du site
Natura 2000



Sources :
Contour du site : DIREN, 2001
Fond : IGN, Scan 25
Thème de la carte : CEN, 2007
LPO, 2007

Cartographie : SMBVA, 2007

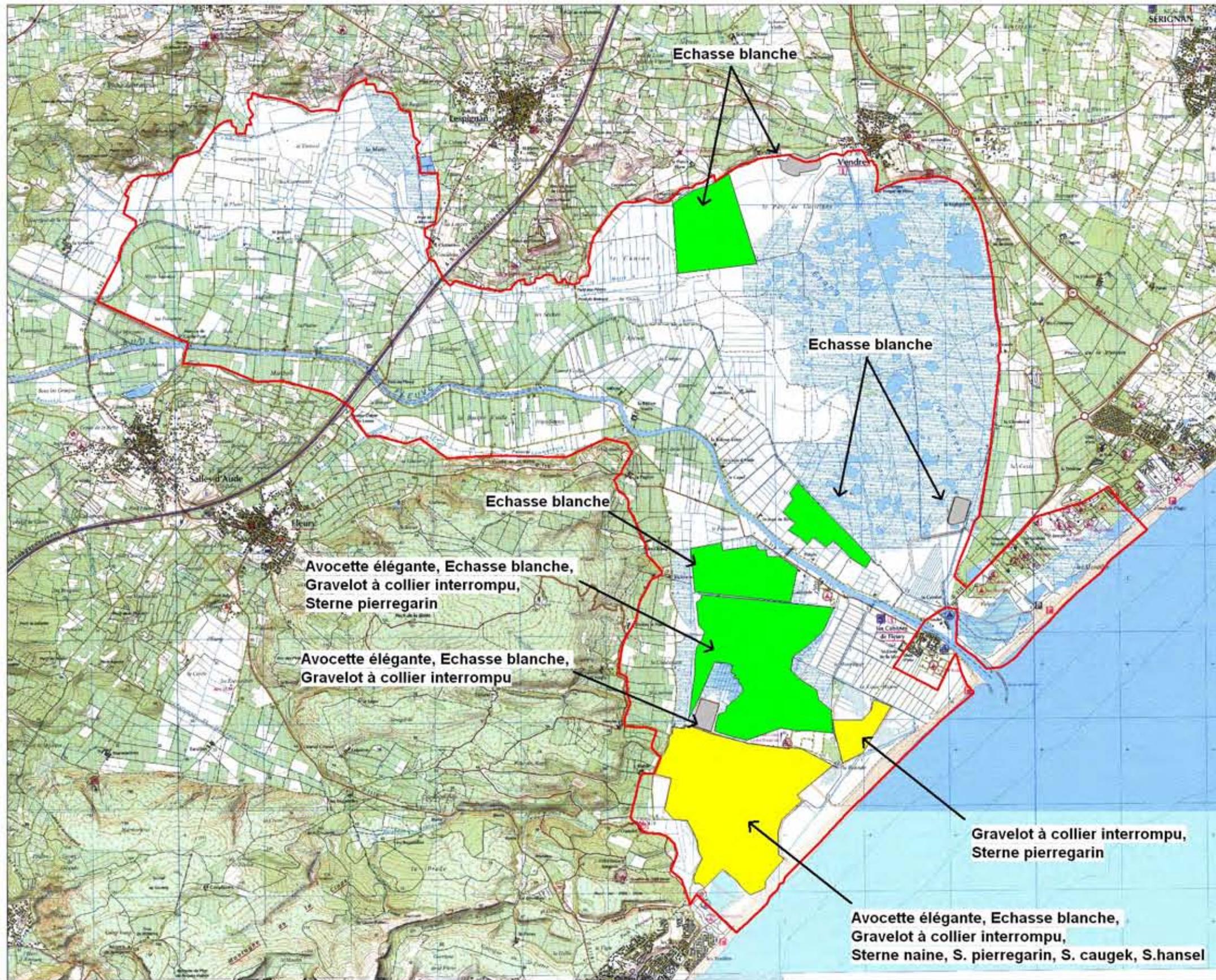


MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'ÉNERGIE DURABLE



HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE Oiseaux laro-limicoles nicheurs et état de conservation de leurs habitats

CARTE N°18



Etat de conservation des habitats d'espèces

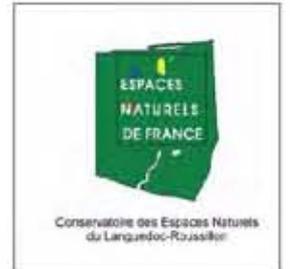
- bon
- moyen
- Non défini

Contour du site
Natura 2000 FR 911 0108

0 1 2 km



Sources :
Contour du site : DIREN LR, 2001
Fong : IGN Scan 25
Cartographie : CEN L-R, 2007
Données : CEN L-R 2002-2007,
Aude Nature, Ardea Nature, LPO Aude



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES



Site Natura 2000
Basse Plaine de l'Aude
FR9101435
FR9110108

HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Oiseaux paludicoles nicheurs et état de conservation de leurs habitats

CARTE N°19

Etat de conservation des habitats d'espèces

 Bon  Moyen

 Contour du site Natura 2000 FR 911 0108

0 1 2 km



Sources :

Contour du site : DIREN LR, 2001

Fong : IGN Scan 25

Cartographie : CEN L-R, 2007

Données : CEN L-R 2002-2007,

Aude Nature, Ardea Nature, LPO Aude



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES



Reproduction interdite

Etat de conservation des habitats d'especes

 **Bon**  **Moyen**

 **Contour du site
Natura 2000 FR 911 0108**

0 1 2 km



Sources :
Contour du site : DIREN LR, 2001
Fong : IGN Scan 25
Cartographie : CEN L-R, 2007
Données : CEN L-R 2002-2007,
Aude Nature, Ardea Nature, LPO Aude



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

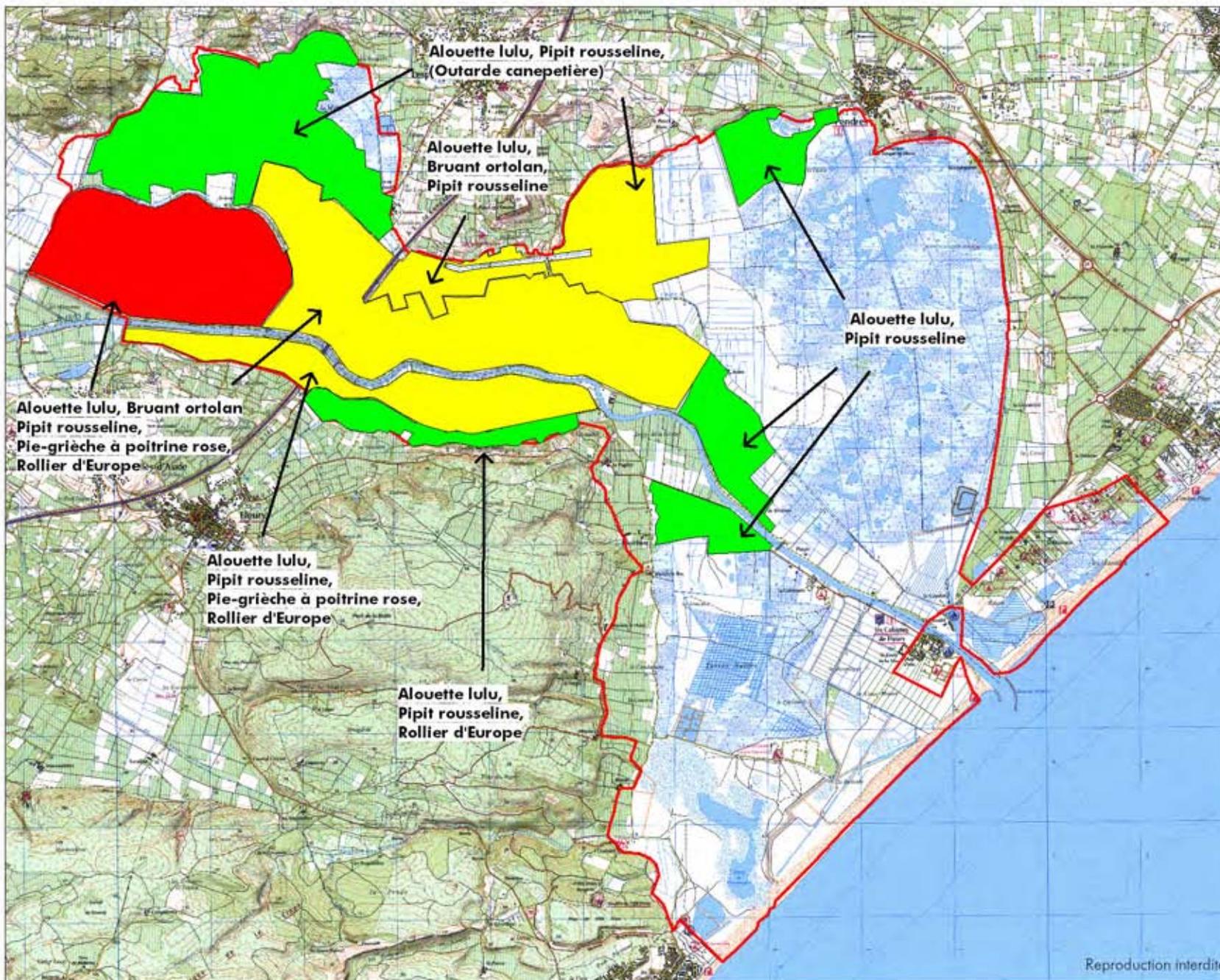


Site Natura 2000
Basse Plaine de l'Aude
FR9101435
FR9110108

HABITATS D'ESPÈCES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Oiseaux nicheurs des agrosystèmes et état de conservation de leurs habitats

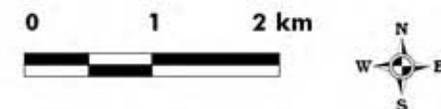
CARTE N°21



Etat de conservation des habitats d'espèces

Bon
Mauvais
Moyen

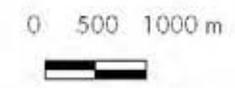
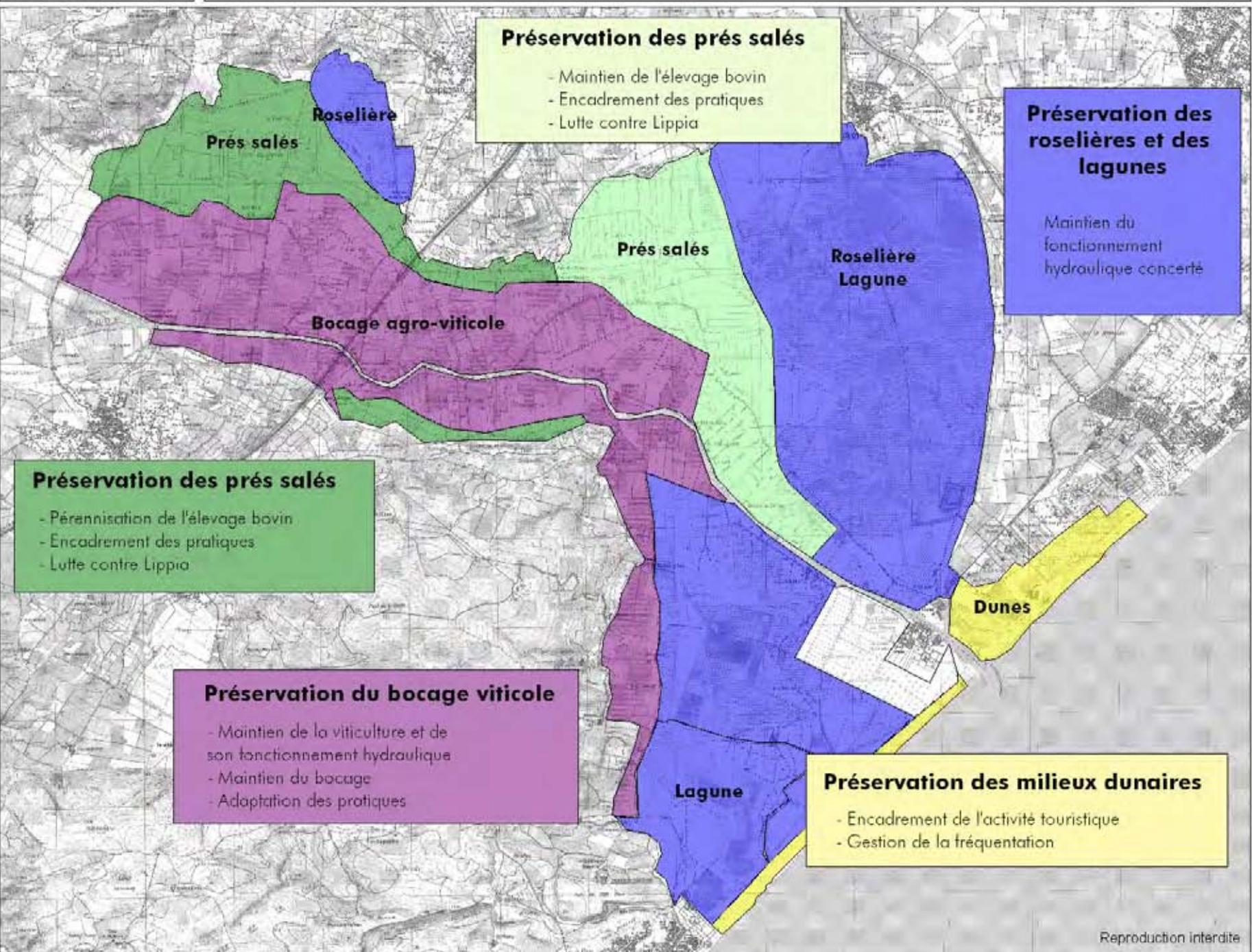
Contour du site Natura 2000 FR 9110108



Sources :
Contour du site : DIREN-LR, 2001
Fond : IGN, SCAN 25
Cartographie : SMBVA, 2007
Données : CEN L-R 2002-2007, Aude Nature, Ardéa Nature, LPO Aude



Reproduction interdite



Sources :
Contour du site : DIREN LR, 2001
Fond : IGN Scan 25
Thème de la carte : Docob

Cartographie : SMBVA, 2008

Table des fiches

Fiches Habitats

Grille de lecture des fiches Habitats

- *1150 *Lagunes côtières
- 1310 Végétations pionnières à Salicornes
- 1410 Prés salés méditerranéens
- 1420 Fourrés halophiles méditerranéens
- *1510 *Steppes salées méditerranéennes
- 2110 Dunes mobiles embryonnaires
- 2120 Dunes mobiles du cordon littoral à Oyat (dunes blanches)
- 2210 Dunes fixées du littoral
- 2260 Dunes à végétation sclérophylle
- 3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes
- 3140 Eaux oligo- mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.
- 3150 Lacs eutrophes naturels
- *3170 *Mares temporaires méditerranéennes
- 6420 Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes
- 6430 Mégaphorbaies hydrophiles d'ourlets planitiaires
- 6510 Prairies maigres de fauche
- *7210 *Marais calcaires à Cladium mariscus
- *7220 *Source pétrifiante
- 92A0 Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba
- 92D0 Galeries et fourrés riverains méridionaux

Fiches Faune

Grille de lecture des fiches Faune

Amphibiens

Rainette méridionale
Crapaud calamite
Discoglosse peint
Pélodyte ponctué
Pélobate cultripède
Triton marbré

Reptile

Lézard vert

Chiroptères

Murin de Capaccini
Murin à oreilles échanquées
Petit Murin
Petit Rhinolophe
Grand Rhinolophe
Minioptère de Schreibers

Insecte

Diane

Oiseaux

Aigrette garzette
Alouette calandrelle
Alouette lulu
Avocette élégante
Bihoreau gris
Blongios nain
Bruant ortolan
Busard cendré
Busard des roseaux
Busard Saint Martin
Butor étoilé
Chevalier sylvain
Cigogne blanche
Cigogne noire
Circaète Jean le Blanc
Crabier chevelu
Echasse blanche
Faucon crécerellette
Flamant rose
Goéland rilleur
Gorgebleue à miroir
Guifette moustac
Guifette noire
Grand-Duc d'Europe
Grande aigrette
Gravelot à collier interrompu
Héron pourpré
Ibis falcinelle
Lusciniolle à moustaches
Martin-pêcheur d'Europe
Milan noir
Mouette mélanocéphale
Outarde canepetière
Pie-grièche à poitrine rose
Pipit rousseline
Rolloier d'Europe
Sterne caspienne
Sterne caugék
Sterne hansel
Sterne naine
Sterne pierregarin
Talève sultane

DOCOB BASSE PLAINE DE L'AUDE

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

NOM DE L'HABITAT

Code CORINE référence européenne pour la caractérisation des habitats naturels
Syntaxon *famille végétale*
Code Natura 2000
Prioritaire
Déterminant ZNIEFF Considéré régionalement comme déterminant pour la désignation des ZNIEFF
Fréquence en L-R
Fréquence dans le site

PHOTO

CARTE DE

LOCALISATION DE L'HABITAT DANS LE SITE EN
 FONCTION DES GRANDES UNITES ECOLOGIQUES

GENERALITES**Description**

Critères permettant l'identification de l'habitat, notamment les espèces les plus remarquables

Ecologie

Conditions favorables au développement de l'habitat.

Intérêt

Intérêt de l'habitat au niveau national, au niveau local et au niveau du site.

BASSE PLAINE DE L'AUDE**Localisation****superficie [ha]****Etat de conservation****Cortège végétal typique de l'habitat***Espèces végétales qui permettent d'identifier l'habitat***Espèces d'intérêt patrimonial**

Espèces bénéficiant d'un statut de protection national ou régional ou d'une reconnaissance régionale :

PN = protection nationale

PR = protection régionale

DZ = déterminante ZNIEFF

RZ = remarquable ZNIEFF

Espèces envahissantes**Principes de gestion**

Règles de gestion des activités humaines permettant le maintien voire l'amélioration des conditions stationnelles favorables à l'habitat, ou favorisant directement l'habitat.

DOCOB BASSE PLAINE DE L'AUDE

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Code CORINE	21
Syntaxon	plusieurs
Code Natura 2000	1150*
Prioritaire	oui
Déterminant ZNIEFF	non
Fréquence en L-R	rare
Fréquence dans le site	assez commun

LAGUNES COTIERES



GENERALITES

Description

Étendues d'eau salée côtières, peu profondes, séparées de la mer par une barrière de sable, de galets ou plus rarement par une barrière rocheuse. Le sédiment est généralement de type vaseux ou sablo-vaseux. La végétation, si elle existe, se présente sous forme d'herbiers immergés de potamots, ruppias, zostères, de characées ou d'autres algues.

Les bassins et étangs de salines peuvent être également considérés comme des lagunes, dans la mesure où ils sont le résultat de la transformation d'une ancienne lagune naturelle ou d'un ancien marais salé et caractérisés par un impact mineur de l'activité d'exploitation.

Ecologie

La salinité peut varier, allant de l'eau saumâtre à l'hypersalinité selon la pluviosité, l'évaporation et les apports d'eau marine fraîche lors des tempêtes. Les volumes d'eau sont également extrêmement variables en fonction des années et des saisons : le fonctionnement typique mène à l'assec total en période estivale.

Intérêt

L'habitat est rare à l'échelle européenne et très localisé. Il est fortement menacé notamment par l'eutrophisation et l'urbanisation, les aménagements touristiques, les modifications du fonctionnement hydraulique, etc... Les lagunes méditerranéennes abritent de nombreuses espèces, notamment animales, d'intérêt patrimonial majeur.

BASSE PLAINE DE L'AUDE

Localisation

Etangs de Vendres et de Pissevaches, Palazy

superficie [ha]

755 ha

Etat de conservation : moyen à bon

Cortège végétal typique de l'habitat

<i>Althenia filiformis</i>	Althénie
<i>Chara</i> spp., <i>Nitella</i> spp.	Characées
<i>Potamogeton pectinatus</i>	Potamot pectiné
<i>Ruppia</i> spp.	Ruppias
<i>Zostera</i> spp.	Zostères

Espèces d'intérêt patrimonial

Flore

Althenia filiformis Althénie (PN, DZ, à rechercher)

Faune

Avifaune : Laro-limicoles notamment
Poissons : Anguille ...

Principes de gestion

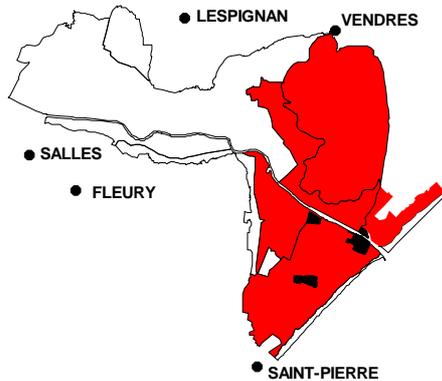
- maintenir les conditions hydrauliques naturelles avec alternance d'apports d'eau (par les affluents et les graus) et d'assecs
- éviter toute eutrophisation : maîtrise notamment des apports de nutriments par le bassin versant

DOCOB BASSE PLAINE DE L'AUDE

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

VEGETATIONS PIONNIERES A SALICORNES

Code CORINE	15.11
Syntaxon	<i>Salicornion patulae</i>
Code Natura 2000	1310
Prioritaire	non
Déterminant ZNIEFF	non
Fréquence en L-R	assez rare (littoral)
Fréquence dans le site	assez commun



J. Barret CEN L-R

GENERALITES

Description

Les gazons à Salicornes annuelles sont des formations herbacées basses et ouvertes, occupant les berges des lagunes et des étangs saumâtres. Ils sont composés essentiellement de salicornes et de soudes annuelles, colonisant les niveaux bas périodiquement inondés mais pouvant subir un fort assèchement en été. Ils peuvent former des complexes d'habitats avec les fourrés halophiles à salicornes vivaces (*Arthrocnemum glaucum*, *Sarcocornia* spp.), les scirpaies halophiles, les prés salés et les roselières.

Ecologie

Ces groupements pionniers sont typiques de milieux à conditions stationnelles extrêmes (sel, sécheresse), aux submersions hivernales et assecs estivaux prolongés. Ces conditions en font un habitat plutôt rare, strictement lié au littoral.

Intérêt

Cet habitat a un intérêt tout particulier pour l'avifaune et notamment certaines espèces de l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » dont de nombreux laro-limicoles. Il présente également un certain intérêt pastoral et peut abriter certaines espèces végétales rares.

BASSE PLAINE DE L'AUDE

Localisation

Etang de Vendres, Palazy, Pissevaches, Terres salées-Monteilles

superficie [ha]

52,5

Etat de conservation : globalement bon

Cortège végétal typique de l'habitat

<i>Salicornia patula</i>	Salicorne annuelle
<i>Suaeda maritima</i>	Soude maritime
<i>Suaeda splendens</i>	Soude splendide
<i>Atriplex prostrata</i>	Arroche prostrée
<i>Parapholis filiformis</i>	Parapholis filiforme

Espèces d'intérêt patrimonial

Flore

Suaeda splendens Soude splendide (RZ)

Faune

Habitat d'alimentation voire de reproduction pour de nombreuses espèces d'oiseaux d'intérêt patrimonial, notamment les laro-limicoles.

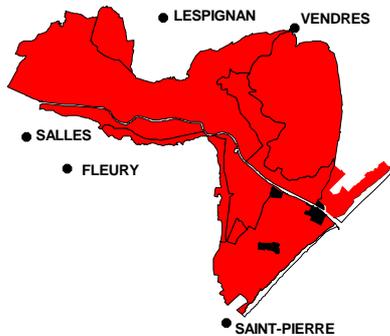
Principes de gestion

- maintenir les inondations hivernales prolongées et les assecs estivaux
- maintenir un niveau de salinité élevé (éviter les aménagements visant à adoucir le milieu)
- maintenir le pâturage raisonné
- éviter la fréquentation par des véhicules ou des randonneurs

DOCOB BASSE PLAINE DE L'AUDE

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Code CORINE	15.5
Syntaxon :	<i>Juncetalia maritimi</i>
Code Natura 2000	1410
Prioritaire	non
Déterminant ZNIEFF	non
Fréquence en L-R	assez rares
Fréquence dans le site	communs



PRES SALES MEDITERRANEENS



M. Kleszczewski CEN L-R

GENERALITES

Description

Formations herbacées assez denses des zones de transition entre le cordon dunaire et les sansouïres, et les sansouïres et les milieux peu ou pas salés. La végétation est caractérisée par la dominance de certaines espèces telles que les Joncs (*J. acutus*, *J. maritimus*, *J. subulatus*), la Puccinellie, le Choin noirâtre ou la Spartine bigarrée. Les parcelles sont le plus souvent gérées par le pâturage ou parfois la fauche.

Ecologie

Les prés salés occupent des stations légèrement à moyennement saumâtres, généralement humides voire inondées en hiver et se dessèchant plus ou moins fortement l'été.

Intérêt

Les prés salés ont initialement été assez répandus sur le littoral du Languedoc-Roussillon mais leurs superficies ont fortement régressé suite aux grands travaux d'aménagement touristique et d'urbanisation du littoral. Tous les différents types de prés salés méditerranéens peuvent abriter des espèces végétales d'intérêt patrimonial et sont d'intérêt communautaire.

BASSE PLAINE DE L'AUDE

Localisation

sur l'ensemble du site sauf le cordon dunaire

superficie [ha]

884

Etat de conservation : globalement moyen (présence d'espèces envahissantes)

Cortège végétal typique de l'habitat

<i>Elytrigia</i> spp.	Chiendents
<i>Juncus acutus</i>	Jonc aigu
<i>Juncus gerardii</i>	Jonc de Gérard
<i>Juncus maritimus</i>	Jonc maritime
<i>Juncus subulatus</i>	Jonc subulé
<i>Limonium narbonense</i>	Saladelle de Narbonne
<i>Puccinellia festuciformis</i>	Puccinellie à fils. de féтуque
<i>Schoenus nigricans</i>	Choin noirâtre
<i>Spartina versicolor</i>	Spartine bigarrée
<i>Plantago crassifolia</i>	Plantain à feuilles grasses

Espèces d'intérêt patrimonial

<i>Artemisia caerulescens</i> ssp. <i>gallica</i>	Armoise de France (DZ)
<i>Bellevalia romana</i>	Jacinthe de Rome (PN, DZ)
<i>Blackstonia acuminata</i>	Chlore tardive (DZ)
<i>Blackstonia imperfoliata</i>	Chlore non perfoliée (DZ)
<i>Iris spuria</i> ssp. <i>maritima</i>	Iris bleu maritime (R)
<i>Medicago ciliaris</i>	Luzerne ciliée (DZ)
<i>Plantago cornuti</i>	Plantain de Cornut (PR, DZ, non revu)
<i>Spartina versicolor</i>	Spartine bigarrée (RZ)
<i>Triglochin maritimum</i>	Troscart maritime (DZ)

Espèces envahissantes

<i>Aster squamatus</i>	Aster écailléux
<i>Lippia canescens</i>	Lippia

Principes de gestion

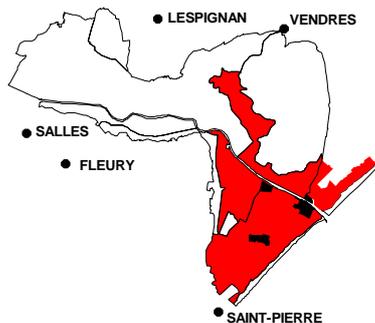
- maintenir une gestion hydraulique appropriée, avec submersion hivernale par de l'eau plus ou moins douce et assec estival
- maintenir le pâturage adapté (à certaines périodes) ou la fauche tardive (possibilité de girobroyage tardif des espèces dominantes)
- éviter l'amendement, le drainage, le labour
- mettre en œuvre des mesures de lutte contre les espèces envahissantes, la Lippia notamment

DOCOB BASSE PLAINE DE L'AUDE

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

FOURRES HALOPHILES MEDITERRANEENS A SALICORNES EN BUISSON OU GRAND STATICE

Code CORINE	15.6
Syntaxon	<i>Salicornietalia fruticosae</i>
Code Natura 2000	1420
Prioritaire	non
Déterminant ZNIEFF	oui (15.611 et 15.63)
Fréquence en L-R	assez rare (littoral)
Fréquence dans le site	assez commun



M. Kleszczewski CEN L-R

GENERALITES

Description

Végétation sous-ligneuse basse à moyennement haute (20 à 90 cm), dont le recouvrement est variable en fonction de la gestion et de l'hydrologie, de très dense à plus épars avec des plages de sol nu. Elle est caractérisée par des Chenopodiacées sous-ligneuses (salicornes, Pourpier marin, soude en buisson). En fonction de la salinité et des périodes d'inondations, les sansouïres peuvent être soit dominées par la Salicorne en buisson (*Sarcocornia fruticosa*), la Salicorne radicante (*Sarcocornia perennis*), la Salicorne glauque (*Arthrocnemum glaucum*) ou le Grand statice (*Limoniastrum monopetalum*).

Ecologie

Les sansouïres occupent le plus souvent les sols limoneux, assez riches, fortement salés et mouillés pendant une grande partie de l'année mais subissant un dessèchement très prononcé durant la période estivale. Dans le site, on observe aussi des stations pionnières, en arrière-dunes et sur dunes fixées, notamment en ce qui concerne le Grand statice.

Intérêt

Ces habitats assez répandus sur le littoral languedocien présentent un intérêt fort pour de nombreuses espèces d'oiseaux et notamment pour les laro-limicoles dont ils peuvent être une zone d'alimentation, de reproduction ou d'alimentation. Les sansouïres sont particulièrement diversifiées quand elles sont développées en mosaïque avec des groupements annuels herbacés, qui dépendent de l'ouverture du milieu par le pâturage.

BASSE PLAINE DE L'AUDE

Localisation

Palazy, Pissevaches, Terres salées-Monteille

superficie [ha]

640

Etat de conservation : moyen à bon

Cortège végétal typique de l'habitat

<i>Arthrocnemum glaucum</i>	Salicorne glauque
<i>Limoniastrum monopetalum</i>	Grand statice
<i>Sarcocornia fruticosa</i>	Salicorne en buisson
<i>Sarcocornia perennis</i>	Salicorne radicante
<i>Halimione portulacoides</i>	Pourpier marin
<i>Juncus subulatus</i>	Jonc pointu
<i>Limonium narbonense</i>	Saladelle de Narbonne
<i>Puccinellia festuciformis</i>	Puccinellie fausse-fétuque

Espèces d'intérêt patrimonial

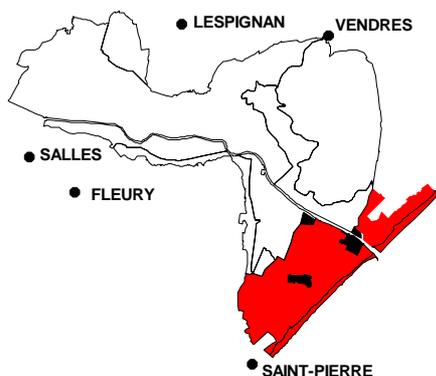
<i>Limoniastrum monopetalum</i>
Grand statice (PN, DZ)
<i>Limonium auriculiursifolium</i>
Saladelle oreille d'ours (DZ)
<i>Limonium bellidifolium</i>
Saladelle à feuilles de pâquerette (DZ)
<i>Limonium virgatum</i>
Saladelle en baguette (RZ)
<i>Myosurus minimus</i>
Queue-de-souris (DZ)
<i>Sarcocornia perennis</i>
Salicorne radicante (DZ)

Principes de gestion

- maintenir les inondations hivernales prolongées
- maintenir un niveau de salinité élevé (éviter les aménagements hydrauliques visant à adoucir le milieu)
- maintenir un pâturage raisonné afin de conserver une structure relativement ouverte, propice au développement du cortège herbacé associé et à la régénération des espèces typiques de l'habitat

DOCOB BASSE PLAINE DE L'AUDE HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Code CORINE	15.8114
Syntaxon	<i>Limonion confusi</i>
Code Natura 2000	1510*
Prioritaire	oui
Déterminant ZNIEFF	oui
Fréquence en L-R	très rare (littoral)
Fréquence dans le site	très rare



STEPPE SALES MEDITERRANEENNES



J. Barret CEN L-R

GENERALITES

Description

Formations pérennes à Saladelles (*Limonium* autres que *L. narbonense*), occupant les plages de sol dénudées, souvent entre le cordon dunaire et les sansouïres des lagunes méditerranéennes ou bien sur des dunes fossiles de l'intérieur des terres, en mosaïque avec les prés salés halo-psammophiles (Code CORINE 15.53).

Ecologie

Ces groupements colonisent des stations très ouvertes de sables littoraux, en situation parfois pionnière (sédimentation après inondation). Le sol sableux ou limoneux présente une forte concentration en sel qui est liée à une importante dessiccation durant la période estivale.

Intérêt

Habitat très rare en Languedoc-Roussillon représentant généralement de petites surfaces et soumis à de fortes contraintes écologiques (salinité, sécheresse estivale, inondations...). Cet habitat protège en son sein de nombreuses espèces de saladelles (genre *Limonium*), dont plusieurs d'intérêt patrimonial fort (*L. auriculiursifolium*, *L. girardianum*, *L. ferulaceum*, *L. legrandii*), toutes déterminantes ZNIEFF-LR. Le site des Basses plaines de l'Aude porte une responsabilité forte pour la conservation de cet habitat en France.

BASSE PLAINE DE L'AUDE

Localisation

Etang et lido de Pissevaches, Palazy

superficie [ha]

6,9

Etat de conservation : bon (sauf sur le Lido)

Cortège végétal typique de l'habitat

<i>Limonium girardianum</i>	Saladelle de Girard
<i>Limonium ferulaceum</i>	Saladelle des salins
<i>Limonium legrandii</i>	Saladelle de Legrand
<i>Limonium auriculiursifolium</i>	Saladelle oreille d'ours
<i>Limonium virgatum</i>	Saladelle en baguette

Espèces d'intérêt patrimonial

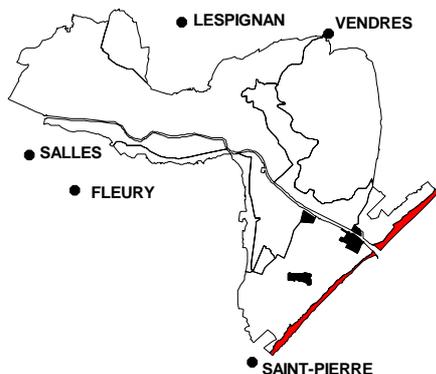
<i>Limonium auriculiursifolium</i>	Saladelle oreille d'ours (DZ)
<i>Limonium ferulaceum</i>	Saladelle des salins (DZ)
<i>Limonium girardianum</i>	Saladelle de Girard (PN/LRN1/DZ)
<i>Limonium legrandii</i>	Saladelle de Legrand (DZ)
<i>Limonium virgatum</i>	Saladelle en baguette (RZ)

Principes de gestion

- maintenir le niveau de salinité élevé (éviter les aménagements hydrauliques visant à adoucir le milieu)
- maintenir la dynamique de sédimentation naturelle lors des inondations hivernales
- éviter la fréquentation de véhicules ou du public

DOCOB BASSE PLAIN DE L'AUDE HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Code CORINE	16.211
Syntaxon	<i>Sporobolo-Elymenion</i>
Code Natura 2000	2110
Prioritaire	non
Déterminant ZNIEFF	oui
Fréquence en L-R	très rare (littoral)
Fréquence dans le site	très rare



DUNES MOBILES EMBRYONNAIRES



J. Barret CEN L-R

GENERALITES

Description

Ce groupement pionnier occupe la zone située entre le haut des plages et les dunes blanches (cf. fiche 2120). Il est généralement très discontinu laissant de grandes plages de sable nu. Il est essentiellement composé de plantes vivaces, comme des graminées (Chiendent et Sporobole des sables), des ombellifères (Chardon bleu, Panais épineux)...

Ecologie

Ce groupement colonise les hauts de plages sur de faibles pentes, il est par conséquent soumis aux vagues lors des tempêtes, au saupoudrage régulier de sables, à des vents forts et une sécheresse importante.

Intérêt

Cet habitat très rare en Languedoc-Roussillon occupe généralement de petites surfaces soumises à de fortes pressions touristiques. Plusieurs espèces d'intérêt patrimonial peuvent être observées au sein de cet habitat, végétales comme l'Euphorbe des plages et le Chardon bleu, ou animales comme le Psammodrome d'Edwards.

BASSE PLAIN DE L'AUDE

Localisation

Etang et lido de Pissevaches, Lido de Palazy

superficie [ha]

17,8

Etat de conservation : moyen à mauvais (nettoyage mécanique des plages, surfréquentation estivale)

Cortège végétal typique de l'habitat

<i>Elytrigia juncea</i>	Chiendent à feuilles de joncs
<i>Sporobolus pungens</i>	Sporobole des sables
<i>Anthemis maritima</i>	Anthémis maritime
<i>Medicago marina</i>	Luzerne de mer
<i>Echinophora spinosa</i>	Panais épineux
<i>Euphorbia paralias</i>	Euphorbe des dunes
<i>Eryngium maritimum</i>	Chardon bleu

Espèces d'intérêt patrimonial

Flore

<i>Euphorbia peplis</i>	Euphorbe des plages (PN/DZ)
<i>Echinophora spinosa</i>	Panais épineux (RZ)
<i>Eryngium maritimum</i>	Chardon bleu (RZ)
<i>Otanthus maritimus</i>	Diotis blanc (PR/DZ, non revu)

Faune

<i>Psammodromus hispanicus</i>	Psammodrome d'Edwards (PN/DZ)
--------------------------------	-------------------------------

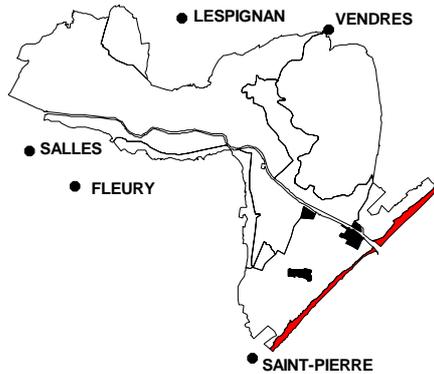
Principes de gestion

- canaliser la fréquentation humaine
- veiller au maintien de la dynamique sédimentaire des littoraux (problèmes causés par les enrochement ou la construction d'épis)
- limiter le nettoyage mécanique des plages

DOCOB BASSE PLAINE DE L'AUDE

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Code CORINE	16.2122
Syntaxon	<i>Ammophilion australis</i>
Code Natura 2000	2120
Prioritaire	non
Déterminant ZNIEFF	oui
Fréquence en L-R	assez rare (littoral)
Fréquence dans le site	rare



DUNES MOBILES DU CORDON LITTORTAL A OYAT (DUNES BLANCHES)



J. Barret CEN L-R

GENERALITES

Description

Ce groupement occupe les dunes récentes. La végétation y est ouverte, essentiellement constituée d'Oyat mesurant en général 1 m ou plus. L'Oyat toujours dominant est accompagné du Panais épineux, de l'Euphorbe des dunes, du Panicaud maritime et de la Cutandie maritime.

Ecologie

Ce groupement colonise les dunes récentes très exposées au vent et, par conséquent, mobiles. Le saupoudrage de sable y est fréquent mais les vagues ne les atteignent que très rarement.

Intérêt

Cet habitat autrefois répandu sur le cordon dunaire du Languedoc-Roussillon a été largement détruit lors des aménagements touristiques des années soixante. Les dunes encore existantes sont fragmentaires et souvent en mauvais état de conservation dû à la surfréquentation touristique. Cet habitat est riche en espèces rares telles que le Panais épineux, le Panicaud maritime, le Diotis blanc ou le Grand Statice.

BASSE PLAINE DE L'AUDE

Localisation

Etang et lido de Pissevaches, Lido de Palazy

superficie [ha]

10,7

Etat de conservation : moyen à mauvais (surfréquentation locale, dépôts des déchets de plage, invasion par le Yucca)

Cortège végétal typique de l'habitat

<i>Ammophila arenaria</i>	Oyat
<i>Cutandia maritima</i>	Cutandie maritime
<i>Echinophora spinosa</i>	Panais épineux
<i>Medicago marina</i>	Luzerne de mer
<i>Anthemis maritima</i>	Anthémis maritime
<i>Eryngium maritimum</i>	Panicaud maritime
<i>Euphorbia paralias</i>	Euphorbe des dunes
<i>Vulpia fasciculata</i>	Vulpie à une glume

Espèces d'intérêt patrimonial

<i>Echinophora spinosa</i>	Panais épineux (RZ)
<i>Eryngium maritimum</i>	Panicaud maritime (RZ)
<i>Limoniastrum monopetalum</i>	Grand Statice (PN, DZ)
<i>Otanthus maritimus</i>	Diotis blanc (PR/DZ)
<i>Pancreatium maritimum</i>	Lys de mer (DZ)
<i>Pseudorhiza pumila</i>	Fausse-girouille des sables (PN, DZ, non revu)

Espèces envahissantes

<i>Carpobrotus edulis</i>	Griffe de sorcière
<i>Elaeagnos angustifolia</i>	Olivier de Bohême
<i>Yucca sp.</i>	Yucca

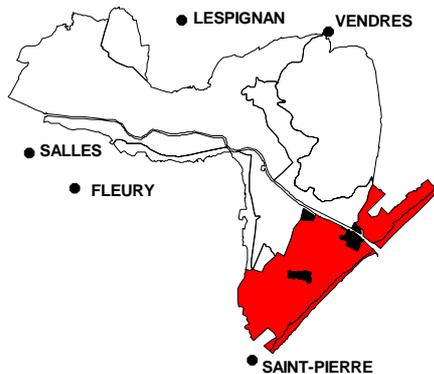
Principes de gestion

- canaliser la fréquentation dans certains secteurs trop visités (pose de ganivelles...)
- élimination des espèces envahissantes (*Carpobrotus edulis*, *Elaeagnos angustifolia*, *Yucca sp.*)
- proscrire les dépôts issus du nettoyage mécanique des plages

DOCOB BASSE PLAINE DE L'AUDE

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Code CORINE	16.223
Syntaxon	<i>Crucianellion maritimae</i>
Code Natura 2000	2210
Prioritaire	non
Déterminant ZNIEFF	oui
Fréquence en L-R	assez rare (littoral)
Fréquence dans le site	rare



DUNES FIXEES DU LITTORAL MEDITERRANEEN



J. Barret CEN L-R

GENERALITES

Description

Ce groupement est principalement constitué de petits sous-arbrisseaux atteignant 30 à 40 cm, tels que la Crucianelle maritime, l'Immortelle des Iles d'Hyères, la Germandrée des dunes ou l'Armoise glutineuse. Le recouvrement est généralement faible laissant apparaître de grandes plages de sable nu.

Ecologie

Ce type de végétation occupe les dunes fixées de la zone arrière-dunaire. Le substrat sableux est moins perméable que celui des dunes mobiles par la présence d'un peu d'humus dans les couches supérieures.

Intérêt

Cet habitat est très rare en Languedoc-Roussillon. Les surfaces qu'il occupait ont très fortement régressé du fait de la plantation intensive de Pins sur le littoral et l'urbanisation. Cet habitat protège plusieurs espèces végétales d'intérêt patrimonial.

BASSE PLAINE DE L'AUDE

Localisation

Etang et lido de Pissevaches, Palazy et Lido de Palazy

superficie [ha]

4,5 ha

Etat de conservation : assez mauvais

Cortège végétal typique de l'habitat

<i>Anthemis maritima</i>	Anthémis maritime
<i>Artemisia campestris</i> ssp. <i>glutinosa</i>	Armoise glutineuse
<i>Crucianella maritima</i>	Crucianelle maritime
<i>Helichrysum stoechas</i>	Immortelles des Iles d'Hyères
<i>Pancratium maritimum</i>	Lys de mer
<i>Teucrium dunense</i>	Germandrée des dunes

Espèces d'intérêt patrimonial

<i>Crucianella maritima</i>	Crucianelle maritime (DZ)
<i>Limoniastrum monopetalum</i>	Grand Statice (PN, DZ)
<i>Pancratium maritimum</i>	Lys de mer (DZ)
<i>Pseudorhiza pumila</i>	Fausse-girouille des sables (PN/DZ, non revue)
<i>Teucrium dunense</i>	Germandrée des dunes (RZ)

Espèces envahissantes

<i>Elaeagnus angustifolia</i>	Olivier de Bohême
<i>Yucca</i> sp.	Yucca

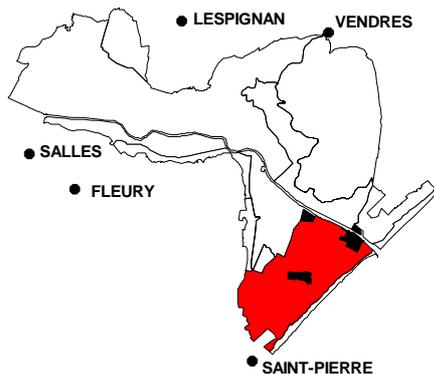
Principes de gestion

- canaliser la fréquentation dans les dunes (pose de ganivelles...)
- proscrire toute forme de plantation de ligneux (notamment Olivier de Bohême et Pin pignon)

DOCOB BASSE PLAINE DE L'AUDE

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Code CORINE 16.28
Syntaxon *Ammophilion australis*
X Crucianellion maritimae
Code Natura 2000 2260
Prioritaire non
Déterminant ZNIEFF non
Fréquence en L-R rare (littoral)
Fréquence dans le site très rare



DUNES A VEGETATION SCLEROPHYLLE



GENERALITES

Description

Ce groupement assez variable se présente sous la forme de fourrés d'arbustes (Cistes, Genévriers) qui se superposent à la végétation des dunes fixées à Crucianelle maritime.

Ecologie

Ce type de végétation occupe les dunes fixées ou les dunes fossiles, en zone arrière-dunaire ou péri-lagunaire. Il s'agit du stade final de la succession dans ce type de milieu.

Intérêt

Cet habitat rare en Languedoc-Roussillon est en très nette régression notamment à cause des importantes plantations de Pins et de l'urbanisation.

BASSE PLAINE DE L'AUDE

Localisation

Etang de Pissevaches

superficie [ha]

< 1 ha

Etat de conservation : moyen

Cortège végétal typique de l'habitat

Cistus salvifolius Ciste à feuilles de sauge
Juniperus oxycedrus Genévrier oxycèdre
Juniperus phoenicea Genévrier rouge
Pistacia lentiscus Lentisque

Espèces d'intérêt patrimonial

Flore

Aucune espèce remarquable recensée

Faune

Habitat potentiel de nombreuses espèces, notamment de reptiles

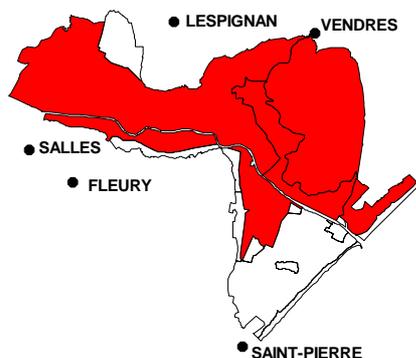
Principes de gestion

- proscrire toute forme de plantation (notamment Pin pignon)
- éclaircies des peuplements de pin existants

DOCOB BASSE PLAINE DE L'AUDE

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Code CORINE	22.3231
Syntaxon	<i>Nanocyperion flavescentis</i>
Code Natura 2000	3130
Prioritaire	non
Déterminant ZNIEFF	non
Fréquence en L-R	assez rare
Fréquence dans le site	assez commun



EAUX STAGNANTES OLIGOTROPES A MESOTROPES



M. Kleszczewski CEN L-R

GENERALITES

Description

Gazon d'espèces annuelles dominé par le Jonc des crapauds apparaissant au sein de nombreux habitats de zones humides dans des endroits à concurrence faible, souvent perturbés.

Ecologie

Cet habitat pionnier occupe des zones temporairement humides, à recouvrement de plantes vivaces faible, dans des dépressions submergées en hiver mais sèches en été, au sein de pelouses humides, sur sol doux ou salé, en bordure de pistes, de rivières, autour de mares ou même au sein de sansouïres. Souvent, il s'agit d'endroits piétinés par le bétail.

Intérêt

L'habitat peut abriter des plantes remarquables telles de petites Gentianacées ou d'autres espèces du cortège des mares temporaires (à rechercher). L'intérêt de l'habitat réside aussi dans sa fonction d'indicateur de conditions stationnelles temporairement humides.

BASSE PLAINE DE L'AUDE

Localisation

Etang de Vendres, Palazy, Monteilles, zone viticole

superficie [ha]

ponctuel

Etat de conservation : bon

Cortège végétal typique de l'habitat

Juncus bufonius *Jonc des crapauds*
(dominant)

Espèces d'intérêt patrimonial

Flore

Chlore imperfoliée *Blackstonia imperfoliata* (DZ)
Chlore acuminée *Blackstonia acuminata* (DZ)

Faune

Aucune espèce rare recensée

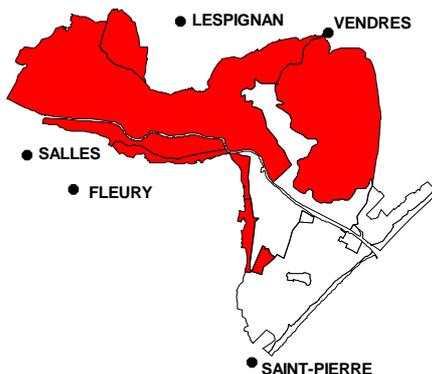
Principes de gestion

- maintenir les conditions hydrauliques naturelles avec alternance d'inondations et d'assecs
- maintenir l'ouverture du milieu par le pâturage extensif afin de limiter la progression d'espèces vivaces
- éviter toute eutrophisation et utilisation de phytocides

DOCOB BASSE PLAINE DE L'AUDE
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

**EAUX OLIGO MESOTROPHES CALCAIRES AVEC
VEGETATION BENTHIQUE A CHARA SPP.**

Code CORINE 22.441
 Syntaxon *Charetea fragilis*
 Code Natura 2000 3140
 Prioritaire non
 Déterminant ZNIEFF non
 Fréquence en L-R assez commun, ponctuel
 Fréquence dans le site assez rare



GENERALITES

Description

Cet habitat réunit tous les groupements de *Characées*, des macro-algues à tiges apparentes et rameaux verticillés.

Ecologie

Ces groupements sont de caractère pionnier et souvent éphémère (cas des mares temporaires), ils peuvent se développer assez rapidement (lors d'inondations p. ex.) et disparaître pendant des années. Ils peuvent aussi persister un certain temps dans des mares permanentes, tant que la végétation aquatique composée de plantes vasculaires n'est pas trop développée. La présence de *Characées* est indicatrice d'une bonne qualité de l'eau (faible teneur en phosphore notamment).

Intérêt

Ces groupements dépendent de milieux aquatiques peu végétalisés, à faible teneur en éléments nutritifs et peu pollués d'une manière générale. Ils sont en nette régression, phénomène lié entre autres à la pollution généralisée des nappes phréatiques. Ils accueillent un certain nombre d'espèces très rares en France voire en Europe. Pour ces raisons, les tapis de *Characées* sont classés d'intérêt communautaire au titre de la directive « habitats ».

BASSE PLAINE DE L'AUDE

Localisation

Etang de Vendres, Rivière-le-bas, zone viticole et la Matte

superficie [ha]

ponctuel

Etat de conservation : bon

Cortège végétal typique de l'habitat

Présence de *Characées* (macro-algues à tiges apparentes et rameaux verticillés)
 Des plantes vasculaires peuvent également être présentes en mélange avec les *Characées*.

Espèces envahissantes

Ludwigia peploides Jussie faux-peploïdes

Espèces patrimoniales

Flore

Certaines *Characées* sont très rares, mais toutes sont difficiles à déterminer (à soumettre aux spécialistes).

Faune

Amphibiens (exemples)

Bufo calamita Crapaud calamite
Pelobates cultripes Pélobate cultripède
Pelodytes punctatus Pélodyte ponctué
 (habitat des stades juvéniles)

Principes de gestion

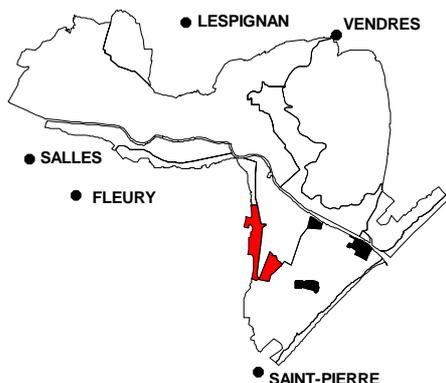
- Maintien des conditions hydrauliques (apport d'eau douce, niveau de salinité faible, assecs estivaux)
- Contrôle de la qualité des eaux (éviter les intrants eutrophisants, les phytocides...)
- Gestion des espèces envahissantes

DOCOB BASSE PLAINE DE L'AUDE

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

LACS EUTROPHES NATURELS

Code CORINE	22.411
Syntaxon	<i>Lemnion minoris</i>
Code Natura 2000	3150
Prioritaire	non
Déterminant ZNIEFF	non
Fréquence en L-R	assez commun
Fréquence dans le site	rare



M. Kleczewski CEN L-R

GENERALITES

Description

Groupements de plantes non fixées, flottant à la surface des eaux stagnantes, constitués d'une ou de plusieurs espèces de Lentilles d'eau (*Lemna*). Plusieurs espèces introduites telles que l'*Azolla* fausse-fougère ou la *Jussie* peuvent envahir ce type d'habitat aux dépens des Lentilles d'eau.

Ecologie

Les lentilles d'eau occupent les eaux calmes des roubines, des canaux et des fossés un peu larges de profondeur assez faible. Souvent au voisinage des berges, abritées du vent, elles affectionnent les eaux assez riches à très riches en éléments nutritifs (mésotrophes à eutrophes). Notamment la présence de la Lentille d'eau bossue indique des eaux très chargées voire polluées.

Intérêt

Habitat assez commun sans intérêt particulier.

BASSE PLAINE DE L'AUDE

Localisation

Rivière-le-Bas

superficie [ha]

ponctuel

Etat de conservation : bon

Cortège végétal typique de l'habitat

<i>Lemna gibba</i>	Lentille d'eau bossue
<i>Lemna minor</i>	Petite lentille d'eau
<i>Spirodela polyrhiza</i>	Lentille d'eau à racines nombreuses
<i>Wolffia arrhiza</i>	Lentille d'eau sans racines

Espèces envahissantes

<i>Azolla filiculoides</i>	Fougère flottante
<i>Ludwigia peploides</i>	Jussie faux-peplis

Espèces d'intérêt patrimonial (potentielles, non vues) :

Flore

<i>Spirodela polyrhiza</i>	Lentille d'eau à racines nombreuses (DZ)
<i>Wolffia arrhiza</i>	Lentille d'eau sans racines (RZ)

Faune

De nombreuses espèces d'amphibiens et d'insectes (odonates) fréquentent cet habitat sans en dépendre

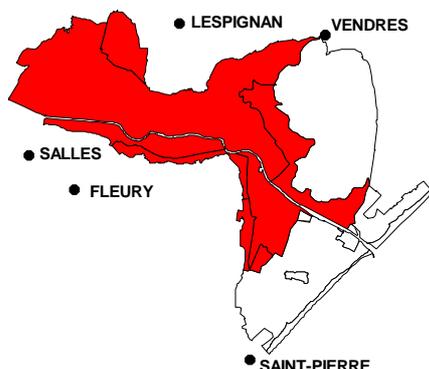
Principes de gestion

- aucune gestion spécifique nécessaire, si ce n'est le contrôle des espèces envahissantes et notamment la *Jussie*

DOCOB BASSE PLAINE DE L'AUDE

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Code CORINE 22.343
Syntaxon *Heleochoilon schoenoidis*
Code Natura 2000 3170*
Prioritaire oui
Déterminant ZNIEFF oui
Fréquence en L-R très rare
Fréquence dans le site rare



MARES TEMPORAIRES MEDITERRANEENNES



M. Kleszczewski CENL-R

GENERALITES

Description

Végétation herbacée rase, dont le recouvrement est assez variable, qui se développe dans des zones inondées en hiver qui s'assèchent au printemps. Le groupement se développe pendant et après l'assèchement du sol. Il est caractérisé notamment par la présence de la Salicaire à trois bractées et les *Crypsis* piquant et faux-choin.

Ecologie

Cet habitat occupe les dépressions (cuvettes, bords de mares) temporairement humides, sur des sols généralement riches en éléments nutritifs et le plus souvent légèrement salés. Ces groupements quasi liés au littoral dépendent de milieux très ouverts : endroits pâturés à sol dénudé par le piétinement, clairs de chasse, bords de rivières

Intérêt

Habitat rare en Languedoc-Roussillon qui occupe en général de petites surfaces. Plusieurs espèces d'intérêt patrimonial fort telles que la Salicaire à trois bractées (espèce protégée au niveau national) et les *Crypsis* (espèces déterminantes ZNIEFF-LR) sont liées à cet habitat.

BASSE PLAINE DE L'AUDE

Localisation

Nord du site, Pastoral et Rivière-le-bas, Terres salées, Charrués

superficie [ha]

5,7

Etat de conservation : bon

Cortège végétal typique de l'habitat :

<i>Lythrum tribracteatum</i>	Salicaire à trois bractées
<i>Crypsis aculeata</i>	<i>Crypsis</i> piquant
<i>Crypsis schoenoides</i>	<i>Crypsis</i> faux-choin
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux
<i>Polypogon maritimum</i>	<i>Polypogon</i> maritime

Espèces d'intérêt patrimonial :

Flore

<i>Lythrum tribracteatum</i>	Salicaire à trois bractées (PN, DZ)
<i>Crypsis aculeata</i>	<i>Crypsis</i> piquant (DZ)
<i>Crypsis schoenoides</i>	<i>Crypsis</i> faux-choin (DZ)

Faune

Amphibiens (reproduction dans les dépressions inondées) : Crapaud calamite, Pélobate cultripède...

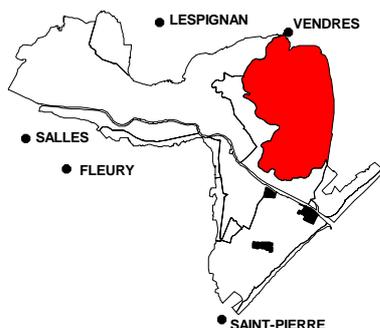
Principes de gestion

- maintenir le fonctionnement hydraulique naturel : période de submersion hivernale (eau douce) et assec estival
- maintenir l'ouverture du milieu par le pâturage adapté ou le hersage tous les deux à trois ans
- maintenir le taux de salinité à un niveau faible
- éviter toute eutrophisation et utilisation de phytocides

DOCOB BASSE PLAINE DE L'AUDE
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

**PRAIRIES HUMIDES
 MEDITERRANENNES
 A GRANDES HERBES**

Code CORINE 37.4
 Syntaxon *Molinio-Holoschoenion*
 Code Natura 2000 6420
 Prioritaire non
 Déterminant ZNIEFF oui
 Fréquence en L-R assez rare



J. Barret, CEN L-R

GENERALITES

Description

Prairies humides denses et élevées à graminées et joncs, pâturées ou non. Elles sont très souvent dominées par les grandes touffes du Scirpe jonc et d'autres plantes herbacées vigoureuses comme le Lysimaque commun ou la Grande salicaire.

Ecologie

Ces groupements se situent généralement sur sols non ou peu saumâtres, riches en argiles, souvent en lisière ou en bordure de zones humides (ruisseaux, fossés, marais). Le sol compact se dessèche l'été, alors qu'il est gorgé d'eau le reste de l'année.

Intérêt

Ces prairies hautes méditerranéennes sont rares et très souvent ponctuelles (surface inférieure à 100 m²). Elles possèdent un cortège spécifique répondant aux contraintes hydriques du sol.

BASSE PLAINE DE L'AUDE

Localisation

Rive est de l'étang de Vendres

superficie [ha]

ponctuel

Etat de conservation : bon

Cortège végétal typique de l'habitat

<i>Scirpoides holoschoenus</i>	Scirpe jonc (dominant)
<i>Althaea officinalis</i>	Guimauve officinale
<i>Dittrichia viscosa</i>	Inule visqueuse
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune
<i>Lythrum salicaria</i>	Grande salicaire

Espèces d'intérêt patrimonial (potentielles)

<i>Apium graveolens</i>	Céleri sauvage (R)
<i>Orchis palustris</i>	Orchis des marais (R)

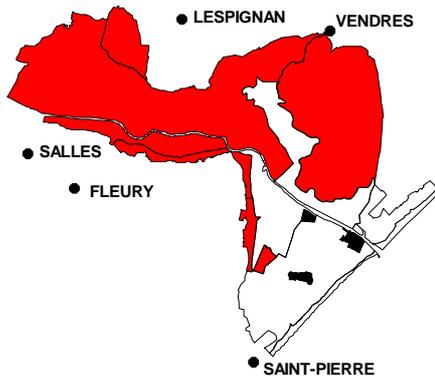
Principes de gestion

- maintien du fonctionnement hydraulique naturel (sol détrempé une grande partie de l'année)
- maintien d'un niveau de salinité nul ou faible
- maintien d'un pâturage extensif tardif (équin)
- éviter tout amendement, drainage, labour

DOCOB BASSE PLAINE DE L'AUDE

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Code CORINE	37.713
Syntaxon	<i>Convolvulion sepium</i>
Code Natura 2000	6430
Prioritaire	non
Déterminant ZNIEFF	non
Fréquence en L-R	rare
Fréquence dans le site	très rare



MEGAPHORBIAIES HYDROPHILES D'OURLETS PLANITAIRES



M. Kleszczewski CEN L-R

GENERALITES

Description

Prairies humides herbacées hautes, à dominance de Guimauves. Elles occupent des stations proches des prairies humides méditerranéennes à grandes herbes (Code Corine 37.4) dont elles constituent une variante de sols un peu salés.

Ecologie

Ces groupements colonisent des sols légèrement saumâtres, riches en argiles, souvent en lisière ou en bordure de zones humides (bord de l'étang de Vendres). Le sol est gorgé d'eau une grande partie de l'année, mais peut s'assécher partiellement en été.

Intérêt

Ces prairies à Guimauve sont rares et très souvent ponctuelles (surface inférieure à 100 m²). Elles font partie de complexes prairiaux toujours intéressants, car peu salés et propices à de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial.

BASSE PLAINE DE L'AUDE

Localisation

Etang de Vendres, Pastoral, Rivière-le-Bas, zone viticole, la Matte

superficie [ha]

ponctuel (< 2 ha)

Etat de conservation : bon, mais surfaces très faibles

Cortège végétal typique de l'habitat :

Althaea officinalis

Guimauve officinale
(dominante)

Convolvulus sepium

Liseron des haies

Dittrichia viscosa

Inule visqueuse

Lythrum salicaria

Salicaire

Scirpoides holoschoenus

Scirpe jonc

Espèces d'intérêt patrimonial :

Flore

Apium graveolens

Céleri sauvage (RZ)

Orchis palustris

Orchis des marais (R)

Scorzonera humilis

Scorzonère humble
(très rare sur le littoral)

Faune

Amphibiens (alimentation)

Pelodytes punctatus

Pélodyte ponctué

Triturus helveticus

Triton palmé

et autres...

Principes de gestion

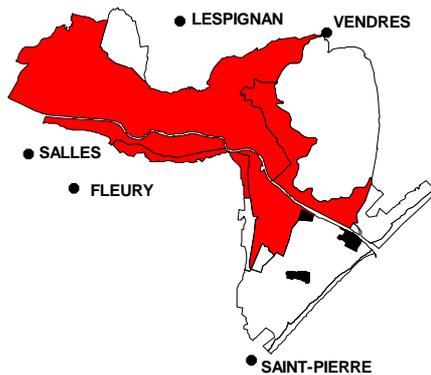
- maintien du fonctionnement hydraulique naturel (sol détrempé une grande partie de l'année)
- maintien d'un niveau de salinité faible
- maintien des pratiques traditionnelles extensives (pâturage tardif ou fauche tardive)
- éviter tout amendement, drainage, labour, utilisation de phytocides, de vermifuges

DOCOB BASSE PLAINE DE L'AUDE

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

PRAIRIES MAIGRES DE FAUCHE

Code CORINE 38.22
 Syntaxon *Gaudinio-Arrhenatheretum*
 Code Natura 2000 6510
 Prioritaire non
 Déterminant ZNIEFF oui
 Fréquence en L-R rare
 Fréquence dans le site rare



M. Kleczewski CEN L-R

GENERALITES

Description

Il s'agit de prairies à dominance de graminées de bonne qualité fourragère, telles que le Fromental et la Fétuque élevée. Le sous-type méditerranéen possède un cortège particulier, comprenant entre autres le Narcisse tazette, l'Orchis à fleurs lâches et le Silaüs des prés. Ces prairies sont obligatoirement fauchées au moins une fois par an et parfois également pâturées à l'automne.

Ecologie

Ces prairies nécessitent des conditions stationnelles très favorables, à sol relativement fertile, bien alimenté en eau douce une grande partie de l'année, sans être submergées pendant longtemps.

Intérêt

Ces prairies sont particulièrement rares en région méditerranéenne et continuent à régresser. Quand elles sont gérées de façon traditionnelle, elles possèdent un cortège particulier comprenant plusieurs espèces d'intérêt patrimonial.

BASSE PLAINE DE L'AUDE

Localisation

Partie ouest (douce) du site

superficie [ha]

2,8

Etat de conservation : bon

Cortège végétal typique de l'habitat

Arrhenatherum elatius Fromental, Avoine élevée
Festuca arundinacea Fétuque élevée
Narcissus tazetta Narcisse tazette
Orchis laxiflora ssp. palustris Orchis des marais
Silaum silaus Silaüs des prés

Espèces d'intérêt patrimonial

Bellevalia romana Bellevalia de Rome (PN, potentielle)
Narcissus tazetta Narcisse tazette (R)
Orchis laxiflora ssp. palustris Orchis des marais (RZ)

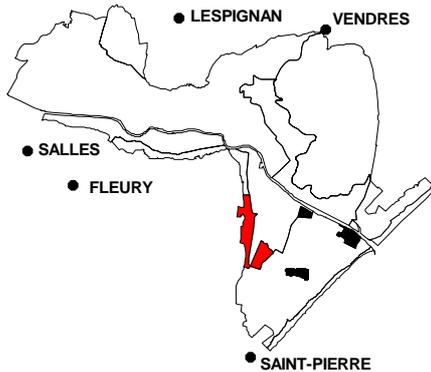
Principes de gestion

- Maintien du sol détrempé en hiver et au printemps
- Maintien d'un niveau de salinité nul ou faible
- Fauche une fois par an, la plus tardive possible (pas avant le 30 juin)
- Pâturage à l'automne favorable (charges adaptées, faibles)
- Amendement nul ou limité (max. 15 kg N/ha*an)
- Pas de labour, sursemis, utilisation de phytocides

DOCOB BASSE PLAINE DE L'AUDE

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Code CORINE	53.33
Syntaxon	<i>Scirpion compacto-littoralis</i> (<i>Phragmition communis</i>)
Code Natura 2000	7210*
Prioritaire	oui
Déterminant ZNIEFF	oui
Fréquence en L-R	très rare (littoral)
Fréquence dans le site	très rare



MARAIS CALCAIRES A CLADIUM MARISCUS



M. Kleczewski CEN L-R

GENERALITES

Description

La seule présence du Marisque permet de caractériser cet habitat. Soit le Marisque forme des groupements quasi-monospécifiques où il est très largement dominant, soit il est moins abondant et accompagné du Roseau ou des grands scirpes.

Ecologie

Les cladiaies se trouvent généralement au niveau des résurgences d'eau douce karstiques, à proximité de cours d'eau à faible salinité (canaux, fossés) ou au niveau des berges d'étangs arrière-dunaires à salinité très variable. Elles peuvent également coloniser les prés salés pas ou faiblement pâturés. Les cladiaies supportent un assec estival, mais n'en dépendent pas.

Intérêt

Le Marisque est une espèce rare en Languedoc-Roussillon dont les groupements sont localisés et de petite taille. Cet habitat est d'intérêt communautaire prioritaire.

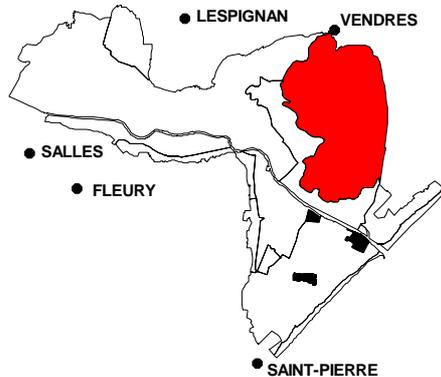
BASSE PLAINE DE L'AUDE

Localisation	superficie [ha]
Rivière-le-bas (étang de Pissevaches)	0,4
Etat de conservation : bon	Espèces d'intérêt patrimonial
Cortège végétal typique de l'habitat	Flore
<i>Cladium mariscus</i> Marisque (dominant)	<i>Apium graveolens</i> Céleri sauvage (RZ)
<i>Bolboschoenus maritimus</i> Scirpe maritime	<i>Cladium mariscus</i> Marisque (DZ)
<i>Phragmites australis</i> Roseau	Faune
<i>Schoenoplectus</i> spp. Scirpes	<u>Amphibiens et avifaune (reproduction)</u>
	nombreuses espèces potentielles
Principes de gestion	
<ul style="list-style-type: none"> - non-intervention ou fauche très tardive - maintien du fonctionnement hydraulique naturel des stations (apports d'eau chargée en calcaire) - éviter toute eutrophisation - maintien d'un niveau de salinité faible des stations (apports d'eau douce) - pas de labour, de drainage, d'utilisation de phytocides, d'amendement 	

DOCOB BASSE PLAINE DE L'AUDE

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Code CORINE	54.122
Syntaxon	<i>Cratoneurion</i>
Code Natura 2000	7220*
Prioritaire	oui
Déterminant ZNIEFF	oui
Fréquence en L-R	rare
Fréquence dans le site	très rare



SOURCE PETRIFIANTE



GENERALITES

Description

L'habitat correspond à des groupements de mousses et d'hépatiques développés au niveau de sources et suintements plus ou moins pentus, avec de l'eau carbonatée qui incruste tous types de supports de cristaux calcaires (= formation de tufs).

Ecologie

Cet habitat se situe seulement au niveau de sources ou de suintements dont l'eau est fortement carbonatée. Il est plutôt lié aux zones climatiques tempérées, sa présence en région méditerranéenne, de surcroît si près du littoral, est exceptionnelle.

Intérêt

Ce type d'habitat très rare au niveau régional et national est d'un intérêt patrimonial majeur, d'où son statut d'habitat d'intérêt prioritaire. Il abrite des espèces de faune et de flore hautement spécialisées, intimement liées à ce type d'habitats très ponctuel.

BASSE PLAINE DE L'AUDE

Localisation

Nord de l'étang de Vendres

superficie [ha]

ponctuel

Etat de conservation : mauvais (présence d'espèces envahissantes)

Cortège végétal typique de l'habitat

Mousses
Eucladium verticillatum
Palustriella commutata
Hépatiques
Pellia endiviifolia

Espèces d'intérêt patrimonial

Aucune espèce remarquable recensée (à étudier de plus près)

Espèces envahissantes

Arundo donax Canne de Provence

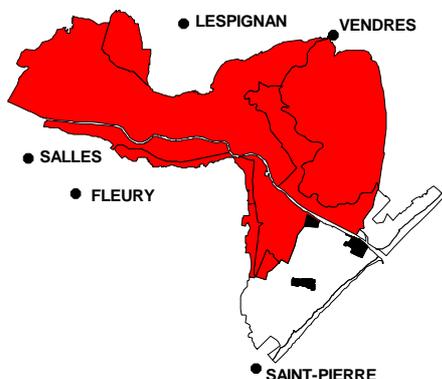
Principes de gestion

- maintien du fonctionnement hydraulique naturel (suintements effectifs une grande partie de l'année)
- maintien d'une bonne qualité de l'eau (éviter tous les intrants polluants dans l'ensemble du bassin versant de la source et en particulier à proximité immédiate)
- supprimer les espèces envahissantes, ici la Canne de Provence, qui s'est fortement développée aux abords de la source

DOCOB BASSE PLAINE DE L'AUDE
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

**FORETS-GALERIES A SALIX ALBA ET
POPULUS ALBA**

Code CORINE 44.62 et 44.63
 Syntaxon *Populion albae*
 Code Natura 2000 92A0
 Prioritaire non
 Déterminant ZNIEFF non
 Fréquence en L-R assez rare



GENERALITES

Description

Végétation arborée, appelée ripisylves, occupant les berges des rivières, des canaux ou des étangs littoraux, composée principalement de Frênes oxyphylles, accompagné par l'Orme champêtre et les Peupliers blanc et noir. La strate arbustive assez clairsemée est composée de ces mêmes essences, accompagnées parfois par du Cornouiller sanguin, de l'Aubépine, du Prunellier ou du Nerprun purgatif.

Ecologie

Les ripisylves méditerranéennes recherchent la présence d'une nappe permanente d'eau douce ou peu saumâtre. En leur sein se maintient un microclimat relativement humide et atténué, fait exceptionnel en région méditerranéenne.

Intérêt

Habitat en principe développé le long des cours d'eau et des marais doux en région méditerranéenne. Actuellement, il n'en reste plus que des lambeaux restreints. Il s'agit d'habitats d'un intérêt écologique fort, refuge d'un cortège végétal et animal exceptionnel en région méditerranéenne (stations disjointes d'espèces typiquement médio-européennes).

BASSE PLAINE DE L'AUDE

Localisation **superficie [ha]**
 L'ensemble du site sauf les secteurs salés 31,3

Etat de conservation : mauvais à bon

Cortège végétal typique de l'habitat

Strate arborée

<i>Fraxinus angustifolia</i>	Frêne à feuilles étroites
<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc
<i>Populus nigra</i>	Peuplier noir
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre

Strate herbacée

<i>Aristolochia rotunda</i>	Aristolochie à feuilles rondes
<i>Arum italicum</i>	Gouet d'Italie
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris des marais

Espèces d'intérêt patrimonial

Flore

Pas d'espèce remarquable recensée

Faune

Avifaune (reproduction)
 Faucon hobereau, Milan noir, Rollier d'Europe
Insectes (reproduction)
Oxygastra curtisii Cordulie à corps fin
 (Ann. 2 Directive Habitats)
Zerynthia polyxena Diane
 (Ann. 4 Directive Habitats)

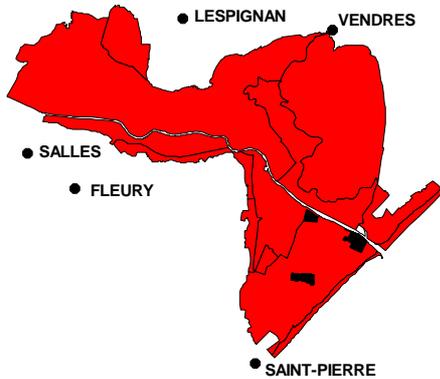
Principes de gestion

- non-intervention (éviter les coupes, laisser le bois mort sur pied)
- maintien du fonctionnement hydraulique naturel (sol détrempé une grande partie de l'année)
- maintien d'un niveau de salinité nul ou faible

DOCOB BASSE PLAINE DE L'AUDE

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Code CORINE	44.8131
Syntaxon	<i>Tamaricion africanae</i>
Code Natura 2000	44.8131
Prioritaire	non
Déterminant ZNIEFF	non
Fréquence en L-R	assez commun (littoral)
Fréquence dans le site	commun



GALERIES ET FOURRES RIVERAINS MÉRIDIIONAUX



GENERALITES

Description

Végétation arbustive composée uniquement de Tamaris de hauteur moyenne (1 à 5 m). Elle occupe les bords des étangs littoraux, des canaux et des fossés d'eau saumâtre et les prés salés méditerranéens en friche.

Ecologie

Les fourrés de Tamaris occupent des stations littorales, sur sol plus ou moins salé. Ils sont souvent inondés en hiver mais peuvent fortement s'assécher en été. Ils constituent le stade final de la succession après abandon des prés salés méditerranéens.

Intérêt

Les fourrés de Tamaris présentent un intérêt fort en tant que nichoirs pour l'avifaune. Ils constituent une source d'alimentation importante pour certains insectes. Ils abritent potentiellement le Tamaris d'Afrique, espèce rare et protégée sur l'ensemble du territoire français.

BASSE PLAINE DE L'AUDE

Localisation	superficie [ha]
Sur l'ensemble du site	108,5

Etat de conservation : bon à moyen

Cortège végétal typique de l'habitat

<i>Tamarix gallica</i>	Tamaris de France (dominant)
<i>Tamarix africana</i>	Tamaris d'Afrique (potentiel)

Espèces herbacées des communautés associées (prés salés, sansouïres, scirpaies, roselières)

Espèces d'intérêt patrimonial

Flore

<i>Tamarix africana</i>	Tamaris d'Afrique (PN/DZ, potentiel)
-------------------------	--------------------------------------

Faune

Avifaune (reproduction)

Toutes les espèces d'hérons arboricoles (si les Tamaris sont entourés d'eau)

Principes de gestion

- Non intervention

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Nom commun

Nom latin

Photo

PROTECTION	Espèce protégée ou non en France Conventions de Berne et Bonn Directive Oiseaux
LIVRE ROUGE	Statut
DETERMINANTE ZNIEFF	OUI / NON



Convention de Berne (1979) = relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe.

Convention de Bonn (1972) = relative à la conservation des espèces migratrices.

Pour ces deux conventions, les espèces de l'Annexe I sont très menacées et à protéger strictement, celles de l'Annexe II sont menacées et à protéger.

Directive Oiseaux (1979), Annexe I : espèces dont la protection nécessite la désignation de Zones de Protection Spéciales, ZPS (Natura 2000).

Livre Rouge : recensement de la faune menacée en France. Quatre statut, par ordre décroissant de menace : en danger, vulnérable, rare, à surveiller

Déterminante ZNIEFF : reconnaissance de l'importance régionale. Pour plus de détails, se reporter au chap C.2.4 du Docob

Généralités

DESCRIPTION

Critères utiles à l'identification de l'espèce

DISTRIBUTION EN **Languedoc-Roussillon et en France**

ÉCOLOGIE

ZPS Basse Plaine de l'Aude

Carte de localisation de l'espèce au sein des grandes unités écologiques.

Rouge = Nidification
Vert = Alimentation
Jaune = Migration
Bleu = Hivernage

Données sur les effectifs lorsqu'ils sont disponibles

Description de l'utilisation de l'espace pour les périodes de nidification, hivernage, migration, alimentation.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES SUR LE SITE

- Menaces sur lesquelles il est possible d'agir en mettant en œuvre des actions de conservation

CONSERVATION

- Principales mesures concourant au maintien des populations voire à leur restauration

SIC BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Crapaud calamite

Bufo calamita



PROTECTION	Espèce protégée en France Annexe II (Conv. de Berne) Annexe IV Directive Habitats
LIVRE ROUGE DETERMINANTE ZNIEFF	A surveiller liste rouge France NON

Généralités

Description

Crapaud de taille moyenne avec un aspect général ramassé. La pupille est ovale horizontale et l'iris de jaune vif à verdâtre. La peau dorsale est couverte de pustules ovalaires brunes, parfois rougeâtres. La face supérieure est verdâtre, brunâtre ou blanchâtre, plus ou moins marbrée de vert kaki. La face intérieure est blanc un peu jaunâtre, plus ou moins maculée de brun et grumeleuse.

DISTRIBUTION

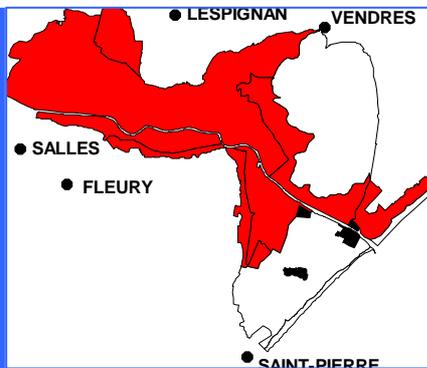
Languedoc-Roussillon : Toute la région

France : Presque toute la France mais les populations sont plus importantes dans le sud

ÉCOLOGIE

Espèce de plaine et de moyenne montagne, allant jusqu'à 1700 mètres d'altitude dans les Alpes et les Pyrénées. Son habitat terrestre est constitué de végétation ouverte et assez rase avec des zones de sol nu et d'abris superficiels. Il doit aussi disposer de zones de sol meuble pour s'enfouir. On le trouve donc dans les littoraux sableux, pelouses, prés salés, garrigues ouvertes... L'habitat aquatique est souvent peu profond, bien exposé, et pauvre en poissons, comme les mares temporaires, les fossés, les prairies humides, les carrières.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

Les sites de reproduction de cette espèce sont bien connus. Ils se situent dans les prairies humides du Bouquet, les prairies humides aux abords de l'étang de la Matte, le Marais des charrués et les zones dunaires au sud de l'étang de Vendres.

L'espèce est commune dans la Basse Vallée de l'Aude. Lors des années pluvieuses, il n'est pas rare de voir sur certains sites de reproduction 4 à 5 générations différentes de têtards.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- Destruction d'habitats terrestres (mise en culture, urbanisation) et aquatiques (comblements des mares, pollution, modification du fonctionnement hydraulique), isolement et réduction des populations.
- Utilisation de produits toxiques (pesticides) et la destruction d'animaux (trafic routier).
- Déprise rurale et progression de la forêt.
- Facteurs naturels : phénomènes naturels de comblement.
- Réaménagement des sites industriels (carrières, terril...).

CONSERVATION

- Assurer une hydro-période compatible avec le cycle reproducteur de l'espèce
- Maintenir un taux de salinité faible dans les mares de reproduction
- Mise en place de crapauducs pour réduire la mortalité routière.
- Maintenir ouverts les milieux sur 100-200 m autour de la mare de rayon par le pâturage et/ou le débroussaillage
- Prévenir et contrôler l'introduction d'espèces indésirables, les éliminer si nécessaire (poissons notamment)
- Disposer des abris en bordure de mare pour favoriser la survie des jeunes

SIC BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Discoglosse peint

Discoglossus pictus



PROTECTION	Espèce protégée en France Annexe II (Conv. de Berne) Annexe IV Directive Habitats
LIVRE ROUGE	A surveiller
DETERMINANTE ZNIEFF	NON

Généralités

DESCRIPTION

Anoure[®] de taille moyenne, (maximum 80 mm). Son aspect est élancé, son museau arrondi à assez pointu. La pupille est ovale verticale. La peau du dos est lisse ou légèrement verruqueuse, brunâtre ou verdâtre, souvent tachée d'ocelles kaki avec une fine bordure claire. La face ventrale est blanc nacré, uniforme ou pointillée de brun.

DISTRIBUTION

Languedoc-Roussillon : Aude, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales

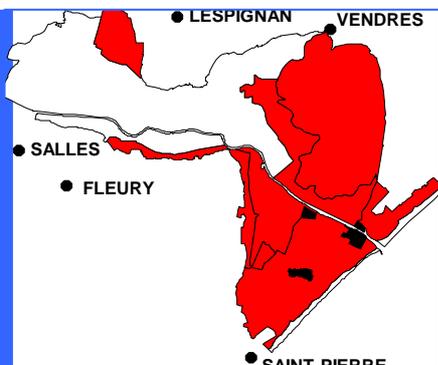
France : Uniquement les départements cités ci-dessus

Ailleurs : Maghreb, Malte, Sicile, Catalogne Espagnole

ÉCOLOGIE

On rencontre le Discoglosse peint du littoral jusqu'à 1250 mètres d'altitude. C'est une espèce assez opportuniste dans le choix de ses habitats. En plaine littorale, cette espèce peut fréquenter des friches, vergers, campings, jardins... Il s'éloigne peu des zones humides en garrigue et s'y reproduit dans des points d'eau bien ensoleillés, pauvres en poissons, parfois légèrement saumâtres. En moyenne montagne, ce discoglosse se reproduit dans des vasques rocheuses aux abords des torrents.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

L'espèce a été découverte sur le site à la fin des années 90, aux environs de Valras-plage (Fradet, 2004). Depuis des recherches ont mis en évidence l'omniprésence de l'espèce sur les zones humides de la basse vallée de l'Aude (zones arrière dunaires de Vendres-plage, Pissevaches, Etang de Vendres, Etang de la Matte)

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- Destruction d'habitats terrestres (mise en culture, urbanisation) et aquatiques (comblements des mares, pollution, modification du fonctionnement hydraulique), isolement et réduction des populations.
- Introduction d'espèces exotiques concurrentes ou prédatrices (poissons, écrevisses américaines, grenouilles rieuses).
- Utilisation de produits toxiques (pesticides) et la destruction d'animaux (trafic routier).
- Déprise rurale et progression de la forêt (fermeture naturelle, enrésinement).
- Facteurs naturels : phénomènes naturels de comblement.

CONSERVATION

- Assurer une hydro-période compatible avec le cycle reproducteur de l'espèce
- Maintenir un taux de salinité faible dans les mares de reproduction
- Mise en place de crapauducs pour réduire la mortalité routière.
- Maintenir ouverts les milieux sur 100-200 m autour de la mare de rayon par le pâturage et/ou le débroussaillage
- Prévenir et contrôler l'introduction d'espèces indésirables, les éliminer si nécessaire (poissons notamment)
- Disposer des abris en bordure de mare pour favoriser la survie des jeunes

SIC BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Pélobate cultripède

Pelobates cultripes

PROTECTION	Espèce protégée en France Annexe II (Conv. de Berne) Annexe IV Directive Habitats
LIVRE ROUGE DETERMINANTE ZNIEFF	Vulnérable Oui



Généralités

DESCRIPTION

Anoure[®] de taille moyenne, mesurant habituellement moins de 80 mm (maximum 100). La tête est relativement plate, le museau arrondi, les yeux gros et proéminents, à iris doré ou gris verdâtre. Le membre postérieur est court, avec un tubercule en forme de pelle, d'un noir luisant. Peau assez lisse, à coloration jaune-verdâtre ou brunâtre avec des taches brun foncé plus ou moins confluentes.

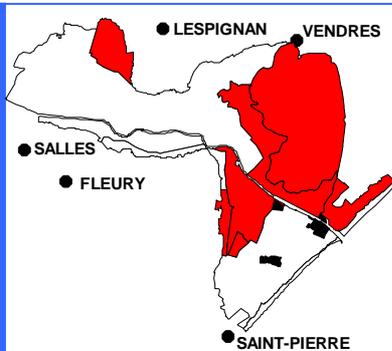
DISTRIBUTION

C'est une espèce ibéro-française méridionale dont l'aire de répartition est limitée au sud-ouest de l'Europe : Portugal, Espagne et moitié sud de la France. Elle est peu abondante en France. Actuellement on connaît moins de 150 stations, dont 70 en Languedoc-Roussillon, 30 en Provence et 25 sur la façade atlantique.

ÉCOLOGIE

Le Pélobate cultripède vit sur des terrains meubles littoraux et arrière-littoraux, ainsi que sur les terrains à sol compact ou caillouteux des collines calcaires et des causses du Sud de la France. À l'intérieur des terres, l'espèce montre une très forte prédilection pour les grandes étendues de végétation basse : pelouses et garrigues rases pâturées, maquis bas, landes à buis caussenardes, vignes. En région littorale, il occupe les milieux dunaires ou arrière-dunaires, ouverts ou boisés. Les sites de reproduction sont très diversifiés : mares de pâtures, lavognes caussenardes, pannes dunaires, fossés inondés, mares temporaires, marais à roselières. D'une façon générale, l'espèce préfère les points dégagés avec une végétation riveraine peu développée permettant un bon ensoleillement. La mise en eau doit être longue (au moins 33 semaines) et la salinité ne doit pas dépasser 10g/l.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

L'espèce se reproduit dans des mares plus ou moins saumâtres dans la partie sud de l'étang de Vendres. Il est connu dans des prairies inondables non loin du marais des Charrués. Il est également omniprésent dans l'étang de la Matte et les prairies inondables environnantes.

Il a disparu sur le pourtour est et nord de l'étang de Vendres suite à la salinisation de celui-ci. L'adoucissement de l'étang orchestré depuis 2002 permettra sûrement de voir la pélobate recoloniser cet espace.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- Destruction d'habitats terrestres (mise en culture, urbanisation) et aquatiques (complements des mares, pollution, modification du fonctionnement hydraulique), isolement et réduction des populations.
- Introduction d'espèces exotiques concurrentes ou prédatrices (poissons, écrevisses américaines, grenouilles rieuses).
- Utilisation de produits toxiques (pesticides) et la destruction d'animaux (trafic routier).
- Populations littorales spécialement affectées par les aménagements touristiques et par les traitements anti-moustiques.
- Déprise rurale et progression de la forêt (fermeture naturelle, enrésinement) constituent les deux principales causes de déclin à l'intérieur des terres.
- Facteurs naturels : phénomènes naturels de comblement.
- La route de Vendres-Plage est la cause de nombreuses pertes lors de migrations vers les sites de reproduction.

CONSERVATION

- Assurer une hydro-période compatible avec le cycle reproducteur de l'espèce
- Maintenir un taux de salinité faible dans les mares de reproduction, inférieur à 10g/l
- Mise en place de crapauducs pour réduire la mortalité routière.
- Maintenir ouverts les milieux sur 100-200 m autour de la mare de rayon par le pâturage et/ou le débroussaillage
- Prévenir et contrôler l'introduction d'espèces indésirables, les éliminer si nécessaire (poissons notamment)
- Disposer des abris en bordure de mare pour favoriser la survie des jeunes

SIC BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Rainette méridionale

Hyla meridionalis



PROTECTION	Espèce protégée en France Annexe II (Conv. de Berne) Annexe IV Directive Habitats
LIVRE ROUGE DETERMINANTE ZNIEFF	A surveiller NON

Généralités

DESCRIPTION

Anoure[®] de petite taille, mesurant environ 50 mm. La peau dorsale est lisse de coloration vert pomme, parfois brune. Une bande brun noir, généralement bordée de clair, court de la narine à l'insertion de la patte supérieure. La face ventrale est uniformément blanche nacrée à jaunâtre.

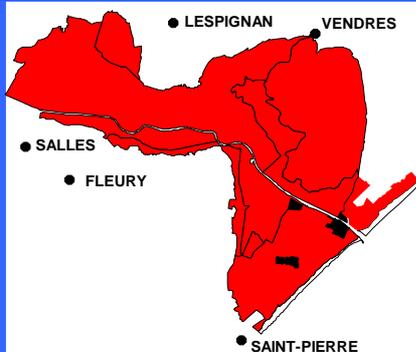
DISTRIBUTION

Languedoc-Roussillon : Tout le Languedoc-Roussillon
France : Sud de la France et un peu à l'ouest
Ailleurs : Maghreb et sud de la péninsule ibérique

ÉCOLOGIE

La Rainette méridionale est présente du niveau de la mer jusqu'à environ 600 mètres d'altitude. Elle est particulièrement abondante dans les marais littoraux méditerranéens et de la façade atlantique, ainsi que dans les secteurs humides en garrigue. Cette espèce peut coloniser des milieux anthropiques comme les parcs et les jardins. Elle se reproduit dans les mares, roselières, bassins divers, parfois dans des ruisseaux ou des vasques rocheuses (localement).

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

L'espèce se reproduit essentiellement dans les zones les plus douces dont l'étang de la Matte, les prairies humides du Bouquet, les prairies du Canton, les zones douces de Pissevaches actuellement en roselières, les mares temporaires et fossés à Vendres-plage. L'espèce est très abondante et peut s'observer également dans les canaux de la plaine agricole.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- Destruction d'habitats terrestres (mise en culture, urbanisation) et aquatiques (comblements des mares, pollution).
- Introduction d'espèces exotiques concurrentes ou prédatrices (poissons, écrevisses américaines, grenouilles rieuses).
- Utilisation de produits toxiques (pesticides)

CONSERVATION

- Maintenir un taux de salinité faible dans les mares de reproduction
- Prévenir et contrôler l'introduction d'espèces indésirables, les éliminer si nécessaire (poissons notamment)

SIC BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Triton marbré

Triturus marmoratus



PROTECTION	Espèce protégée en France Annexe III (Conv. de Berne) Annexe IV Directive Habitats
LIVRE ROUGE FRANCE	Vulnérable
DETERMINANTE ZNIEFF	NON

Généralités

DESCRIPTION

Longueur : environ 16 cm

Triton de taille moyenne, avec une face dorsale dotée d'un dessin marbré noir et vert et une face ventrale noirâtre. En phase aquatique, les mâles présentent une crête dorsale.

REPARTITION

Languedoc-Roussillon : Aude, Aveyron, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales.

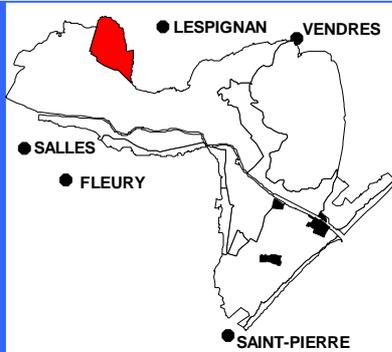
France : Grande moitié ouest

Ailleurs : Espagne et Portugal

ÉCOLOGIE

Espèce de plaine et de moyenne montagne qui ne dépasse pas 1000 mètres d'altitude dans le Massif Central et 500 ou 600 mètres sur le versant nord des Pyrénées. Le Triton marbré fréquente surtout des formations sur sols acides telles que les landes à bruyères, à genêts, ajoncs ou fougères. On le retrouve aussi dans des boisements de type aulnaie-frênaie ou en garrigue. Ce triton est peu exigeant sur la qualité de l'eau (supporte une eau légèrement saumâtre) et se reproduit dans des plans d'eau variés mais généralement pauvres en poissons.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



L'espèce n'était pas connue en Basse Plaine de l'Aude jusqu'à très récemment. Elle a été trouvée en 2005 sur l'étang de la Matte lors de prospections amphibiens. L'importance de la population demeure inconnue.

On retrouve l'espèce sur une localité assez proche, mais en dehors du site Natura 2000. Il s'agit d'une population de plusieurs centaines d'individus à Valras-Plage sur un réseau de mares en milieu dunaire.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- Destructions directes des habitats terrestres (mise en culture, urbanisation...) et aquatiques (comblement des mares, pollutions, modifications du fonctionnement hydraulique)
- Introduction d'espèces induisant une trop forte compétition interspécifique (poissons, écrevisses américaines, grenouilles rieuses...)
- Comblement naturel des mares
- Urbanisation massive des sites potentiels méditerranéens
- Pollutions diffuses et décharges sauvages

GESTION

- Assurer une hydro-période compatible avec le cycle reproducteur de l'espèce
- Maintenir un taux de salinité faible dans les mares de reproduction
- Prévenir et contrôler l'introduction d'espèces indésirables, les éliminer si nécessaire (poissons notamment)
- Disposer des abris en bordure de mare pour favoriser la survie des jeunes

SIC BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Lézard vert

Lacerta bilineata



PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne)
Annexe IV Directive Habitats

LIVRE ROUGE

A surveiller liste rouge France

DETERMINANT ZNIEFF

NON

Généralités

DESCRIPTION

Lézard de 20 à 30 cm le plus couramment de coloration vert brillant ponctué de noir et de jaune sur le dos, avec le ventre et la face interne des membres jaune vif ou vert bleuté uni. Lors de la saison des amours, le mâle se pare de tâches et d'une gorge bleu vif.

DISTRIBUTION

Languedoc-Roussillon : Tout le Languedoc-Roussillon

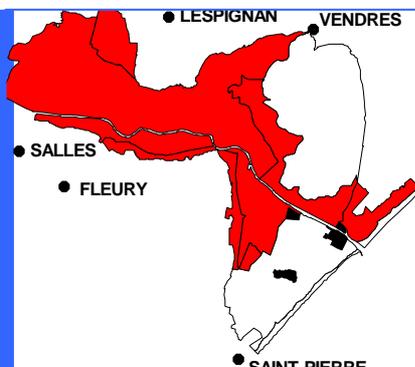
France : Approximativement au sud d'une ligne théorique allant de Rouen à Mulhouse

Ailleurs : En Europe occidentale (d'Angleterre jusqu'en Espagne) jusqu'en Asie mineure

ECOLOGIE

Le Lézard vert fréquente des habitats riches en végétation herbacée et arbustive, bien exposés. On le retrouve dans les bruyères, talus ensoleillés, haies, sous bois aérés, ronciers, remblais, voies ferrés...

ZPS Basse Vallée de l'Aude



L'espèce est présente en plaine dans les zones d'écotone[®] des prairies et des vignes et en bordure des zones humides. Sur les coteaux secs (puech) en bordure de l'étang de Vendres ou de la Matte, il est en concurrence directe avec le Lézard ocellé qui domine ce type de terrain.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

Cette espèce ne semble pas menacée. On peut cependant penser que l'urbanisation massive et la diminution des populations d'insectes via les pollutions diffuses peuvent lui être préjudiciables.

CONSERVATION

- Limiter l'anthropisation des espaces naturels
- Limiter l'utilisation de produits polluants, notamment en agriculture

Le Grand Rhinolophe

Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)

Code Natura 2000 : 1304

Statut et Protection

- Directive Habitats : Annexe II et IV
- Protection nationale : arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article 1 modifié (JO du 11.09.1993).
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste rouge nationale : Espèce Vulnérable

Description de l'espèce

Le Grand Rhinolophe est le plus grand des rhinolophes européens

Tête + corps : (5) 5,77,1 cm ; avantbras : (5) 5,46,1 cm ; envergure : 3540 cm ; poids : 1734 g.

Appendice nasal caractéristique en feràcheval, appendice supérieur de la selle court et arrondi, appendice inférieur pointu, lancette triangulaire.

Au repos dans la journée et en hibernation, le Grand Rhinolophe, suspendu à la paroi et enveloppé dans ses ailes, a un aspect caractéristique de cocon.

Pelage souple, lâche : face dorsale grisbrun ou gris fumé, plus ou moins teinté de roux, face ventrale blanchâtre. Patagium et oreilles grisbrun clair.

Répartition en France et en Europe



Espèce présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, du sud du Pays de Galles et de la Pologne à la Crète et au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Égée.

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Rhinolophidés



Biologie et Ecologie

Activité :

Le Grand Rhinolophe entre en hibernation de septembre-octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. L'espèce est sédentaire (déplacement maximum connu : 180 km). Généralement, 20 à 30 km peuvent séparer les gîtes d'été de ceux d'hiver. Dès la tombée de la nuit, le Grand Rhinolophe s'envole directement du gîte diurne vers les zones de chasse (dans un rayon de 24 km, rarement 10 km) en suivant préférentiellement des corridors boisés, les alignements d'arbres, les lisières,... Le Grand Rhinolophe repère obstacles et proies par écholocation. La chasse en vol est pratiquée au crépuscule (période de densité maximale de proies), puis en cours de nuit, l'activité de chasse à l'affût, depuis une branche morte sous le couvert d'une haie, devient plus fréquente.

Caractères écologiques :

Le Grand Rhinolophe fréquente en moyenne les régions chaudes jusqu'à 1 480 m d'altitude (voire 2 000 m), les zones karstiques, le bocage, les petites agglomérations. Il recherche les paysages semiouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, de prairies pâturés par des bovins, voire des ovins, des ripisylves, des landes, des friches. L'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, en particulier les femelles, les mâles ayant un comportement plus erratique. Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs), souvent souterraines, aux caractéristiques définies : obscurité totale, température comprise entre 5°C et 12°C, rarement moins, hygrométrie supérieure à 96%, ventilation légère, tranquillité garantie. Gîtes de reproduction variés : les colonies occupent greniers, bâtiments agricoles, vieux moulins, toitures d'églises ou de châteaux, à l'abandon ou entretenus, mais aussi galeries de mine et caves suffisamment chaudes. Des bâtiments près des lieux de chasse servent régulièrement de repos nocturne voire de gîtes complémentaires.

Régime alimentaire

Le régime alimentaire varie en fonction des saisons et des pays (aucune étude menée en France). Les femelles et les jeunes ont des régimes alimentaires différents.

Les proies consommées sont de taille moyenne à grande (= 1,5 cm),

Selon la région, les Lépidoptères représentent 30 à 45% (volume relatif), les Coléoptères 25 à 40%, les Hyménoptères (Ichneumonidés) 5 à 20%, les Diptères (Tipulidés et Muscoïdés) 10 à 20%, les Trichoptères 5 à 10% du régime alimentaire.

Reproduction

Maturité sexuelle : femelles, 2 à 3 ans ; mâles : à la fin de la 2e année.

Accouplement de l'automne au printemps. En été, la ségrégation sexuelle semble totale.

Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à près d'un milliers d'adultes). De mi-juin à fin juillet, les femelles donnent naissance à un seul jeune. Avec leur petit, elles sont accrochées isolément ou en groupes serrés.

Longévité : 30 ans

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

L'espèce est rare et en fort déclin dans le nord-ouest de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, Suisse. En France, un recensement partiel en 1997 comptabilise 25 760 individus répartis dans 1230 gîtes d'hibernation et environ 8000 dans 196 gîtes d'été. De petites populations subsistent en Picardie, dans le Nord, en Haute-Normandie, en Ile-de-France... L'espèce a atteint en Alsace le seuil d'extinction. La situation de l'espèce est plus favorable dans le Centre, dans les Ardennes, en Lorraine, Franche-Comté et Bourgogne. Même si l'ouest de la France (Bretagne, Pays de Loire et Poitou-Charentes) regroupe encore près de 50% des effectifs hivernaux et 30% des effectifs estivaux, un déclin semble perceptible.

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation)

Sur la Basse Plaine de l'Aude, on trouve le Grand Rhinolophe sur le Ruisseau du Bouquet où une dizaine d'individus chassent toute la nuit. Ce site en limite de falaise de la Clape est parfaitement conservé puisque nous y trouvons un linéaire d'arbre important et des prairies très riches en insectes. Une colonie de reproduction d'environ 130 femelles existe dans la Grotte du Ruisseau du Bouquet. Des mâles de Grand Rhinolophe occupent différents gîtes au sein du site Natura 2000 comme l'Aqueduc romain de Vendres. Ces deux gîtes sont régulièrement dérangés et demanderaient à être protégés en rendant l'accès impossible aux personnes.

Menaces

En France, le dérangement fut la première cause de régression (fréquentation accrue du milieu souterrain) dès les années 50. Puis vinrent l'intoxication des chaînes alimentaires par les pesticides et la modification drastique des paysages dues au développement de l'agriculture intensive. Il en résulte une diminution ou une disparition de la biomasse disponible d'insectes. Le retournement des herbages interrompant le cycle pluriannuel d'insectes-clés (Melolontha ...) ou l'utilisation de vermifuges à base d'ivermectine (forte rémanence et toxicité pour les insectes coprophages) ont un impact prépondérant sur la disparition des ressources alimentaires du Grand Rhinolophe. Espèce de contact, le Grand Rhinolophe suit les éléments du paysage. Il pâtit donc du démantèlement de la structure paysagère et de la banalisation du paysage : arasement des talus et des haies, disparition des pâtures bocagères, extension de la maïsiculture, déboisement des berges, rectification, recalibrage et canalisation des cours d'eau, endiguement. La mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées, la pose de grillages "antipigeons" dans les clochers ou la réfection des bâtiments sont responsables de la disparition de nombreuses colonies. Le développement des éclairages sur les édifices publics perturbe la sortie des individus des colonies de mise bas.

Mesures de gestion conservatoire

Le maintien et la reconstitution des populations de Grand Rhinolophe impliquent la mise en oeuvre de mesures concomitantes de protection au niveau des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés de déplacement. Les gîtes de reproduction, d'hibernation ou de transition, accueillant des populations significatives, bénéficieront d'une protection réglementaire voire physique (grille, enclos ...). La pose de "chiroptières" dans les toitures (églises, châteaux) peut permettre d'offrir de nouveaux accès. Les abords des gîtes seront ombragés par des arbres et dépourvus d'éclairages. Tout couvert végétal près du gîte augmente l'obscurité, minimise le risque de prédation par les rapaces et, permettant un envol précoce, augmente de 20 à 30 mn la durée de chasse, capitale lors de l'allaitement. - Au niveau des terrains de chasse, une gestion du paysage favorable à l'espèce sera mise en oeuvre dans un rayon de 4 à 5 km autour des colonies de mise bas (en priorité dans un rayon de 1 km, zone vitale pour les jeunes qui doivent trouver une biomasse suffisante d'insectes par ex. insectes coprophages sur des prairies pâturées), par des conventions avec les exploitants agricoles ou forestiers, sur les bases suivantes :

=> maintien (ou création) des pâtures permanentes

=> maintien du pâturage par des bovins (plus particulièrement en août-septembre) à proximité des gîtes,

=> interdiction de vermifuger le bétail à l'ivermectine qui doit être remplacée par des préparations à base de moxidectine, fenbendazole ou oxibendazole. La sensibilisation des éleveurs et des vétérinaires doit être assurée afin de faire prendre conscience du risque pour les populations de Grand Rhinolophe, => maintien des ripisylves et des boisements de feuillus (30 à 40 % du paysage) et limitation des plantations de résineux.

Le Minioptère de Schreibers

Miniopterus schreibersi (Kuhl, 1871)

Code Natura 2000 : 1310

Statut et Protection

- Directive Habitats : Annexe II et IV

Protection nationale : arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article 1 modifié (JO du 11.09.1993).

- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste rouge nationale : Espèce Vulnérable

Description de l'espèce

Le Minioptère de Schreibers est un chiroptère de taille moyenne, au front bombé caractéristique.

Tête + corps : (4,8) 56,2 cm ; avantbras : (4,4) 4,55

4,8 cm ; envergure : 30,534,2 cm ; poids : 916 g.

Oreilles courtes et triangulaires, très écartées avec un petit tragus.

Pelage long sur le dos, dense et court sur la tête, gris brun à gris cendré sur le dos, plus clair sur le ventre, museau court et clair (quelques cas d'albinisme signalés). Ailes longues et étroites.

Répartition en France et en Europe



Espèce d'origine tropicale, le Minioptère de Schreibers possède une aire de répartition s'étendant du Portugal au Japon. Il est largement répandu d'Europe jusqu'en Chine, NouvelleGuinée, Australie et Afrique du Sud (avec la présence de sousespèces). En Europe, sa répartition est plutôt méditerranéenne avec une limite septentrionale allant de la vallée de la Loire et du Jura en France et aux Tatras en

Slovaquie.

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Vespertilionidés



Biologie et Ecologie

Activité:

Le Minioptère de Schreibers est une espèce strictement cavernicole. Il se déplace généralement sur des distances maximales de 150 km en suivant des routes migratoires saisonnières empruntées d'une année sur l'autre entre ses gîtes d'hiver et d'été. En dépit de ces mouvements, l'espèce peut être considérée comme sédentaire. L'espèce est très sociale, tant en hibernation qu'en reproduction. Ses rassemblements comprennent fréquemment plus d'un millier d'individus. Après la période d'accouplement (automne), les individus se déplacent vers les gîtes d'hiver. La période d'hibernation est relativement courte, de décembre à fin février. A la fin de l'hiver (février/mars), les Minioptères abandonnent les sites d'hibernation pour rejoindre tout d'abord les sites de printemps (transit) situés à une distance moyenne de 70 km où mâles et femelles constituent des colonies mixtes. Les femelles les quittent ensuite pour rejoindre les sites de mise bas au mois de mai. Durant la même période, des mâles peuvent former de petits essaims dans d'autres cavités. Pour chasser, les individus suivent généralement les linéaires forestiers empruntant des couloirs parfois étroits au sein de la végétation. En l'absence de linéaires forestiers, ils sont capables de traverser de grandes étendues sans arbres. Les "routes de vol" peuvent être utilisées par des milliers d'individus pour rejoindre leurs terrains de chasse.

Caractères écologiques

C'est une espèce plutôt méridionale et strictement cavernicole présente dans les régions aux paysages karstiques riches en grottes. L'espèce utilise les lisières de bois et les forêts, pour chasser, mais aussi les prairies. En hiver, des cavités naturelles ou artificielles, dont les températures, souvent constantes, oscillent de 6,5°C à 8,5°C, sont choisies. En été, l'espèce s'installe de préférence dans de grandes cavités (voire des anciennes mines ou viaducs) chaudes et humides (température supérieure à 12 °C).

Régime alimentaire

D'après la seule étude réalisée en FrancheComté, les Lépidoptères, sur deux sites différents, constituent l'essentiel du régime alimentaire de mai à septembre (en moyenne 84 % du volume). Des invertébrés non volants sont aussi capturés : des larves de Lépidoptères massivement capturés en mai (41,3%) et des Araignées (massivement en octobre, 9,3%). Ce régime alimentaire, très spécialisé, est à rapprocher de celui de la Barbastelle. Un autre type de proies secondaires apparaît : ce sont les Diptères (8,1 %), dont les Nématocères (notamment les Tipulidés à partir de la fin août) et les Brachycères (notamment les Muscidés et les Cyclorhaphes en mai et juin). Les Trichoptères, Névroptères, Coléoptères, Hyménoptères et Hétéroptères n'apparaissent que de façon anecdotique.

Reproduction

Maturité sexuelle des femelles atteinte à 2 ans.

Parade et rut : dans nos régions tempérées, dès la miseptembre avec un maximum au mois d'octobre. Cette espèce se distingue des autres espèces de chiroptères européens par une fécondation qui a lieu immédiatement après l'accouplement. L'implantation de l'embryon est différée à la fin de l'hiver, lors du transit vers les sites de printemps.

Mise bas : début juin à mijuin. Les jeunes sont rassemblés en une colonie compacte et rose.

Taux de reproduction et développement : 1 jeune par an (rarement deux), volant à 56 semaines (vers la finjuillet),

Espérance de vie : inconnue. Longévité maximale : 19 ans.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

En Europe, l'espèce semble encore bien présente dans le sud (Grèce, Bulgarie, Roumanie, Yougoslavie, Italie, Espagne et Portugal) avec de grosses populations dans des cavités. En raison de sa stricte troglophilie, le Minioptère de Schreibers reste une espèce menacée et étroitement dépendant d'un nombre limité de refuges, en particulier en période hivernale. En France, un recensement partiel en 1995 a comptabilisé 211 109 individus répartis dans 45 gîtes d'hivernation et 114 056 dans 95 gîtes d'été. Certaines régions, comme la Bourgogne, la FrancheComté, la Provence et RhôneAlpes, ont vu disparaître des colonies depuis les années 60. En période hivernale, 7 cavités, comptant chaque entre 10 et 50 000 individus, rassemblent près de 85 % de la population hivernale connue.

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation)

Nous ne connaissons de cette espèce qu'une zone de chasse sur le site Natura 2000, située le long du ruisseau du Bouquet. Les individus doivent probablement provenir d'une colonie de la Clape. A l'occasion quelques individus peuvent utiliser la Grotte du ruisseau du Bouquet pour se reposer la nuit.

Menaces

Aménagement touristique des cavités.

Fréquentation importante de certains sites souterrains.

Fermeture pour mise en sécurité des sites souterrains par des grilles, l'effondrement ou le comblement des entrées.

Conversion rapide et à grande échelle des peuplements forestiers autochtones gérés de façon traditionnelle, vers des monocultures intensives de résineux ou d'essences importées.

Destruction des peuplements arborés linéaires, bordant les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux, parcelles agricoles.

Traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères (forêts, vergers, céréales, cultures maraîchères...).

Développement des éclairages publics (destruction, perturbation du cycle de reproduction et déplacement des populations des lépidoptères nocturnes).

Mesures de gestion conservatoire

Encourager le maintien ou le renouvellement des réseaux linéaires d'arbres pour les routes de vol et plus particulièrement dans un rayon de 1 à 2 km autour des cavités de misebas. Inscrire dans la réglementation nationale l'obligation de conserver des accès adaptés à la circulation du Minioptère de Schreibers lors de toute opération de mise en sécurité d'anciennes mines ou carrières souterraines (à l'exception des mines présentant un danger pour les animaux (uranium)) : La fermeture par grille des cavités est incompatible avec la présence de Minioptères. Dans ces conditions, il est donc indispensable de réaliser des études d'impact en cas de mesures de protection physiques à l'entrée de cavités. D'autres méthodes (périmètres grillagés, obstacles symboliques, ennoyage des entrées, ...) sont disponibles afin de préserver les colonies de cette espèce. Mise en protection, réglementaire et physique (selon les moyens adaptés décrits cidessus), des gîtes d'importance nationale. Mettre en place, par grandes zones de populations du Minioptère de Schreibers (ordre de grandeur de 200 km), la préservation d'un réseau de sites connectés ensemble afin de préserver les sites d'hivernation, de reproduction et de transit indispensables pour l'accomplissement du cycle biologique annuel, alimentation exceptée. Eviter tous traitements chimiques agricoles non sélectifs et à rémanence importante. Favoriser la lutte intégrée et les méthodes biologiques à proximité des colonies de misebas.

Le Murin à oreilles échancrées

Myotis emarginatus (Geoffroy, 1806)

Code Natura 2000 : 1321

Statut et Protection

- Directive Habitats : Annexe II et IV
- Protection nationale : arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article 1 modifié (JO du 11.09.1993).
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste rouge nationale : Espèce Vulnérable

Description de l'espèce

Le Murin à oreilles échancrées est une chauvesouris de taille moyenne.

Tête + corps : 4,15,3 cm de long ; avantbras : 3,64,2 cm ; envergure : 2224,5 cm ; poids : 715 g.

Oreille : de taille moyenne de 1,4 à 1,7 cm, elle possède une échancrure au 2/3 du bord externe du pavillon. Le tragus effilé atteint presque le niveau de l'échancrure.

Museau : marron clair assez velu.

Pelage : épais et laineux, grisbrun, plus ou moins teinté de roux sur le dos, grisblanc à blancjaunâtre sur le ventre. La nuance peu marquée entre les faces dorsale et ventrale est caractéristique de l'espèce.

Patagium : marron foncé, poils très souples apparents sur la bordure libre de l'uropatagium.

Le guano de cette espèce, en dépôt important, est caractérisé par son aspect de galette collante, recouvert de particules de débris végétaux qui tombent du pelage de l'animal lors de l'épouillage au gîte.

Répartition en France et en Europe



L'espèce est présente du Maghreb jusqu'au sud de la Hollande. Vers l'est, sa limite de répartition s'arrête au sud de la Pologne et va jusqu'au sud de la Turquie.

Connue dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les régions limitrophes (Bénélux, Suisse, Allemagne et Espagne), l'espèce est presque partout présente.

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Vespertilionidés



Biologie et Ecologie

Activité:

En période hivernale, l'espèce est essentiellement cavernicole, grégaire et se trouve régulièrement par petits groupes ou essaims. Elle est généralement suspendue à la paroi et s'enfonce rarement dans des fissures profondes. Le Murin à oreilles échancrées est relativement sédentaire. Les déplacements habituels mis en évidence se situent autour de 40 km entre les gîtes d'été et d'hiver. Elle ne s'envole habituellement qu'à la nuit complète. En période estivale, il peut s'éloigner jusqu'à 10 km de son gîte. Ses techniques de chasse sont diversifiées. Il prospecte régulièrement les arbres aux branchages ouverts comme l'atteste les résidus de végétation trouvés à la surface des tas de guano.

Caractères écologiques :

Le Murin à oreilles échancrées fréquente préférentiellement les zones de faible altitude. Il s'installe près des vallées alluviales, des massifs forestiers, principalement avec des feuillus entrecoupés de zones humides. Il est présent aussi dans des milieux de bocage. Ses terrains de chasse sont relativement diversifiés : forêts, bocage, rypisylve. Il chasse aussi audessus des rivières et l'eau semble être un élément essentiel à sa survie. Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs), de vastes dimensions aux caractéristiques suivantes : obscurité totale, température jusqu'à 12°C, hygrométrie proche de la saturation et ventilation très faible à nulle. Gîtes de reproduction variés en été : Une des spécificité de l'espèce est qu'elle est peu lucifuge. Les colonies de mise bas ainsi que les mâles acceptent une lumière faible dans leur gîte. Au nord de son aire de distribution, les colonies de mise bas s'installent généralement dans des sites épigés comme les combles chauds ou les greniers de maisons, églises ou forts militaires. Au sud, elles occupent aussi les cavités souterraines.

Régime alimentaire

Le régime alimentaire est unique parmi les chiroptères d'Europe et démontre une spécialisation importante de l'espèce.

Il est constitué essentiellement de Diptères (Musca sp.) et d'Arachnides (Argiopidés). Ces deux taxa dominant à tour de rôle en fonction des milieux ou des régions d'études. Les autres proies (Coléoptères, Névroptères et Hémiptères) sont occasionnelles et révèlent surtout un comportement opportuniste en cas d'abondance locale.

Reproduction

Les femelles sont fécondables au cours du second automne de leur vie.

Rut : copulation en automne et peut être jusqu'au printemps.

Gestation : 50 à 60 jours.

Mise bas de la mi-juin à la fin juillet en France. L'espèce semble tributaire des conditions climatiques. Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à 200 individus en moyenne et exceptionnellement jusqu'à 2000 adultes), régulièrement associées au Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum)

Taux de reproduction : un petit par femelle adulte et par an.

Les jeunes sont capables de voler à environ quatre semaines.

Longévité : 16 ans mais l'espérance de vie se situe autour de 3 à 4 ans.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

En Europe, l'espèce est peu abondante dans la majeure partie de son aire de distribution et les densités sont extrêmement variables en fonction des régions. De grandes disparités apparaissent entre les effectifs connus en hiver et en été. En limite de répartition, son statut peut être préoccupant et les effectifs sont même parfois en régression nette. Au sud de la Pologne par exemple, les populations disparaissent lentement. En France, dans quelques zones géographiques localisées comme les vallées du Cher ou de la Loire et en Charente-Maritime, l'espèce peut être localement abondante, voire représenter l'espèce majeure parmi les chiroptères présents. Les comptages, menés depuis plus de 10 ans sur cette espèce essentiellement cavernicole en période hivernale, montrent une lente mais constante progression des effectifs depuis 1990. Mais cette dynamique des populations reste localement très variable en fonction de la richesse biologique des milieux. Des colonies distantes de quelques kilomètres ont la même année un nombre de jeunes qui varie de 12% à 40%. Le Vespertilion à oreilles échancrées semble être un très bon indicateur de la dégradation des milieux.

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation)

Le Murin à oreilles échancrées se reproduit dans la Grotte du Ruisseau du Bouquet au milieu de la colonie de Grand Rhinolophe. Au maximum 40 femelles ont été observées en 2006. Il existe probablement un autre gîte pour cette espèce. Les zones de chasse ne sont pas connues sur le site Natura 2000.

Menaces

En France, comme pour la majorité des chiroptères, les menaces proviennent de quatre facteurs essentiels :

- fermeture des sites souterrains (carrières, mines, ...),
- disparition de gîtes de reproduction épigés pour cause de rénovation des combles, traitement de charpente, ou perturbations à l'époque de la mise bas.
- disparition des milieux de chasse ou des proies par l'extension de la monoculture qu'elle soit céréalière ou forestière, ainsi que par la disparition de l'élevage extensif. La proportion importante de diptères dans le régime alimentaire suggère une incidence possible forte liée à la raréfaction de cette pratique.

Mesures de gestion conservatoire

Les gîtes de reproduction, d'hibernation ou de transition les plus importants doivent bénéficier d'une protection réglementaire, voire physique (grille, enclos ...). Lors de fermetures de mines ou de carrières pour raison de sécurité, utiliser des grilles adaptées aux chiroptères en concertation avec les naturalistes. La pose de "chiroptières" dans les toitures (églises, châteaux) peut permettre d'offrir de nouveaux accès. Les mesures de protection devront prendre en compte en même temps et, avec la même rigueur, les sites d'hibernation, de reproduction et de chasse. Les exigences écologiques pour les deux premiers sont suffisamment connues pour que des mesures de gestion puissent être proposées dès à présent. La conservation d'un accès minimum pour les chiroptères à tous les sites abritant cette espèce. L'aide au maintien de l'élevage extensif en périphérie des colonies de reproduction connues est à promouvoir. Des expériences menées en Hollande ont démontré en quinze ans, que le retour à une agriculture intégrée, 1 kilomètre autour du gîte, augmentait rapidement le taux de reproduction au sein de la colonie. L'arrêt de l'usage des pesticides et des herbicides, la plantation d'essences de feuillus comme les chênes ou les peupliers blancs, la reconstitution du bocage et la mise en place de points d'eau dans cette zone périphérique proche semble concourir à la restauration de colonies même fragilisées. La poursuite de la sensibilisation et de l'information du public, au niveau des communes et des propriétaires hébergeant l'espèce, qu'ils soient publics ou privés, est également indispensable pour que la démarche de protection puisse être collectivement comprise et acceptée.

Le Murin de Capaccini

Myotis capaccinii (Bonaparte, 1837)

Code Natura 2000 : 1316

Statut et Protection

- Directive Habitats : Annexe II et IV
- Protection nationale : arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article 1 modifié (JO du 11.09.1993).
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste rouge nationale : Espèce Vulnérable

Description de l'espèce

Le Murin de Capaccini est une chauvesouris de taille moyenne. - Tête + corps : 4,75,2 cm de long ; avantbras : 3,74,3 cm ; envergure : 2326 cm ; poids : 712 g. Les fémurs et les tibias, jusqu'au pieds sont couverts de poils drus et gris clairs - l'uropatagium et les tibias sont velus sur les deux faces les pieds sont grands, munis de longues griffes et de soies Le pelage dorsal est gris cendré et soyeux. La couleur du ventre est blanc pur ou jaunâtre

Répartition en France et en Europe



L'espèce a une distribution méditerranéenne avec des extensions dans la plaine de Bulgarie et de Roumanie. Il est présent également au Moyenorient de la méditerranée à l'Iran.

En France, l'espèce se rencontre uniquement dans les départements du pourtour méditerranéen et de la basse vallée du Rhône.

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Vespertilionidés



Biologie et Ecologie

Activité :

En période hivernale, l'espèce est essentiellement cavernicole, grégaire et se trouve régulièrement par petits groupes ou essaims. Il est généralement suspendu à la paroi ou s'enfonce rarement dans des fissures profondes. Il peut être actif au plein coeur de l'hiver. Le Murin de Capaccini est relativement sédentaire. Les déplacements habituels mis en évidence se situent autour de 40 km entre les gîtes d'été et d'hiver. Il ne s'envole habituellement qu'à la nuit complète. En période estivale, il peut s'éloigner jusqu'à 25 km de son gîte. Sa technique de chasse consiste à voler au ras de l'eau pour capturer de petits insectes à l'aide de ses pattes et de son uropatagium. L'activité de chasse dure toute la nuit et l'espèce ne revient au gîte qu'à l'aube.

Caractères écologiques :

Le Murin de Capaccini est strictement cavernicole (grottes, mines, tunnels). Il choisit en général des gîtes peu éloignés des lacs ou des rivières où il chasse toute la nuit. Il peut chasser sur tous types de pièces d'eau comme les rivières méditerranéennes, les lagunes, les marais, les retenues collinaires, les lavognes ou bien les bassins de décantation. Pendant la période de reproduction, il se mêle très souvent aux importants essaims de Minioptères de Schreibers, parfois aux Petits Murins ou au Rhinolophes euryales. Il forme lui même des essaims importants qui peuvent atteindre plusieurs milliers d'individus. En France toutefois, les colonies dépassent rarement quelques centaines d'animaux. En hiver, il hiberne dans des cavités froides qui ne dépassent que rarement 6°C. Il ne forme pas d'essaims importants mais se disperse dans les fissures de rochers ou s'accroche à la paroi.

Régime alimentaire

Le régime alimentaire de l'espèce est peu connu et a été étudié récemment. Il capture principalement des insectes de taille petite à moyenne (trichoptères, chironomidés, culicidés) liés aux milieux aquatiques.

En Espagne, l'espèce est connue pour pêcher des petits poissons tels que les Gambusies.

Reproduction

La maturité sexuelle est inconnue. La spermatogénèse débute en fin d'été et se poursuit probablement tout l'hiver. Les femelles et les mâles se réunissent dans les grottes de parturition dès la fin mars. La mise bas est très précoce par rapport aux autres espèces de chiroptères puisqu'elle intervient dès la mimai. La femelle met au monde un seul petit qui prend son envol dès la fin juin.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

En Europe, l'espèce semble encore bien présente dans le sud-est (Roumanie, Bulgarie, Grèce, Albanie, Croatie) avec d'importantes populations (17000 en Bulgarie par exemple). En Espagne et en Afrique du Nord, le statut est moins bien connu. En France, la population était considérée jusqu'à ses dernières années comme très faible, voire en voie de disparition. Mais des prospections récentes montrent que l'espèce possède encore quelques belles colonies, notamment en Provence et en Languedoc-Roussillon. Toutefois la population française ne dépasse pas 10 000 individus environ, dont environ 3000 en Languedoc-Roussillon.

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation)

L'espèce n'est connue que de quelques animaux capturés la nuit à l'entrée de la Grotte du Ruisseau du Bouquet. Cela indique que le Murin de Capaccini exploite très certainement les milieux aquatiques de la Basse plaine de l'Aude pour se nourrir. La colonie de reproduction de l'espèce n'est pas connue mais se situe certainement dans le massif de la Clape.

Menaces

La plupart des menaces a un lien direct avec les activités humaines : le dérangement des gîtes cavernicoles par les promeneurs ou les spéléologues, la détérioration généralisée des cours d'eau et autres milieux aquatiques par les pollutions en tout genre, les aménagements hydrauliques, piscicoles ou touristiques.

Mesures de gestion conservatoire

Le maintien des populations ne pourra se faire qu'en protégeant strictement les gîtes de l'espèce et notamment les plus sensibles : les sites de mises-bas. Très localisés et réduits (environ 15 sites en France à ce jour), il paraît relativement facile de les préserver. Cette préservation passe simplement par la limitation de l'accès des gîtes par des périmètres grillagés ou des grilles. Attention ces grilles doivent permettre l'accès aux autres espèces, notamment aux Miniptères de Schreibers qui ne les supporte pas. Une expertise d'un chiroptérologue est nécessaire avant d'entreprendre tous travaux.

Le Petit Murin

Myotis blythi (Tomes, 1857)

Code Natura 2000 : 1307

Statut et Protection

- Directive Habitats : Annexe II et IV
- Protection nationale : arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article 1 modifié (JO du 11.09.1993).
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste rouge nationale : Espèce Vulnérable

Description de l'espèce

Chauves-souris de grande taille, le Petit Murin est morphologiquement si proche du Grand Murin, *Myotis*



myotis, que la détermination de ces deux espèces est très délicate. Tête + corps : (5,4) 6,27,1 (7,6) cm ; avantbras (AB) : 5,056,2 cm ; envergure : 36,540,8 cm ; poids : 15-29,5 g.

Touffe de poils blancs sur la tête entre les oreilles (95% des individus en Suisse). Oreilles étroites, plus courtes que le Grand murin, longueur (L_{Or}) : 2,082,43 cm, largeur (I_{Or}) : 0,81,03 cm. Museau grisbrun clair plus étroit et plus effilé, paraissant plus long que celui du Grand Murin. Pelage court, base des poils gris foncé. Face dorsale grise nuancée de brunâtre ; face ventrale grisblanc. Patagium grisbrun clair.

Répartition en France et en Europe

En Europe, le Petit Murin se rencontre de la péninsule ibérique jusqu'en Turquie. Il est présent jusqu'en Mongolie (aire correspondant à la steppe tempérée Eurasienne de la zone paléarctique). Il est absent au nord de l'Europe des îles britanniques et en Scandinavie, mais aussi d'Afrique du Nord.

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Vespertilionidés



Biologie et Ecologie

Activité:

Le Petit Murin est considéré comme une espèce généralement sédentaire. Il effectue des déplacements de quelques dizaines de kilomètres entre les gîtes d'été et d'hiver. Le Petit Murin entre en hibernation d'octobre à avril. Durant cette période, cette espèce est généralement isolée dans des fissures et rarement en essaim important. Les colonies de reproduction comportent de quelques dizaines à quelques centaines d'individus majoritairement des femelles dans des sites assez chauds où la température peut atteindre plus de 35°C. Elles s'établissent dès le début du mois d'avril jusqu'à fin septembre. Le Petit Murin quitte son gîte pour toute la nuit (environ 30 minutes après le coucher du soleil jusqu'à environ 30 minutes avant le lever de soleil). La majorité des terrains de chasse, autour d'une colonie, se situe dans un rayon de 5 à 6 km (taille moyenne du territoire de chasse environ 50 ha).

Le Petit Murin chasse généralement près du sol (30 à 70 cm de hauteur). Le Petit Murin saisit sa proie dans la bouche, puis décolle aussitôt. Apparemment, seules les plus grosses proies (Sauterelles) sont transportées sur un perchoir avant d'être dévorées.

Caractèresécologiques:

D'après le type des proies consommées, les terrains de chasse de cette espèce sont des milieux herbacés ouverts (prairies, pâturages, steppes). Les Gîtes d'hibernation : peu d'informations sont disponibles sur les sites d'hiver pour cette espèce. Cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves de température voisine de 6 à 12°C et d'hygrométrie élevée).

Gîtes d'estivage : en Europe orientale et méridionale, le Petit Murin occupe généralement des cavités souterraines surtout en période de reproduction. Dans ces gîtes, où il constitue souvent d'importantes colonies d'élevage, il s'associe avec d'autres chauves-souris cavernicoles.

Régime alimentaire

Le Petit Murin consomme essentiellement les arthropodes de la faune épigée des milieux herbacées (près de 70%) comme les Tettigoniidés, Acrididés et Héteroïptères. Les proies dominantes (> 10% volume) sont les orthoptères de la famille des Tettigoniidés (*Pholidoptera griseoaptera*, *Platycleis albopunctata* allant de 60% en Suisse, jusqu'à 99% du volume au Portugal), les larves de Lépidoptères et le Hanneton commun (*Melolontha melolontha*). Les taxons suivants sont aussi présents dans le régime alimentaire : Gryllidés (*Gryllus campestris*), Arachnidés, Scarabaeidés, Carabidés et Syrphidés. Les proies telles que les Hannetons, ayant des valeurs nutritionnelles et/ou une biomasse corporelle nettement plus avantageuses, sont exploitées majoritairement fin mai/début juin, à une période de faible abondance des proies principales (Sauterelles). Dès la mi-juin, les Tettigoniidés deviennent la ressource alimentaire principale jusqu'en septembre.

Reproduction

Maturité sexuelle précoce : 3 mois pour les femelles, 15 mois pour les mâles. Accouplement dès le mois d'août et peut-être jusqu'au printemps. Un mâle peut avoir un harem avec marquage territorial olfactif (larges glandes faciales). La copulation dure entre 1 et 3 mn. Les femelles donnent naissance à un seul jeune par an exceptionnellement deux. Elles forment des colonies de mise bas en partageant l'espace avec le Grand Murin, le Minioptère de Schreibers, le Rhinolophe euryale. Les jeunes naissent aux alentours de la mi-juin, jusqu'à la mi-juillet. La mortalité infantile est importante si les conditions météorologiques sont défavorables (forte pluviométrie, grands froids). Longévité : 33 ans mais l'espérance de vie ne dépasse certainement pas en moyenne 45 ans.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

En Europe, l'espèce semble encore bien présente dans le sud avec de grosses populations dans des cavités. En raison de sa difficulté d'identification et de sa cohabitation régulière avec le Grand Murin, les populations sont très difficiles à chiffrer. De plus, les données anciennes ont été remises en cause du fait des problèmes d'identification. L'espèce semble en diminution dans le sud-ouest de l'Europe. En France, ces difficultés d'identification engendrent un statut mal connu et surtout un état des populations très partiel. Un recensement partiel en 1995 a comptabilisé 1 116 individus répartis dans 9 gîtes d'hibernation et 8 685 dans 32 gîtes d'été. En période estivale, le sud de la France (Midi-Pyrénées) accueille des populations importantes (plusieurs milliers d'individus en association avec le Minioptère de Schreibers et le Grand Murin) dans les cavités souterraines.

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation)

L'espèce n'est connue que des prairies le long du Ruisseau du Bouquet où il chasse les orthoptères. La colonie de reproduction la plus proche connue se situe à Montredon des Corbières.

Menaces

Dérangements et destructions, intentionnels ou non, des gîtes d'été, consécutifs à la restauration des toitures ou à des travaux d'isolation ; des gîtes d'hiver, par un dérangement dû à la surfréquentation humaine, l'aménagement touristique du monde souterrain et l'extension de carrières. Modification ou destruction de milieux propices à la chasse et/ou au développement de ses proies : mise en culture des pelouses sèches de moyenne montagne, abandon du pâturage des zones de pelouses entraînant la fermeture des milieux, labourage pour le réensemencement des prairies, conversion de prairies en cultures (notamment en maïs d'ensilage), engraissement des prairies due à l'utilisation importante de fertilisants, disparition des haies et des bandes herbeuses, enrésinement des prairies marginales, épandage d'insecticides sur des prairies, ... Mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées. Pose de grillages "antipigeons" dans les clochers ou réfection des bâtiments sont responsables de la disparition de nombreuses colonies. Développement des éclairages sur les édifices publics (perturbation de la sortie des individus des colonies de mise bas).

Mesures de gestion conservatoire

Le maintien et la reconstitution des populations de Petit Murin impliquent la mise en œuvre de mesures concomitantes de protection au niveau des gîtes et des terrains de chasse. Les gîtes de reproduction, d'hibernation ou de transition, accueillant des populations significatives, doivent être protégés par voie réglementaire voire physique (grille, enclos, ...). Lors de fermeture de mines pour raison de sécurité, les grilles adaptées aux chiroptères doivent être utilisées en concertation avec les naturalistes. La pose de "chiroptières" dans les toitures (églises, châteaux) peut permettre d'offrir de nouveaux accès. Le maintien ou le développement d'une agriculture extensive (diminution des engrais et des pesticides, fauche tardive, pâturage extensif ou tournant), favorisant tout particulièrement la présence de pelouses ou zones steppiques, doit être entrepris dans un rayon de 4 à 10 km autour des gîtes de mise bas. La préservation ou création de haies vives ou alignements d'arbres en bordure des prairies est aussi souhaitable.

Le Petit Rhinolophe

Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)

Code Natura 2000 : 1303

Statut et Protection

- Directive Habitats : Annexe II et IV
- Protection nationale : arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article 1 modifié (JO du 11.09.1993).
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste rouge nationale : Espèce Vulnérable

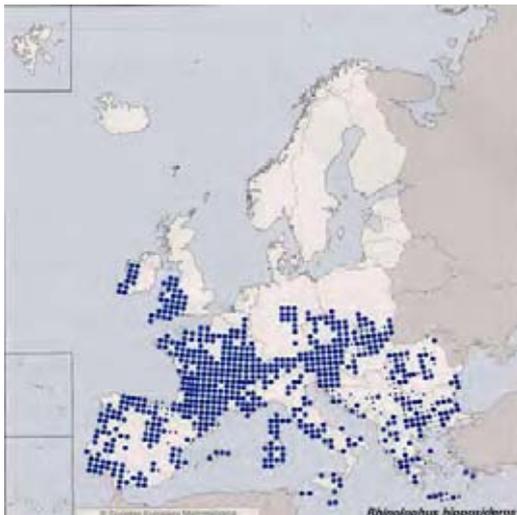
Description de l'espèce

Le Petit Rhinolophe est le plus petit des rhinolophes européens.

Tête + corps : 3,74,5 (4,7) cm ; avantbras : (3,4) 3,7 4,25 cm ; envergure : 19,225,4 cm ; poids : (4) 5,69

(10) g. Appendice nasal caractéristique en feràcheval; appendice supérieur de la selle bref et arrondi, appendice inférieur beaucoup plus long et pointu de profil; lancette triangulaire. Au repos et en hibernation, le Petit rhinolophe se suspend dans le vide et s'enveloppe complètement dans ses ailes, ressemblant ainsi à un « petit sac noir pendu ». Pelage souple, lâche : face dorsale grisbrun sans teinte roussâtre (gris foncée chez les jeunes), face ventrale gris à grisblanc. Patagium et oreilles grisbrun clair (cas d'albinisme total ou partiel).

Répartition en France et en Europe



Espèce présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, de l'ouest de l'Irlande et du sud de la Pologne à la Crète au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Égée.

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Rhinolophidés



Biologie et Ecologie

Activité :

Il hiberne de septembre/octobre à fin avril, isolé ou en groupe lâche suspendu au plafond ou le long de la paroi. Sédentaire, le Petit Rhinolophe effectue généralement des déplacements de 5 à 10 km entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver. Autour d'un gîte de mise bas, l'activité reste importante toute la nuit et les femelles retournent au moins 2 à 3 fois au gîte pendant la nuit pour nourrir les jeunes lors de la période de lactation. Pour se déplacer, l'espèce évite généralement les espaces ouverts en évoluant le long des murs, chemins, lisières boisées, ripisylves, haies et autres alignements d'arbres. Au crépuscule, ces corridors boisés sont utilisés pour rejoindre les terrains de chasse qui se situent dans un rayon moyen de 23 km autour du gîte. Le vol de chasse se situe principalement dans les branchages ou contre le feuillage d'écozones boisées, mais l'espèce exploite aussi les étendues d'eau ou les cours de ferme.

Caractères écologiques :

Le Petit Rhinolophe recherche les paysages semiouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés, la continuité de ceux-ci étant importante. Ses terrains de chasse préférentiels se composent des linéaires arborés de type haie (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante, de prairies pâturées ou prairies de fauche. La vigne avec des friches semblent également convenir. La présence de milieux humides (rivières, étangs) est une constante du milieu préférentiel. L'espèce est fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, mais des individus changent parfois de gîte d'une année sur l'autre exploitant ainsi un véritable réseau de sites locaux. Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles ou artificielles (galeriers et puits de mines, caves, tunnels, viaducs) souvent souterraines, aux caractéristiques bien définies : obscurité totale, température comprise entre 4°C et 16°C, degré d'hygrométrie généralement élevé, tranquillité absolue. Les gîtes de mise bas du Petit Rhinolophe sont principalement les cavités naturelles ou les mines, les combles et les caves de bâtiment (fermes, églises). Des bâtiments ou cavités près des lieux de chasse servent régulièrement de repos nocturne voire de gîtes secondaires.

Régime alimentaire

Insectivore, le régime alimentaire du Petit Rhinolophe varie en fonction des saisons. Dans les différentes régions d'étude, les Diptères, Lépidoptères, Névroptères et Trichoptères, associées aux milieux aquatiques ou boisés humides, apparaissent comme les ordres principalement consommés. L'espèce se nourrit également des taxons suivants : Hyménoptères, Araignées, Coléoptères, Psocoptères, Homoptères et Hétéroptères.

Le Petit Rhinolophe consomme donc principalement Diptères et Trichoptères en début et fin de saison et diversifie son régime en été avec l'abondance des Lépidoptères, Coléoptères, Névroptères et Aranéidés.

Reproduction

La maturité sexuelle des femelles est probablement atteinte à un an. Accouplement : de l'automne au printemps. Les femelles forment des colonies de reproduction d'effectif variable (de 10 à des centaines d'adultes), parfois associées à d'autres espèces de Chauves-souris sans toutefois se mélanger. De mi-juin à mi-juillet, au sein d'une colonie, 20 à 60% des femelles donnent naissance à un seul jeune. Les jeunes sont émancipés à 67 semaines. Longévité : 21 ans ; âge moyen : 34 ans.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Disparue des PaysBas et du Luxembourg, l'espèce est en forte régression dans le nord et le centre de l'Europe : GrandeBretagne, Belgique, Allemagne, Pologne, Suisse. En France, un recensement partiel en 1995 a comptabilisé 5 930 individus répartis dans 909 gîtes d'hibernation et 10 644 dans 578 gîtes d'été. Le Petit Rhinolophe subsiste en Alsace, en HauteNormandie et en IledeFrance avec de très petites populations (de 1 à 30). La situation de l'espèce est plus favorable dans le Centre, en Bourgogne, en Champagne-Ardenne, en Lorraine, en FrancheComté, en RhôneAlpes, en LanguedocRoussillon, en Corse et en MidiPyrénées (les 2 dernières régions accueillent plus de 50% des effectifs estivaux).

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation)

Le Petit Rhinolophe n'est connu que des prairies et des boisements de frênes du ruisseau du Bouquet où il chasse. Un gîte en bâti reste probablement à découvrir dans la Basse Plaine de l'Aude. Le mas Saint Louis pourrait accueillir cette espèce.

Menaces

La réfection des bâtiments empêchant l'accès en vol pour les Petits Rhinolophes, la déprédation du petit patrimoine bâti en raison de leur abandon par l'homme (affaissement du toit, des murs, ...) ou de leur réaménagement en maisons secondaires ou touristiques (gîte d'étape, ...), la pose de grillages "antipigeons" dans les clochers, la mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées sont responsables de la disparition de nombreux sites pour cette espèce. Le dérangement par la surfréquentation humaine et l'aménagement touristique du monde souterrain est aussi responsable de la disparition de l'espèce dans les sites souterrains. La modification du paysage par le retournement des prairies (disparition des zones pâturées et fauchées) qui s'accompagne de l'arasement des talus et des haies, l'extension des zones de cultures (maïs, blé...), l'assèchement des zones humides, la rectification et la canalisation des cours d'eau, l'arasement de ripisylve et le remplacement de forêts seminaturelles en plantations monospécifiques de résineux, entraînent une disparition des terrains de chasse. L'accumulation des pesticides utilisés en agriculture intensive et des produits toxiques pour le traitement des charpentes (pulvérisation sur les chauvessouris ou absorption par léchage des poils) conduit à une contamination des chauvessouris tout autant qu'à une diminution voire une disparition de la biomasse disponible d'insectes. Le développement de l'illumination des édifices publics perturbe la sortie des colonies de mise bas.

Mesures de gestion conservatoire

Le maintien et la reconstitution des populations de Petit Rhinolophe impliquent la mise en oeuvre de mesures concomitantes de protection au niveau des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés de déplacement. Les gîtes de reproduction, d'hibernation ou de transition, accueillant des populations significatives, doivent être protégés par voie réglementaire voire physique (grille, enclos, ...). La pose de "chiroptères" dans les toitures (églises, châteaux) peut permettre d'offrir de nouveaux accès. Les abords des gîtes pourront être ombragés par des arbres et dépourvus d'éclairages, minimisant le risque de prédation par les rapaces et permettant un envol précoce, augmentant de 20 à 30 mn la durée de chasse, capitale lors de l'allaitement. Des actions de restauration du patrimoine bâti après maîtrise foncière doivent être entreprises pour préserver les sites de mise bas. Au niveau des terrains de chasse, on mettra en oeuvre dans un rayon de 2 à 3 km autour des colonies (en priorité dans un rayon de 1 km, zone vitale pour les jeunes qui doivent trouver une biomasse suffisante d'insectes lors des premiers vols), par des conventions avec les exploitants agricoles, une gestion du paysage, favorable à l'espèce sur les bases suivantes :

- ⇒ maintien (ou création) des prairies pâturées et de fauche en évitant le retournement des prairies pour la culture du maïs et des céréales, => maintien ou développement d'une structure paysagère variée (haies, arbres isolés, ripisylve...), => limitation d'utilisation des pesticides notamment en agriculture. En effet, ces substances ont un effet négatif sur l'entomofaune et donc sur les proies du Petit Rhinolophe comme les Tipulidés et les Lépidoptères, => maintien des ripisylves, des boisements de feuillus.

SIC BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Diane

Zerynthia polyxena



Photo : M. Kleszczewski

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne)
Annexe IV Directive Habitats

LIVRE ROUGE FRANCE

Vulnérable

DETERMINANTE ZNIEFF

oui

Généralités

DESCRIPTION

Papillon de jour de taille moyenne, de couleur jaune finement ornementé de noir, avec des taches rouges sur l'aile postérieure. Sexes semblables.

REPARTITION

Languedoc-Roussillon : Aude, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales.

France : Région méditerranéenne uniquement

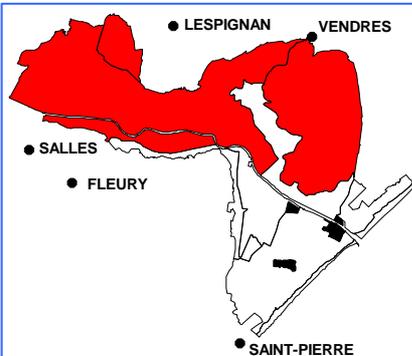
Ailleurs : Europe méridionale, Autriche, jusqu'en Asie mineure.

ECOLOGIE

L'espèce est assez fréquente dans les milieux humides proches du littoral, mais elle peut monter jusqu'à 1600 m dans les Alpes.

Plantes-hôtes des chenilles :	Aristoloches (<i>Aristolochia</i> spp.)
Vol :	mi-mars à mai (1 génération)
Chenille :	mi-avril à juin sur toutes les parties de la plante
Chrysalide :	hiberne accrochée à une tige ou une pierre

ZPS Basse Plaine de l'Aude



FREQUENCE ET EFFECTIF

L'espèce s'observe en périphérie de l'étang de Vendres et de la Matte.

Sur l'étang de Vendres, elle est abondante dans les chemins bordant l'étang, en particulier au nord et à l'est du site.

Sur l'étang de la Matte, les populations se cantonnent sur le chemin allant du Pont de la Muscade jusqu'au nord de l'étang.

L'espèce s'observe également dans la plaine viticole, en particulier le long du canal de la Matte.

PLANTE-HOTE DES CHENILLES :

Aristolochie à feuilles rondes *Aristolochia rotunda*

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- Destruction directe des habitats (mise en culture, urbanisation...)
- Destruction indirecte des habitats : changement du fonctionnement hydraulique (salinisation), surpâturage
- Destruction des chenilles : pâturage ou fauche trop précoce, écobuage, utilisation de pesticides (démoustication ?)...
- Destruction des chrysalides accrochée à la végétation par la fauche, le gyrobroyage, le piétinement...
- Mortalité des adultes liée à l'absence de plantes nectarifères

GESTION

- Assurer une gestion pastorale compatible avec le cycle reproducteur de l'espèce : pâturage ou fauche après le 15 juin
- Mettre en place des exclos tournants d'une année à l'autre, pas exploités du tout, afin d'assurer la survie des chrysalides au moins dans une partie de la parcelle
- Eviter l'écobuage
- Maintenir un milieu favorable aux plantes-hôtes (ici : *A. rotunda*) : salinité nulle à faible, pression pastorale faible
- Eviter les fauches de bord de route au printemps

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Aigrette garzette

Egretta garzetta

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

A Surveiller

DETERMINANTE ZNIEFF

OUI - >10 COUPLES

Photo : X. Rufroy



Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 88-106 cm

Longueur : 55-65 cm

Héron de taille moyenne, élancé. Le plumage est entièrement blanc, les pattes sont noires avec les doigts jaunes. Le bec est noir. En période nuptiale, deux longues plumes blanches et très fines sont présentes sur la nuque et sont caractéristiques de l'espèce.

DISTRIBUTION

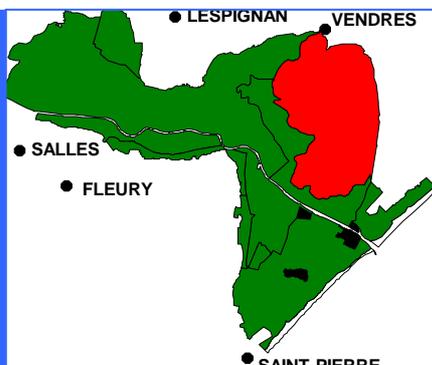
Languedoc-Roussillon : Gard, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales

France : Tout le pourtour méditerranéen, la côte atlantique, val de Loire, Allier, Durance, long de la Garonne, le Rhône

ECOLOGIE

L'Aigrette garzette est une espèce assez peu spécialisée. Elle chasse des proies de nature diverse, aussi bien dans les milieux d'eau douce que d'eau salée. Cet oiseau peut se reproduire dans les bois de feuillus, de conifères, les haies de Tamaris, en roselière. L'espèce a besoin d'un domaine vital composé de lieux d'alimentation, disponibles dans un rayon de 10 à 15 kilomètres autour du site de reproduction. Elle se nourrit essentiellement de petits poissons, d'amphibiens et d'insectes aquatiques.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

L'Aigrette garzette se reproduit uniquement sur l'étang de Vendres, dans une colonie mixte avec des Hérons gardeboeufs et des Hérons cendrés. Cette colonie est située sur une haie de tamaris le long d'un canal au milieu de la roselière de l'étang.

En 2006, 136 couples d'Aigrette garzette se reproduisaient dans cette colonie.

Elle utilise l'ensemble des zones humides dont les canaux de la plaine agricole du site pour son alimentation, avec une préférence pour les prairies inondées.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- Pollution des zones humides, dégradation de la qualité des eaux qui entraîne une réduction des ressources alimentaires (poissons, crustacés...)
- Modification du régime hydrique des étangs, roselières...
- Pertes d'individus lors des hivers rudes. L'Aigrette garzette semble très dépendante des aléas climatiques, et les grandes vagues de froid l'affectent sévèrement.
- Dérangement des colonies (avril à fin juillet)

CONSERVATION

- Protéger l'ensemble du réseau des zones humides méditerranéennes, qui constituent le domaine vital de cette espèce, tant pour se reproduire que pour se nourrir. De plus, pour les sujets migrateurs, la présence « continue » de zones humides est un facteur de survie important.
- Limiter les pollutions diffuses notamment agricoles, qui dégradent les capacités trophiques du milieu
- Mettre en place une gestion hydraulique correspondant aux exigences biologiques de l'espèce
- Etudier l'espèce via des suivis des colonies afin de mieux connaître ses besoins

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Alouette calandrelle

Calandrella brachydactyla

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne et Bonn)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

A Surveiller

DETERMINANTE ZNIEFF

OUI



Généralités

DESCRIPTION

L'Alouette calandrelle est un petite passereau terrestre de couleur générale « terre ». Par rapport aux autres alouettes, elle se caractérise par sa taille plus petite et l'absence de huppe.

DISTRIBUTION

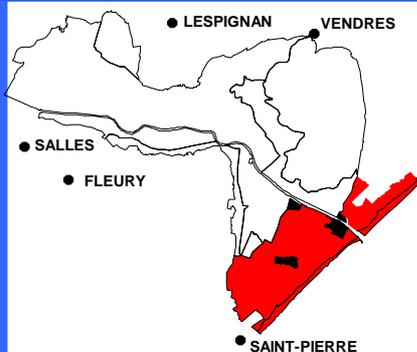
Languedoc-Roussillon : Pyrénées-Orientales, Aude, (Hérault), (Gard), Lozère

France : Zone méditerranéenne, corse comprise, côte atlantique et bassin parisien où elle est très rare

ÉCOLOGIE

Cette alouette est une espèce de steppes et on la trouve essentiellement en Languedoc-Roussillon sur les zones de causses nus, les vignobles sur galets et sur le littoral dans les sansouires, les prés salés et les arrières plages. L'espèce est migratrice et arrive sur ses sites de nidification au début du mois d'avril. Elle repart en septembre vers ses zones d'hivernage africaines, essentiellement situées en Afrique du Nord.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

Dans la Basse Plaine de l'Aude l'espèce est inféodée aux arrières-plages et aux sansouires bordant l'étang de Pissevaches et au milieu dunaire de Vendres-plage. Une dizaine de chanteurs est contacté chaque année.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

La surfréquentation du littoral (pédestre et avec véhicules)
La divagation des chiens non tenus en laisse
Les aménagements cynégétiques en sansouires
La fermeture des prés salés

CONSERVATION

Canaliser la fréquentation estivale à la plage et éviter la fréquentation en arrière plage et dans les sansouires sèches
Éviter la mise en eau artificielle des sansouires au printemps
Conserver un pâturage maintenant une strate herbacée rase sur les prés salés où est présente l'espèce.

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Alouette lulu

Lullula arborea



PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe III (Conv. de Berne)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

A Surveiller

DETERMINANTE ZNIEFF

NON

Généralités

DESCRIPTION

Petite alouette caractérisée par sa queue extrêmement courte (bien visible en vol). La tête présente des joues rousses et un net sourcil blanc allant jusque dans la nuque ce qui permet de la distinguer facilement de sa cousine l'Alouette des champs.

DISTRIBUTION

Languedoc-Roussillon : Toute la région

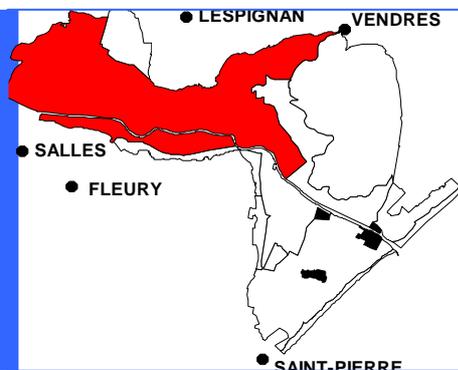
France : essentiellement au sud d'une ligne Bretagne-Alsace.

ECOLOGIE

En Méditerranée, l'espèce est peu exigeante et on la retrouve dans tous types de terrains agricoles, en particulier le vignoble de plaine. Sur les coteaux, elle apprécie les zones de cultures, mais aussi les zones de pelouses méditerranéennes. L'espèce est insectivore et niche à terre dans les pelouses.

L'espèce est sédentaire en Languedoc, mais en hiver, les oiseaux locaux sont rejoints par des populations plus nordiques.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

L'espèce se reproduit un peu partout dans le vignoble de la Basse Plaine de l'Aude et sur les prairies de fauche autour de l'étang de la Matte. Elle évite les milieux prairiaux humides, tel que l'est du Canton.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- Agrandissement du parcellaire viticole
- Fermeture des milieux herbacés

CONSERVATION

- Maintenir le petit parcellaire sur Lespignan et Fleury qui concentre la quasi-totalité des couples.
- Mise en place de mesures agri-environnementales pour raisonner l'utilisation d'intrants, accentuer les pratiques d'enherbements de la vigne et conserver les milieux herbacés
- Entretien des milieux herbacés par le pâturage extensif et/ou la fauche.

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Avocette élégante

Recurvirostra avosetta

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne et Bonn)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

LOCALISE

DETERMINANTE ZNIEFF

OUI - > 10 COUPLES



Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 67-77 cm

Longueur : 42-46 cm

L'Avocette élégante a un plumage noir et blanc caractéristique, avec le ventre entièrement blanc. Son bec absolument typique est noir, fin, et recourbé vers le haut, parfaitement adapté à fouiller dans la vase.

DISTRIBUTION

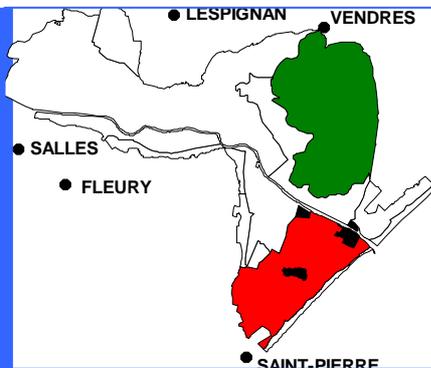
Languedoc-Roussillon : Aude, Gard, Hérault

France : Pourtour méditerranéen, côte atlantique et de la Manche

ÉCOLOGIE

Les Avocettes privilégient les estuaires, les baies abritées et les lagunes côtières, où elles nichent en colonies. Sur le littoral, les sites de nidification sont soit des îlots ou des levées dans les bassins de marais salants plus ou moins abandonnés, soit des îlots ou des places de sol nu à proximité de l'eau dans des prairies halophytes[®]. Pour permettre l'exploitation alimentaire, la profondeur des plans d'eau doit être faible. En hiver, les avocettes fréquentent les zones intertidales[®] ou les lagunes peu profondes à faciès meuble et les bassins des marais salants.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

L'avocette élégante ne niche que sur quelques îlots de la lagune de Pissevaches.

Ces îlots sont régulièrement submergés ou au contraire reliés à la terre ferme, à cause d'une très forte variation du niveau d'eau sur ce site.

Ainsi les effectifs reproducteurs sur ce site ont toujours été assez faible (moins d'une dizaine de couples en moyenne par année).

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- Abandon croissant des marais salants
- Urbanisation des secteurs touristiques (destruction de l'habitat)
- Forte variation printanière des niveaux d'eau sur les sites de reproduction
- Prémption des sites et prédation du Goéland leucophée

CONSERVATION

- Limiter les aménagements touristiques et maîtriser la fréquentation sur les sites de reproduction
- Contrôler les populations de goélands leucophées aux abords des colonies d'avocettes
- Créer des îlots de reproduction tout en adaptant la gestion de l'eau à la reproduction des limicoles

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Bihoreau gris

Nycticorax nycticorax

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

A Surveiller

DETERMINANTE ZNIEFF

OUI

Photo : Yves Thonnerieux



Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 90-100 cm

Longueur : 58-65 cm

Héron moyen, très trapu, au plumage noir sur le dos, puis gris sur les ailes et la poitrine. En période nuptiale les adultes ont deux longues plumes sur la tête qui servent au moment des parades.

DISTRIBUTION EN PERIODE DE REPRODUCTION

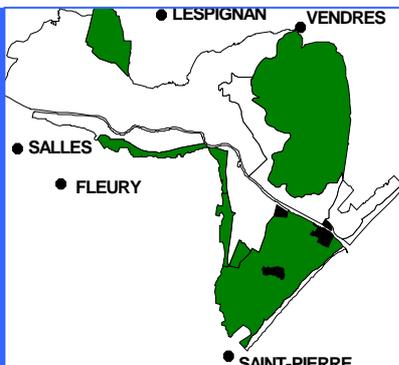
Languedoc-Roussillon : Gard, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales

France : Trois zones principales de nidification : Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne ; Bouches-du-Rhône et Gard ; Loire et Allier

ECOLOGIE

Le Bihoreau gris se retrouve proche des larges cours d'eau à l'état naturel bordés d'une large ripisylve, et de préférence avec des îlots, où il se sent plus en sécurité. Ces oiseaux se plaisent aussi dans les marais d'eau douce accompagnés d'une végétation abondante comme les roselières et les tamarissiaies. Ils se nourrissent de préférence de poissons et de batraciens. C'est une espèce essentiellement nocturne.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

Actuellement, aucun site de reproduction n'est connu sur la Basse Plaine de l'Aude. La présence d'une centaine de Bihoreaux gris, chaque année sur l'étang de Vendres en période printanière et estivale permet de penser qu'une colonie s'installera dans un avenir proche.

L'espèce fréquente également régulièrement la ripisylve du ruisseau du Bouquet et les haies de Tamaris du domaine de St Louis sans que la nidification ait été prouvée.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- Disparition des sites de reproduction, par, entre autres, le drainage des zones humides ; dégradation trop importante des sites, souvent par eutrophisation, ce qui a un impact sur les ressources alimentaires.
- Divers aménagements modifiant le milieu, comme la coupe trop sévère des ripisylves ou des tamarissiaies.

CONSERVATION

- Mise en place de mesure de protections réglementaires des sites de reproduction
- Création d'îlots boisés favorables sur les zones humides
- Eviter les « entretiens » de ripisylve diminuant celle-ci trop sévèrement, et les aménagements lourds des berges et du lit des cours d'eau
- Suivis des colonies ou des dortoirs

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Blongios nain

Ixobrychus minutus

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne et Bonn)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

En danger

DETERMINANTE ZNIEFF

OUI



Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 49-58 cm

Longueur : 33-38 cm

Héron de petite taille, farouche, dont le mâle a la calotte et le dessus noir, avec une plage alaire blanc grisâtre bien nette. La femelle est brune et sa plage alaire est brun chamois.

DISTRIBUTION

Languedoc-Roussillon : Gard, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales

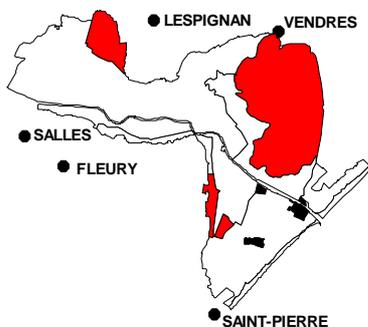
France : Un peu partout sur les zones humides littorales et à l'intérieur des terres.

ÉCOLOGIE

Le Blongios nain se rencontre principalement dans les zones d'eau douce à basse altitude. Le milieu le plus recherché pour la reproduction est l'association de phragmitaie, d'eau libre, de boisements lâches ou arbres isolés. L'oiseau établit son nid aussi bien sur des tiges de roseaux, que dans des arbres ou des ronciers.

Le Blongios nain est migrateur et vient en Europe se reproduire entre le mois de mai et août. Il hiverne en Afrique tropicale.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

Dans la Basse Vallée de l'Aude, l'espèce est connue dans les roselières de Pissevaches, de l'étang de Vendres et de la Matte.

En 2006, un effort de prospection sur cette espèce a permis de détecter 4 chanteurs sur l'étang de Vendres et 1 chanteur à l'étang de la Matte. Il est présent également dans la roselière de Pissevaches.

La discrétion de cette espèce est un facteur non négligeable de sous-estimation des effectifs. La Basse plaine de l'Aude abrite vraisemblablement plus d'une dizaine de couples.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- Destruction des habitats (principalement roselières)
- Forte eutrophisation de l'eau entraînant une turbidité importante
- Mauvaise connaissance des exigences écologiques de l'espèce

CONSERVATION

- Gérer convenablement les roselières : privilégier des zones à roseaux très hauts et très épais, c'est-à-dire des roselières régulièrement alimentées en nutriments
- Gérer les niveaux d'eau au printemps et en été (notamment mise en eau suffisante au printemps)
- Déterminer précisément les exigences de l'espèce en terme de gestion, par la mise en place de suivi des couples nicheurs et par la caractérisation exacte du régime alimentaire de l'espèce, de l'habitat recherché en période de reproduction...

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Bruant ortolan

Emberiza hortulana

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe III (Conv. de Berne)

LIVRE ROUGE

Annexe I Directive Oiseaux
En Déclin

DETERMINANTE ZNIEFF

OUI

Photo : A. Jouffray



Généralités

Description

Longueur : 15-16,5 cm

Passereau moyen et élancé avec un bec conique typique des oiseaux phytophages. Le plumage est gris-verdâtre sur la tête la poitrine et le dos. Les flancs et le ventre sont de nuance brun orangé d'intensité variable. On remarque sur la tête un net cercle oculaire jaune, ainsi qu'une moustache.

DISTRIBUTION

Languedoc-Roussillon : Tout le Languedoc-Roussillon

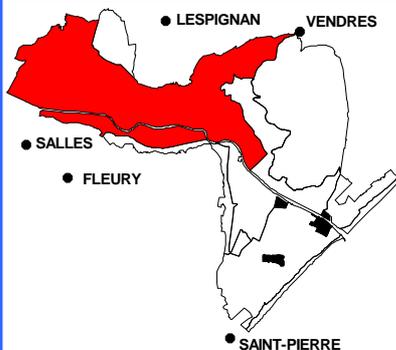
France : Grande moitié sud du pays, sauf côte atlantique

ÉCOLOGIE

Le Bruant ortolan occupe deux catégories de milieu :

- les milieux naturels à faible couvert végétal comme la garrigue rase et les pelouses méditerranéennes
- les milieux viticoles dans les plaines sèches et ensoleillées et avec un petit parcellaire et des parcelles enherbées.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

L'espèce est bien représentée dans la plaine viticole, en particulier sur la partie Lespignanais. Des points d'écoute effectués en 2004 ont permis de recenser 24 chanteurs (X. Rufay, obs.pers.)

En limite de la ZPS, l'espèce est également présente sur les garrigues de la Clape et sur le Plateau de Vendres avec des effectifs avoisinant les 60 mâles chanteurs.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- Intensification de l'agriculture, disparition du maillage bocager, présence de pesticides qui limitent les ressources alimentaires (insectes essentiellement)
- Fermeture du milieu en garrigue méditerranéenne

CONSERVATION

- Maintenir le petit parcellaire sur Lespignan et Fleury qui concentre la quasi-totalité des couples.
- Mise en place de mesures agri-environnementales pour raisonner l'utilisation d'intrants, accentuer les pratiques d'enherbements de la vigne et conserver les milieux herbacés
- Entretien des milieux herbacés par le pâturage extensif et/ou la fauche.

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Busard cendré

Circus pygargus

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne et Bonn)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

A Surveiller

DETERMINANTE ZNIEFF

Non – Espèce complémentaire

Photo : Rein Hofman



Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 97-118 cm

Longueur : 42-55 cm

Le Busard cendré est un rapace de petite taille chassant les insectes et les petits rongeurs en vol rasant.

Le mâle est gris clair avec l'extrémité des ailes noires et un net trait noir sur les grandes couvertures.

La femelle est brune avec un croupion blanc bien marqué. Les jeunes sont facilement reconnaissable à leur coloration rousse.

DISTRIBUTION

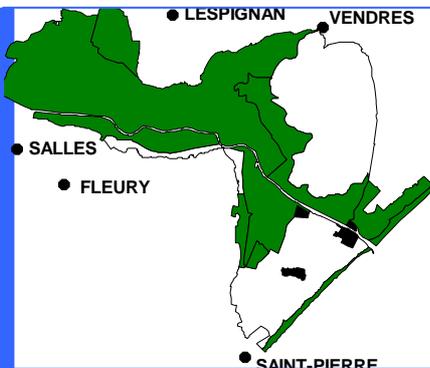
Languedoc-Roussillon : Tout le Languedoc Roussillon

France : Presque toute la France

ECOLOGIE

Le Busard cendré niche au sol dans les marais, les jeunes plantations d'arbres, les landes et friches, mais aussi, par défaut, dans les prairies de fauche et les cultures où niche près de 70 % de la population française. En Languedoc-Roussillon, l'espèce niche préférentiellement en garrigue, en particulier dans les formations à chêne kermès.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



L'espèce ne se reproduit pas dans la ZPS. Ses sites de reproduction se situent sur la montagne de la Clape (Garrigue à chêne kermès, particulièrement). Quelques individus adultes chassent régulièrement dans la plaine viticole et les zones de marais.

L'espèce est également présente en période de migration où elle utilise l'ensemble de la Basse Plaine de l'Aude comme site de chasse.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

Dans la Basse plaine de l'Aude, la principale menace est la disparition des milieux prairiaux, site principal de chasse de l'espèce.

CONSERVATION

- Mise en place de mesures agri-environnementales et retour à une agriculture traditionnelle (gestion patrimoniale des espaces agricoles, réduction des intrants)

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Busard des roseaux

Circus aeruginosus

PROTECTION	Espèce protégée en France Annexe II (Conv. de Berne et Bonn) Annexe I Directive Oiseaux
LIVRE ROUGE	A SURVEILLER
DETERMINANTE ZNIEFF	NON



Photo : Rein Hofman

Généralités

Description

Envergure : 115-140 cm

Longueur : 43-55 cm

Le mâle : il existe deux formes de coloration, rarement évoquées dans les guides d'identification.

Forme grise : Extrémités des ailes très noires, queue gris-bleu clair uni, tête et poitrine blanc jaunâtre ; dessus tri ou quadricolore (gris, brun, noir, blanc), le ventre est brun-roux.

Forme brune : identique à la femelle.

La femelle : plumage brun foncé avec quelques nuances plus claires sur les bords d'attaques des ailes et sur la calotte.

DISTRIBUTION

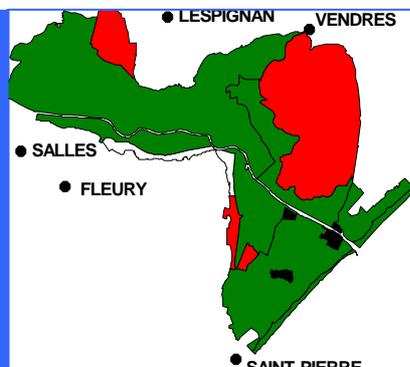
Languedoc-Roussillon : Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, Gard

France : Nicheurs sur une grande moitié nord du pays, pourtour méditerranéen, Rhône-Alpes

ÉCOLOGIE

Le Busard des roseaux fréquente tout particulièrement les marais, étangs, et lacs de basse altitude, pourvus d'une végétation hélophile dense, mais peu boisés. Cependant, les Busards des roseaux se sont récemment adaptés à des milieux plutôt secs, (friches, landes, cultures céréalières). Les nids peuvent être construits relativement proches sans que l'on puisse parler de colonies. A l'inverse de certains autres busards plus spécialisés, l'éclectisme alimentaire du Busard des roseaux, à la fois prédateur et charognard, lui permet de se libérer de contraintes trophiques strictes.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

Dans la Basse Vallée de l'Aude, l'espèce ne niche qu'en roselière. A l'heure actuelle, les effectifs connus sont de l'ordre de 12 à 16 couples, suivant les années : 2 couples à Pissevaches, 2 à 3 couples à l'étang de la Matte, 8 à 11 couples sur l'étang de Vendres.

HIVERNAGE

En hiver, la Basse Plaine de l'Aude abrite des busards des roseaux issus des populations du nord de l'Europe. Ainsi, à cette époque de l'année, il est possible d'observer plus de 50 busards des roseaux au sein du dortoir de l'étang de Vendres.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- Diminution des zones humides favorables à l'espèce, en particulier des roselières
- Forte variation du niveau d'eau en période de reproduction entraînant la submersion des nids
- Collision avec des lignes électriques situées à proximité des zones de chasse
- Dérangements d'origine humaine en période de nidification

CONSERVATION

- Mise en place d'une meilleure protection des zones humides sur l'ensemble du territoire
- Mise en place d'une gestion hydraulique des marais respectant les cycles naturels
- Limitation de l'accès des zones où l'espèce est installée
- Enterrement des lignes électriques situées dans ou en périphérie des zones humides

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Busard Saint-Martin

Circus cyaneus



PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne et Bonn)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

DETERMINANTE ZNIEFF

Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 97-118 cm

Longueur : 42-55 cm

Rapace au corps élancé.

Le mâle : plumage gris bleuté dessus et blanc dessous, avec la poitrine et la tête nettement gris bleuté. Le bout des ailes est noir.

La femelle : dessus brun et dessous blanc beigeâtre rayé de brun

DISTRIBUTION

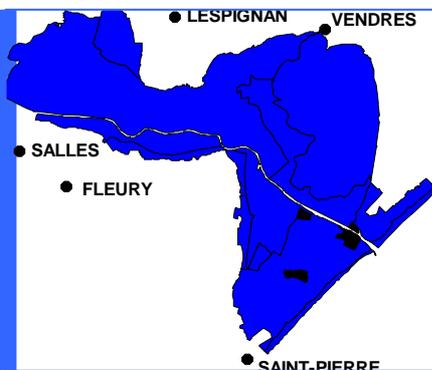
Languedoc-Roussillon : Ne niche que dans les zones océaniques ou montagnardes. Présent uniquement en hivernage sur les zones méditerranéennes.

France : Toute la France

ÉCOLOGIE

Le Busard Saint-Martin niche et dort au sol. Selon les milieux, il choisit la solution la mieux adaptée contre les prédateurs : végétation herbacée touffue et épineuse pour les nids, zones humides, friches. Il a un large champ de prédation, mais il capture généralement les espèces les plus abondantes, petits rongeurs ou passereaux selon les secteurs et l'époque.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



Le Busard St martin est uniquement présent en migration et en hivernage. Comme tous les busards, il est inféodé aux milieux ouverts, de garrigues ou de prairies où il chasse des petits passereaux ou des micro-mammifères.

Ainsi, les prairies aux abords de l'Etang de Vendres, de Pissevaches et de la Matte constituent des sites de prédilection pour l'observer entre Octobre et Mars. Toutefois, il chasse volontiers dans la plaine viticole.

Les effectifs en hivernage sont faibles, de l'ordre de 10 individus.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

. En hivernage, les menaces sont difficiles à évaluer, mais globalement la perte d'habitats prairiaux constituerait une menace importante pour le maintien des hivernants sur la ZPS

Tirs illégaux de la part de certains chasseurs

CONSERVATION

- Maintien de surfaces significatives de friches herbacées, mise en place de contrats agri-environnementaux
- Application de la police de la chasse

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Butor étoilé

Botaurus stellaris



Photo : Rein Hofman

PROTECTION	Espèce protégée en France Annexe II (Conv. de Berne et Bonn) Annexe I Directive Oiseaux
LIVRE ROUGE	Vulnérable
DETERMINANTE ZNIEFF	OUI

Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 100-130 cm

Longueur : 69-81 cm

Grand héron au plumage brun. Il est plus petit que le Héron cendré et plus trapu, avec un cou épais habituellement rétracté et des pattes courtes.

DISTRIBUTION

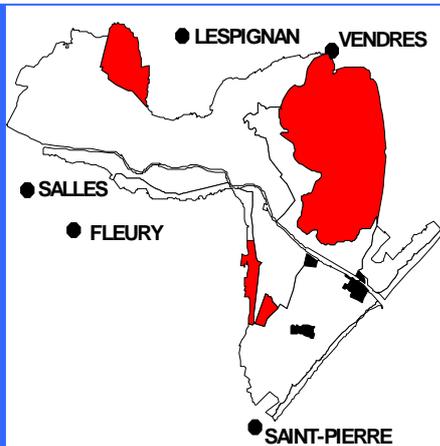
Languedoc-Roussillon : Aude, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales

France : Nidification essentiellement sur le pourtour méditerranéen, la partie sud de la Bretagne (Brière), le nord de la France (estuaire de la Seine, Picardie)

ÉCOLOGIE

Le Butor étoilé fréquente les vastes roselières assez denses (environ 200 tiges/m²). Il doit disposer d'au moins 20 hectares d'un seul tenant pour nicher. La présence de plans d'eau et de canaux multipliant les lisières favorise cette espèce qui se nourrit essentiellement d'invertébrés aquatiques, d'amphibiens et d'écrevisses. Cette espèce est excessivement discrète et ne se repère bien souvent qu'en période de reproduction à l'époque des chants (février à mai). Les nids sont construits à même la roselière en avril, les jeunes sont élevés durant 40 jours environ. En juillet l'ensemble des jeunes est émancipé.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

Le programme Life Butor a permis de cerner parfaitement le statut de l'espèce localement. Il s'avère que l'espèce est très mobile en fonction de la mise en eau printanière des roselières.

En 2004, avec un printemps humide, 7 chanteurs sur l'étang de la Matte, 2 sur l'étang de Pissevaches ont été entendus. En 2005, lors d'un printemps sec avec une mise en eau très moyenne des zones humides, 1 seul butor chantait à l'étang de la Matte et 1 seul sur Pissevaches également. En 2006 l'espèce a refait son apparition sur Vendres avec 4 mâles chanteurs.

HIVERNAGE

L'espèce hiverne en assez grand nombre (effectif probable 30-50 ind.) sur les zones humides de la Basse Vallée de l'Aude. En effet de nombreux départ en migration en mars ont été constatés au cours de suivis spécifiques

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- Destruction des sites de reproduction (roselière) par salinisation des étangs ou par assèchement
- Pollution des zones humides, diminution de la qualité des eaux qui a un impact sur les ressources alimentaires de l'espèce
- Modification des régimes hydriques

CONSERVATION

- Assurer une hydro-période compatible avec le cycle reproducteur de l'espèce (niveau d'eau > 15 cm d'avril à fin juin)
- Veiller à conserver une roselière de qualité en limitant les pollutions diffuses et en évitant les intrusions d'eau salée
- Veiller à ne pas compartimenter les roselières favorisant les axes de pénétration et donc de prédation

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Chevalier sylvain

Tringa glareola

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne et Bonn)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

Vulnérable

DETERMINANTE ZNIEFF

NON

Photo : Aurélien Audevard

Chevalier sylvain
(Tringa glareola)



Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 35-39 cm
Longueur : 18,5-21 cm

Cette espèce de limicoles est de taille moyenne. Silhouette typique de chevalier avec de longues pattes vertes et un long bec. Le plumage est globalement gris, finement mouchetés de points clairs. En vol, le croupion blanc se distingue bien du reste du plumage.

DISTRIBUTION

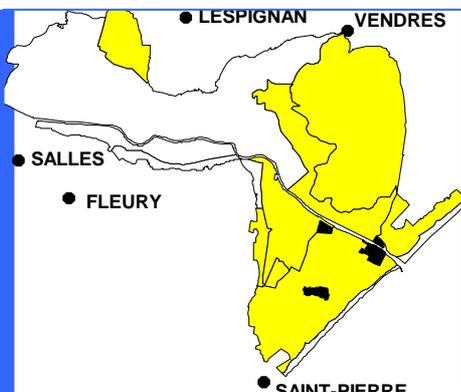
Languedoc-Roussillon : migrateur présent entre avril et mai et juillet et septembre

France : migrateur

ECOLOGIE

En migration, l'espèce fréquente toutes sortes de zones humides (prairies, vasières, prés salés, sansouires...) dont les niveaux d'eau sont faibles et permettent un accès aisé à la nourriture.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES FREQUENTES

L'espèce est présente en migration sur l'ensemble des zones humides de la basse plaine qui présentent des niveaux d'eau faibles (<10 cm). En avril et en août, lors des pics de migration pré et postnuptiale, l'espèce est commune et il n'est pas rare d'observer plus d'une centaine d'individus ensemble. Les zones humides de la Basse Plaine de l'Aude jouent un rôle important pour la halte migratoire de cette espèce.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

La mise en eau des marais en été peut priver l'espèce de ses zones d'alimentations en migration

CONSERVATION

Conserver une mise en eau naturelle des marais

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Cigogne blanche

Ciconia ciconia

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne et Bonn)

LIVRE ROUGE

Annexe I Directive Oiseaux
Vulnérable

DETERMINANTE ZNIEFF

OUI



© Yvon Toupin

Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 183-217 cm

Longueur : 95-110 cm

Oiseau très grand, avec de longues pattes et un long cou. Le plumage est noir et blanc, les pattes et le bec sont rouges.

DISTRIBUTION

Languedoc-Roussillon : Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales

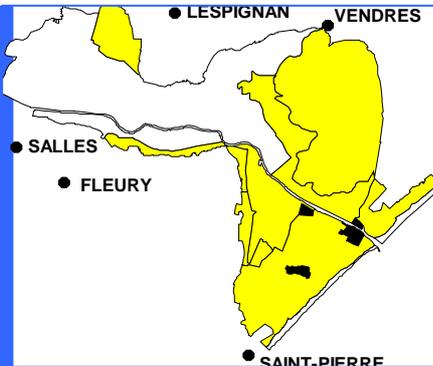
France : Les principaux bastions de l'espèce se trouvent dans les Bouches-du-Rhône, Champagne-Ardennes, Normandie, Bourgogne, côte atlantique, Alsace.

ECOLOGIE

La Cigogne blanche fréquente des zones souvent caractérisées par une mosaïque de milieux dont la végétation n'est pas trop haute et situées principalement dans des régions marécageuses. Le mode d'exploitation extensif de ces zones favorables semble indispensable à leur fréquentation. La cigogne est une grande consommatrice d'insectes, de rongeurs, de batraciens, capturés dans les mares ou prairies. Elle niche en colonie par endroit, mais de nombreux couples sont isolés. Les nids sont construits dans des arbres, sur des plates-formes artificielles et parfois sur des bâtiments.

L'espèce est migratrice et arrive en Languedoc-Roussillon en février et repart en août. Certains individus se sédentarisent.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

Aucun site de reproduction n'est connu actuellement dans la ZPS de la Basse plaine de l'Aude.

MIGRATION

La Basse vallée de l'Aude joue un rôle majeur dans l'accueil des cigognes en migration puisque plus de 1500 cigognes passent chaque année par ce site dont plusieurs centaines font des haltes de quelques jours pour s'alimenter dans les marais.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

En migration, la principale menace est l'électrocution des oiseaux, surtout des jeunes, sur les lignes électriques.

CONSERVATION

- Conservation des habitats en mosaïque de milieux
- Mise en place de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sur les sites prépondérant pour l'espèce, accompagnées de mesures de conservation
- Mise en place de repères sur les lignes électriques ou enterrement des lignes dangereuses

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Cigogne noire

Ciconia nigra

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne et Bonn)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

Vulnérable

DETERMINANTE ZNIEFF

NON

Photo : Jules Fouarge



Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 175-202 cm

Longueur : 90-105 cm

Cette espèce se distingue très facilement de la Cigogne blanche par sa tête, son dos, son cou et sa poitrine noirs. De près, on distingue des reflets métalliques verts ou violets. Chez l'adulte, le bec et les pattes sont rouges.

DISTRIBUTION

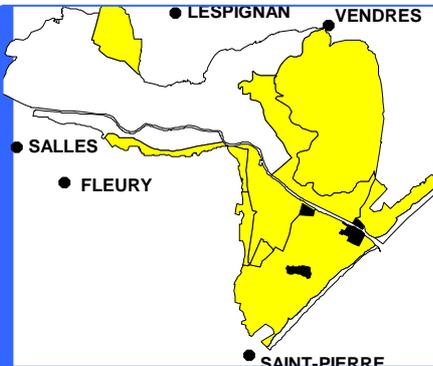
Languedoc-Roussillon : Ne niche pas en Languedoc-Roussillon

France : La répartition se fait sur une ligne joignant le Poitou-Charente à l'Alsace.

ECOLOGIE

En France, la Cigogne noire niche uniquement en pleine forêt. Elle fréquente essentiellement les vastes forêts de feuillus où elle trouve toute la tranquillité nécessaire à sa reproduction sur un territoire de 50 à 150 km². Elle passe beaucoup de temps en pleine forêt, se nourrissant dans les ruisseaux traversant les massifs. On peut tout de même observer la Cigogne noire dans tout types de zones humides dans le voisinage immédiat du nid. Les premières cigognes arrivent début mars et s'installent sur les nids début avril. Le retour vers l'Afrique se fait de mi juillet à octobre.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



MIGRATION

L'espèce n'est présente qu'en migration sur le site. On peut l'observer faisant des haltes migratoires sur les zones humides entre février et avril puis d'août à octobre. L'espèce reste globalement rare, puisque à peine plus de 60 individus sont observés chaque année lors des deux passages migratoires.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- Electrocutation des oiseaux sur les pylônes à moyenne et basse tension, et les câbles à haute tension, essentiellement lors des migrations.
- Le tir au fusil de cette espèce protégée cause encore la mort de plusieurs individus par an en région Languedoc-Roussillon.

CONSERVATION

- Mise en place de repères sur les lignes électriques

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Circaète Jean-le-Blanc

Circaetus gallicus

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne et Bonn)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

Rare

DETERMINANTE ZNIEFF

Oui - > 5 couples / 100 km²



Photo : René Dumoulin

Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 162-178 cm

Longueur : 62-69 cm

Grand rapace aux ailes longues et larges. Le dessous est très clair, avec une partie de la tête et de la poitrine gris foncé. Le dessus est brun sombre.

DISTRIBUTION

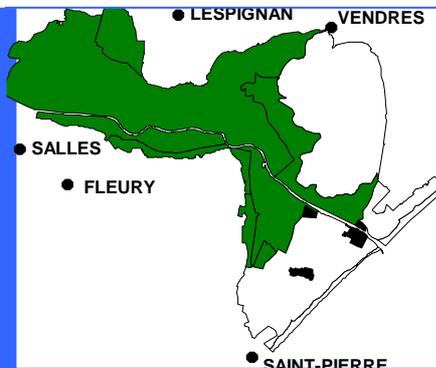
Languedoc-Roussillon : Tout le Languedoc-Roussillon

France : Grande moitié sud du pays

ÉCOLOGIE

Le Circaète Jean-le-Blanc se nourrit presque exclusivement de reptiles, dont essentiellement de grandes couleuvres. Son habitat optimal doit comporter de vastes étendues ouvertes de friches, landes, pâturage extensif, et rocailles. Les territoires de prédilection sont situés en moyenne montagne, mais l'espèce est également présente en plaine en densité très faible. Le nid est construit dans un arbre (chêne vert, pin d'Alep) dans des endroits peu dérangés. Ne pondant qu'un seul œuf par an le Circaète figure parmi les rapaces dont la fécondité et la productivité sont très faibles. L'espèce est migratrice et arrive en France en mars et repart en Afrique dès le mois d'août et septembre.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

L'espèce niche en périphérie de la ZPS, sur le massif de la Clape et sur les collines de Lespignan et Nissan-lez-Ensérune.

Ces couples utilisent de manière journalière les prairies de la basse vallée de l'Aude comme site de chasse, en particulier les prairies du Canton et les prairies de la Matte.

Ils chassent également dans la plaine viticole.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- Raréfaction des milieux ouverts favorables aux reptiles, fermeture des milieux
- Intensification de l'agriculture, monoculture, destruction des haies, utilisation d'insecticides
- Fréquentation des sites de nidification
- Collision avec le réseau électrique aérien

CONSERVATION

- Installation de repères sur les fils électriques
- Favoriser une agriculture traditionnelle avec des bocages (zones d'écotone pour favoriser les espèces proies)
- Protection des zones de nidification du dérangement
- Maintien des prairies par la fauche et ou le pâturage
- Réouverture des milieux favorables aux reptiles sur les coteaux (pelouses à brachypodes)

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Crabier chevelu

Ardeola ralloides

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne)

LIVRE ROUGE

Annexe I Directive Oiseaux
Vulnérable

DETERMINANTE ZNIEFF

OUI



Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 71-80 cm

Longueur : 40-49 cm

Petit héron beige foncé à ailes blanches. En période nuptiale les côtés de la tête et du cou sont blanc jaunâtre, et le dos ocre clair à faibles reflets violacés. Les plumes s'allongent sur la nuque. Le bec devient bleuâtre avec le bout noir et les pattes rouge-corail. En période internuptiale les côtés de la tête et du cou sont nettement rayés de gris. Le dos devient plus foncé et plus terne, les plumes de la nuque sont plus courtes, le bec et les pattes deviennent vert-jaune.

DISTRIBUTION

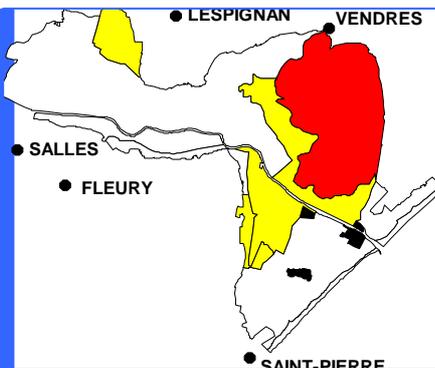
Languedoc-Roussillon : Camargue gardoise

France : Camargue, quelques sites sur la façade atlantique, dans la région Midi-Pyrénées

ÉCOLOGIE

Le Crabier chevelu s'installe dans des colonies mixtes d'Ardéidés comme l'Aigrette garzette ou le Héron garde-bœufs, généralement à proximité de marais permanents ou de marais de chasse maintenus en eau artificiellement. Le nid est établi en périphérie de la colonie dans les formations denses de boisements ou de buissons constitués par de Saules, des Peupliers ou des Tamaris, souvent sur des ronciers ou des arbres. Ce héron a un besoin de sécurité et d'absence de dérangement. Il se nourrit dans les marais permanents, essentiellement de grenouilles, de petits poissons, de larves de coléoptères et d'autres insectes aquatiques.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

Le Crabier chevelu n'était considéré que comme un migrateur allant sur des sites de reproduction camarguais.

En 2006, son statut est passé de migrateur à nicheur, puisque 6 couples étaient cantonnés dans la colonie d'Aigrette garzette et de Héron gardeboeufs de l'étang de Vendres.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- Disparition des habitats favorables à son alimentation (prairies inondés particulièrement)
- Dérangement anthropique sur les colonies

CONSERVATION

- Maintenir des étendues importantes de marais d'eau douce favorables à l'alimentation du Crabier et peu dérangés par l'homme
- Restaurer ou recréer des habitats favorables à sa reproduction qui ont tendance à disparaître (Fourrés de Tamaris inondés)

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Echasse blanche

Himantopus himantopus

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne et Bonn)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

A Surveiller

DETERMINANTE ZNIEFF

Oui - > 10 couples

Photo : René Dumoulin



Généralités

Description

Longueur : 33-36 cm dont bec 6,5 cm

Limicole gracile et très élégant ne pouvant être confondu du fait de son bec droit et fin comme une aiguille, de ses pattes extrêmement longues de couleur rouge chair et de son plumage noir et blanc.

DISTRIBUTION

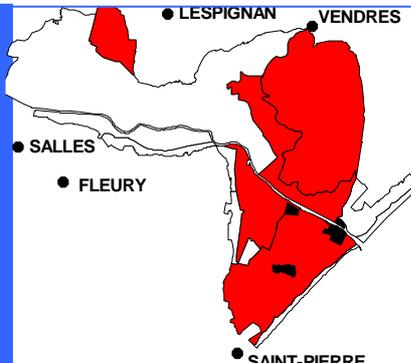
Languedoc-Roussillon : Aude, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales

France : Pourtour méditerranéen, côte atlantique, côte de la Manche et intérieur des terres (Dombes...)

ÉCOLOGIE

Coloniale, l'espèce niche préférentiellement dans les marais saumâtre ou salé. En milieu dulçaquicole[®], les rives d'étangs, les dépressions naturelles ou artificielles en prairies hygrophiles, les friches industrielles inondées, les rizières, les bassins de décantation sont également exploités. Quelques paramètres essentiels motivent l'installation des couples : un niveau d'eau restant bas (moins de 20 cm), la présence d'îlots, ainsi qu'une végétation basse colonisant partiellement les vasières.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

L'échasse blanche se reproduit dans les sansouïres inondées de Pissevaches, les prés salés inondés des Charrués et du Canton.

Elle est également présente dans les clairs de chasse en roselière.

Les effectifs dans la Basse Plaine de l'Aude sont très fluctuants d'année en année en fonction de la mise en eau des prairies localement. La population oscille entre 15 et 50 couples.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

Réessuyage précoce des prés salés asséchant les sites de nidification

Forte pression de pâturage en période de couvain (mai)

Forte variation des niveaux d'eau en période de nidification (en particulier la couvain)

CONSERVATION

Conservier les mises en eau printanière des bas fonds des prairies

Réduire la charge de pâturage sur les secteurs les plus sensibles afin d'éviter le piétinement des couvées.

Gérer correctement les niveaux d'eau en évitant des variations brusques.

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Faucon crécerellette

Falco naumanni

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne et Bonn)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

En danger

DETERMINANTE ZNIEFF

Oui

Photo : René Dumoulin



Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 63-72 cm

Longueur : 27-33 cm

Petit faucon élégant dont le plumage est brun-roux dessus. Chez le mâle, la tête est gris bleu, ainsi qu'une zone sur le dessus des ailes. La poitrine a une nuance rouille. Chez la femelle, il n'y a pas de zone gris bleu sur les ailes, et la poitrine est beaucoup plus claire et tachetée. Elle ressemble beaucoup à la femelle du Faucon crécerelle.

DISTRIBUTION

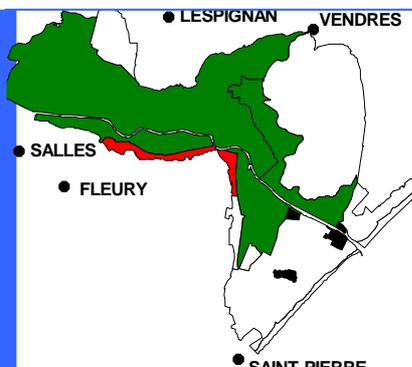
Languedoc-Roussillon : Hérault et Aude

France : Plaine de la Crau (Bouches du Rhône) et Languedoc

ÉCOLOGIE

L'espèce niche dans les cavités situées dans des parois rocheuses, des bâtiments ou des arbres creux. Les habitats fréquentés en France sont les pelouses semi steppiques pâturées et les friches, où ce rapace insectivore peut s'alimenter. Quelques zones de surface très réduites (environ 10 ha) sont très attractives pour y chasser des espèces plus grosses, comme le Scolopendre, le Dectique à front blanc, ou la Magicienne dentelée, surtout lors de l'élevage des jeunes.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

L'espèce s'est installée spontanément en 2004 dans des nichoirs prévus pour favoriser la nidification des Rolliers d'Europe.

Depuis un programme Life-Nature coordonné par la LPO a été monté en vue de renforcer la population.

Ainsi 50 oiseaux juvéniles ont été relâchés durant l'été 2006. Cette opération doit être reconduite durant 4 ans afin de fixer une population sur un maret aménagé à cet effet.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- L'usage de pesticides réduit les ressources alimentaires en entomofaune
- Disparition des zones favorables à la nidification (destruction de vieux bâtiments, réhabilitation...)
- Intensification de l'agriculture et disparition du pâturage, ce qui réduit le nombre de zones favorables à la chasse
- Concurrence inter spécifique avec le Choucas des tours pour les sites de nidification

CONSERVATION

- Mise en place de pratiques agri-environnementales pour limiter l'utilisation de pesticides, notamment pour le maintien de l'entomofaune
- Ouverture des zones ayant tendance à se refermer, afin de prodiguer des sites de chasse
- Pose de nichoirs adaptés, conservation et protection des sites utilisés pour la reproduction

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Flamant rose

Phoenicopterus ruber roseus

PROTECTION	Espèce protégée en France Annexe II (Conv. de Berne et Bonn) Annexe I Directive Oiseaux
LIVRE ROUGE	Localisé
DETERMINANTE ZNIEFF	AVEC SEUIL DE 800 IND.



Photo : Roland Ripoll

Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 140-170 cm

Longueur : 120-145 cm

Grand échassier palmipède des eaux salées et saumâtres peu profondes. Plumage blanc à nuances roses, couvertures alaires rouge et rémiges noires. Très grandes pattes roses chair. Le bec recourbé est caractéristique de l'espèce.

DISTRIBUTION

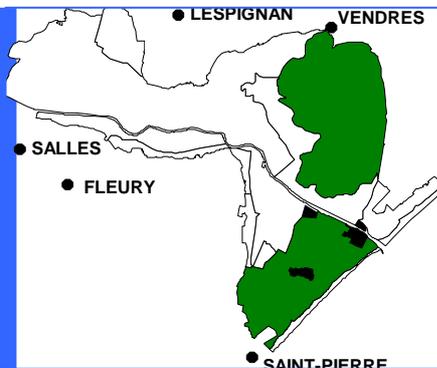
Languedoc-Roussillon : Hivernant dans le Gard, l'Hérault, l'Aude, les Pyrénées- Orientales

France : Hivernant sur tout le pourtour méditerranéen. Ne niche qu'en Camargue dans les salins de Giraud.

ECOLOGIE

Les flamants roses fréquentent principalement les lagunes d'eau saumâtre ou salée, de faible profondeur, et les salines. Alors que certains individus restent sédentaires en France, d'autres se déplacent dans toute la région méditerranéenne et jusqu'en Afrique de l'ouest. L'espèce se nourrit d'invertébrés qu'elle collecte à l'aide de son bec muni de filtres à « particules ».

ZPS Basse Plaine de l'Aude



L'espèce est visible toute l'année sur la lagune de Pissevaches et l'étang de Vendres avec toutefois des pics de fréquentation entre le mois d'octobre et mars. La Basse Plaine de l'Aude ne constitue pas une zone majeure pour le stationnement de cette espèce car on atteint rarement des effectifs d'importance nationale à savoir plus de 800 ind. (critère Ramsar).

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

Pollution des zones humides, baisse de la qualité des eaux, eutrophisation régulière des sites

CONSERVATION

Conserver une eau de qualité sur la lagune de Pissevaches

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Goéland railleur

Larus genei

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne et Bonn)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

Rare

DETERMINANTE ZNIEFF

Oui



Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 90-102 cm

Longueur : 37-42 cm

Goéland un peu plus grand que la mouette rieuse. Le plumage est gris clair dessus, le cou et la poitrine et le ventre sont blancs rosé ce qui est caractéristique de l'espèce. Le bec est rouge foncé, paraissant souvent noir. Les pattes sont assez longues et de couleur rouge.

DISTRIBUTION

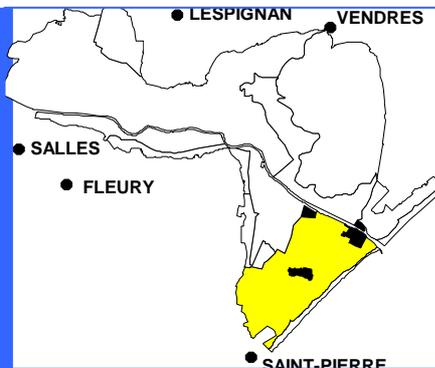
Languedoc-Roussillon : niche parfois dans le Gard, l'Hérault et l'Aude

France : Uniquement la Camargue et le Languedoc

ECOLOGIE

Le Goéland railleur est caractéristique des milieux lagunaires saumâtres et salés où il se nourrit de poissons et d'invertébrés. En période de reproduction, il niche en colonies compactes, au milieu de ces lagunes sur des digues ou des îlots nus ou avec peu de végétation. Sur la côte méditerranéenne, ce type d'habitat est fourni principalement par les salins.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



MIGRATION

L'espèce n'est présente qu'en période de migration dans la ZPS. On l'observe, parfois en grand nombre (>100) sur la lagune de Pissevaches et parfois sur l'étang de Vendres. Le pic de passage se situe fin avril, début mai. A l'automne l'espèce est rare.

Pissevaches constitue une zone de halte migratoire importante pour les oiseaux nichant en Camargue et dans l'Hérault.

L'espèce, moyennant des aménagements d'îlots pourrait très bien nicher sur la lagune de Pissevaches.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

En période migration, les menaces sont difficiles à identifier.

L'assèchement printanier de l'étang de Pissevaches par percement du grau constitue la seule menace

CONSERVATION

Veiller à maintenir un niveau d'eau suffisant au printemps dans l'étang de Pissevaches

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Gorgebleue à miroir

Luscinia svecica



PROTECTION	Espèce protégée en France Annexe II (Conv. de Berne) Annexe I Directive Oiseaux
LIVRE ROUGE	Non
DETERMINANTE ZNIEFF	NON

Généralités

DESCRIPTION

Longueur : 13-14 cm

Petit passereau élancé caractérisé par un net sourcil blanc et une zone rousse à la base de la queue. Chez la femelle, le motif de la gorge se compose en générale d'un arc de tâches noires sur fond blanc grisâtre. Chez le mâle, la gorge est d'un bleu clair brillant bordé par une étroite bande noire, puis une rousse. Au milieu de la partie bleue, une tâche blanche ou rousse peut être observée, mais elle n'est pas présente systématiquement. En plumage d'hiver, les mâles sont semblables aux femelles.

DISTRIBUTION

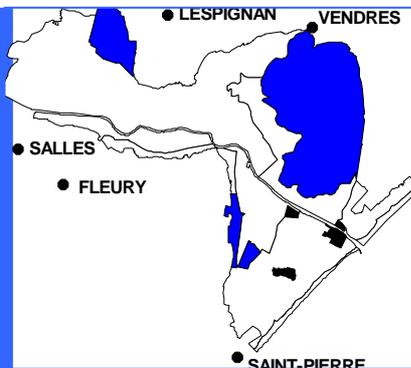
Languedoc-Roussillon : Présence en migration et en hivernage dans le Gard, l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées-Orientales.

France : Partie centrale de la côte atlantique, nord de la France, Alsace, Jura

ECOLOGIE

Les Gorgebleues à miroir occupent, les zones humides où se développe une végétation buissonneuse basse. Ces milieux doivent être associés à des zones de vase pour l'alimentation, ainsi que des schorres[®], des prairies humides ou des roselières.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



MIGRATION ET HIVERNAGE

L'espèce était connue pour se montrer en migration printanière et automnale. Récemment, dans les années 90, des sessions de capture à l'étang de la Matte et à l'étang de Vendres ont démontré que l'espèce hivernait dans les roselières de ces deux étangs. Il en est probablement de même pour la roselière de Pissevaches.

Il est difficile de connaître les effectifs qui sont assez limités (probablement moins de 100 individus à l'échelle de la ZPS)

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

Brûlage des roselières en hiver
Fauche des roselières en hiver

CONSERVATION

Maintien des roselières en hiver

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Grand-duc d'Europe

Bubo bubo

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

Rare

DETERMINANTE ZNIEFF

OUI - > 5 COUPLES / 100 KM²



C.NARDIN

Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 138-170 cm

Longueur : 59-73 cm

Grand rapace nocturne. Le plumage est brun foncé dessus, et brun clair voire jaunâtre dessous. Il a de grands yeux rouge-orangé.

DISTRIBUTION

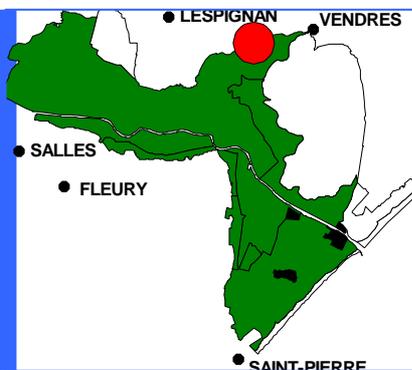
Languedoc-Roussillon : Tout le Languedoc-Roussillon

France : La population niche essentiellement dans la moitié sud est du pays (Alpes, massif central, Pyrénées) et en Alsace

ÉCOLOGIE

En France, le Grand-duc n'utilise pratiquement que le substrat rocheux comme lieux de nidification. Ces zones doivent se trouver proches d'une source de nourriture, c'est-à-dire proche d'écotones de cultures essentiellement.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

Dans la Basse Plaine de l'Aude, 1 seul couple est connu nichant sur une micro-falaise aux abords de l'étang de Vendres. 1 deuxième couple juste en limite de la ZPS niche sur une micro-falaise à Nissan lez Ensérune.

La basse plaine de l'Aude, en particulier le marais de Pissevaches fait office de garde manger pour les nombreux couples présents dans la montagne de la Clape.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

L'unique couple connu n'est pas vraiment menacé. Seuls une destruction volontaire ou un dérangement d'origine humaine pourrait avoir un impact. Les milieux environnants (zone humide) constituent une zone d'alimentation parfaite.

CONSERVATION

Limiter le dérangement des abords de « falaises » en détournant les chemins s'y rendant

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Grande aigrette

Egretta alba

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

Non

DETERMINANTE ZNIEFF

Oui (en reproduction)



Photo : Aurélien Audevard

Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 143-169 cm

Longueur : 85-100 cm

Très grande aigrette toute blanche. Les pattes sont noires et le bec jaune. Celui-ci devient entièrement noir en période nuptiale.

DISTRIBUTION

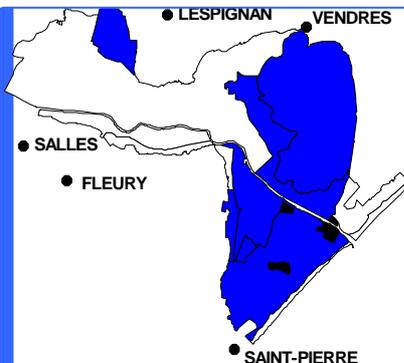
Languedoc-Roussillon : en hiver : Gard, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales. Uniquement dans le Gard en reproduction

France : Reproduction en Camargue, Sologne et Loire-Atlantique. Hivernage dans le bassin méditerranéen, les grands lacs de Champagne, dans la Dombes, et en Brenne essentiellement.

ECOLOGIE

La Grande aigrette est une espèce piscivore qui s'installe pour nicher sur les étangs à grandes roselières généralement en compagnie de Hérons cendrés ou pourprés. Elle hiverne autour des grands lacs peu profonds sur lesquels elle bénéficie d'une grande quiétude. Les premiers migrateurs sont observés en juillet mais les effectifs culminent en octobre et novembre. A partir de fin novembre il ne reste que les hivernants sur les sites favorables.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



HIVERNAGE

Les effectifs hivernants sont de l'ordre de 30 à 50 individus sur l'étang de Vendres et de Pissevaches.

Certains oiseaux sont observés très tardivement, mais il s'agit pour la plupart d'oiseaux immatures.

Une observation en 2004 de deux oiseaux en plumage nuptial (bec noir) au mois de mai sur l'étang de Vendres laisse supposer que l'espèce pourrait se reproduire un jour dans la colonie de Hérons pourprés de l'étang de Vendres.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- Modification des régimes hydriques des étangs

CONSERVATION

Pour l'instant, il est difficile de définir un programme de conservation de l'espèce. Il ne s'agit pas d'une espèce prioritaire en terme d'actions.

ZPS BASSE VALLEE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Gravelot à collier interrompu

Charadrius alexandrinus

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne et Bonn)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

Rare

DETERMINANTE ZNIEFF

Oui



X. RUFRAY

Généralités

DESCRIPTION

Echassier de petite taille (16 cm) de couleur sable sur les parties supérieures et blanche sur les parties inférieures. Le bec est court ce qui est caractéristique des gravelots.

DISTRIBUTION

Languedoc-Roussillon : 350 à 450 couples

France : 1 500 couples

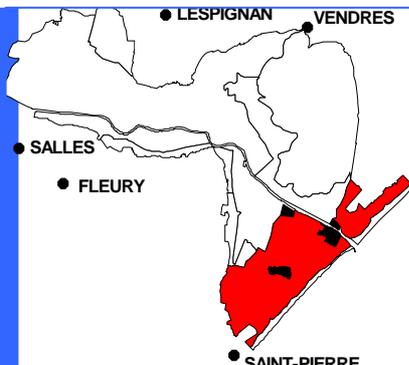
ECOLOGIE

L'espèce est principalement migratrice, bien que quelques individus hivernent en Languedoc-Roussillon, en particulier sur les lagunes audoises. L'essentiel des effectifs arrive courant mars et repart en septembre.

L'espèce se reproduit à partir de la fin avril. La femelle pose trois œufs à même le sol, souvent sans même construire de cuvette dans le sable. L'incubation dure 24 à 27 jours et les poussins, nidifuges, sont émancipés au bout de 25 jours.

Le Gravelot à collier interrompu s'alimente préférentiellement de vers polychètes qu'il recherche dans la vase, ou d'insectes (larves et adultes) qu'il chasse sur les plages et arrière-plages.

ZPS Basse Vallée de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

L'espèce se reproduit de manière éparse sur l'ensemble du site de Pissevaches et sur les arrières plages de Fleury et Vendres.

20 à 30 couples sont cantonnés sur la ZPS.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

Dérangement lié à la fréquentation des plages

Prédation par le Goéland leucophée

CONSERVATION

Création d'îlots ou restauration d'îlots existants

Organisation de la fréquentation dans les arrières-plage

ZPS BASSE VALLEE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Guifette moustac

Chlidonias hybrida



PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne)

LIVRE ROUGE

Annexe I Directive Oiseaux

DETERMINANTE ZNIEFF

A Surveiller

NON

Généralités

DESCRIPTION

Petite Sterne ressemblant à la Sterne pierregarin, mais, en plumage nuptial, avec un ventre quasiment noir.

DISTRIBUTION

Languedoc-Roussillon : Nicheur occasionnel, Hivernage : 200 à 300 individus

France : 2 300 à 2 400 couples

ECOLOGIE

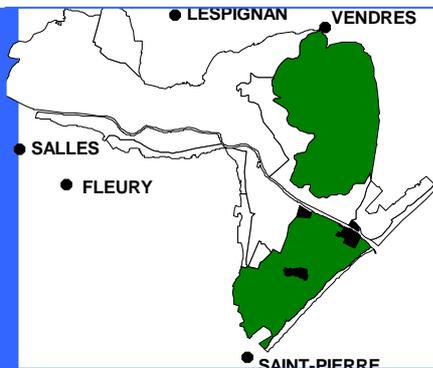
La dernière nidification dans la région remonte à 1992 sur l'étang de Capestang (Hérault). Depuis, des tentatives d'installations ont été notées sur l'étang du Crey (Gard) et sur l'étang de Vendres (Hérault).

L'espèce est essentiellement migratrice, parfois abondante au printemps. La région abrite l'unique population hivernante française, originalité pour cette espèce qui hiverne traditionnellement en Afrique de l'Ouest.

L'espèce construit son nid sur la végétation flottante des marais et des étangs. La ponte de trois oeufs a lieu à la fin mai et au début de juin. L'incubation dure 18 à 20 jours et l'élevage des jeunes environ 23 jours (jusqu'à leur envol).

Elle se nourrit principalement d'insectes (adultes et larves), petits poissons et amphibiens.

ZPS Basse Vallée de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

L'espèce peut potentiellement se reproduire sur l'étang de Vendres.
A Suivre dans les années à venir

MIGRATION

L'espèce est commune d'avril à juin sur l'étang de Vendres avec des effectifs dépassant parfois la centaine d'individus. Elle est bien présente également sur le lagunage et les roselières de Pissevaches

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

En migration, aucune menace réellement identifiée

CONSERVATION

Le développement des herbiers aquatiques permettrait de favoriser sa reproduction

ZPS BASSE VALLEE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Guifette noire

Chlidonias niger

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne, Bonn)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

Vulnérable

DETERMINANTE ZNIEFF

NON



Généralités

DESCRIPTION

Petite Sterne quasiment toute noire exceptée la queue, plutôt grise.

DISTRIBUTION

Languedoc-Roussillon : Nicheur occasionnel, Hivernage : 200 à 300 individus

France : 2 300 à 2 400 couples

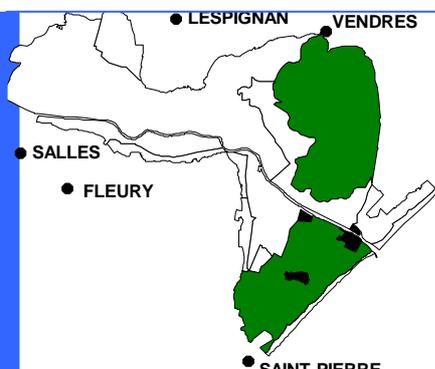
ECOLOGIE

Niche sur la végétation flottante et les prairies inondées.

Se nourrit principalement d'invertébrés aquatiques et de poissons.

Migrateur transsaharien, hivernant en Afrique tropicale.

ZPS Basse Vallée de l'Aude



MIGRATION

L'espèce est présente d'avril à juin sur l'étang de Vendres avec des effectifs dépassant parfois la centaine d'individus. Elle est bien présente également sur le lagunage et les roselières de Pissevaches

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

En migration, aucune menace réellement identifiée

CONSERVATION

Le développement des herbiers aquatiques permettrait de favoriser sa reproduction

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Héron pourpré

Ardea purpurea



Photo : Regard du Vivant

PROTECTION	Espèce protégée en France Annexe II (Conv. de Berne et Bonn) Annexe I Directive Oiseaux
LIVRE ROUGE	En Déclin
DETERMINANTE ZNIEFF	Oui - > 5 couples

Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 107-143 cm

Longueur : 70-90 (avec le cou tendu)

Grand héron d'aspect sombre. Les côtés de la tête et du cou sont brun-roux, avec de nettes bandes noires étroites sur toute la longueur. Le dos est gris foncé, ainsi que les couvertures alaires (nuancées de lilas-brun).

DISTRIBUTION

Languedoc-Roussillon : Aude, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales

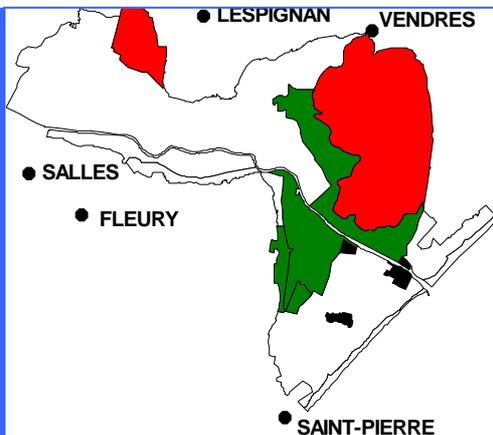
France : partie centre est et ouest du pays et côte atlantique

ECOLOGIE

Le Héron pourpré est étroitement lié aux marais d'eau douce et plus particulièrement les phragmitaies âgées. Les nids sont construits sur les roseaux des années précédentes et les colonies sont établies régulièrement sur les mêmes sites d'une année à l'autre sous réserve qu'il n'y ait pas eu de modification du milieu. Les sites de nourrissage sont constitués par les marais d'eau douce permanents, les prairies humides, les fossés...

L'espèce est migratrice et niche en Europe d'avril à juillet. La migration postnuptiale commence en août et l'ensemble de la population a quitté nos latitudes à la fin du mois de septembre.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

L'espèce se reproduit depuis de très nombreuses années sur l'étang de Vendres qui représente certaines années la plus grande colonie française. L'effectif record a été atteint en 2005 avec 680 couples, mais la moyenne de ces 20 dernières années se situe autour de 200 couples.

Un suivi de l'avifaune sur l'étang de la Matte a permis de découvrir en 2003 une colonie de 8 couples. En 2004, cette même colonie s'élevait à 12 couples. En 2005 et 2006, la mise en eau superficielle de l'étang n'a pas permis le maintien de cette petite colonie.

L'espèce s'alimente sur l'ensemble de la ZPS et est donc visible très régulièrement dans les marais de Pissevaches, les canaux d'irrigation et le cours de l'Aude.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- Dégradation des sites de reproduction traditionnels (salinisation, coupe, feux...)
- Problèmes d'eutrophisation entraînant une forte turbidité de l'eau et diminuant l'accès aux ressources trophiques
- Dérangement anthropique qui peut entraîner l'abandon des sites

CONSERVATION

- Maintenir l'habitat dans les zones traditionnelles de nidification
- Informer les propriétaires fonciers de la présence d'une colonie pour éviter les dérangements et les actions de gestion néfaste à la roselière (coupe, brûlis, création de clair de chasse...)
- Protéger les zones de nidification du dérangement (promeneurs, chiens...)

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Ibis falcinelle

Plegadis falcinellus



Photo : Aurélien Audevard

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne et Bonn)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

Non Evalué

DETERMINANTE ZNIEFF

Non Evalué

Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 88-105 cm

Longueur : 55-65 cm

Ibis sombre aux pattes et au cou longs. Le plumage est brun pourpré à reflet vert sur les ailes. En période nuptiale les individus arborent une couleur pourpre sur tout le dos, le cou et la tête, puis la base du bec devient bleue avec une étroite bande blanche.

DISTRIBUTION

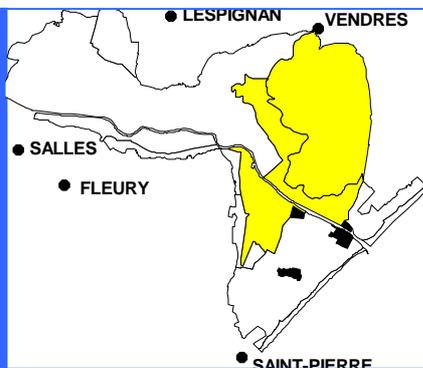
Languedoc-Roussillon : Aude et Gard

France : l'Ain et les Bouches du Rhône

ECOLOGIE

En France, l'Ibis falcinelle utilise généralement des sites qui abritent des colonies de hérons (Aigrette garzette, Héron garde-bœufs, Bihoreau gris, Crabier chevelu). Ces colonies sont le plus souvent établies à proximité immédiate de marais d'eau douce. La nidification a été observée au sol, dans les arbres, et en roselière.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



L'espèce est présente dans la Basse Plaine de l'Aude chaque année, en migration pré-nuptiale principalement.

Des stationnements en mars et avril de plus de 50 individus sont observés depuis maintenant 2000 et la Basse Plaine de l'Aude constitue l'un des rares sites en France avec la Camargue où l'espèce est observée annuellement avec des effectifs non négligeables.

La nidification de 12 couples dans une colonie de Hérons arboricoles en Petite Camargue laisse suggérer qu'une nidification dans la Basse Plaine de l'Aude est possible.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

Salinisation des roselières et des marais périphériques

Disparition des tamarisseries inondées (principal site de reproduction et de gagnage de l'espèce)

CONSERVATION

Conserver l'alimentation en eau douce de l'étang de Vendres et des prairies alentours

Garder les tamarisseries inondées au printemps et soustraire ou isoler quelques parcelles de toutes activités humaines au printemps

ZPS DE LA BASSE VALLEE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Lusciniole à moustaches

Acrocephalus melanopogon

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

Rare

DETERMINANTE ZNIEFF

OUI



B. Poulin - TDV

Généralités

DESCRIPTION

Longueur : 12-13,5 cm

Passereau brun et chamois au dos diffusément rayé. Le ventre est blanc jaunâtre avec des stries foncées variant selon les individus. Il a un long sourcil clair.

DISTRIBUTION

Languedoc-Roussillon : Tout le Languedoc-Roussillon

France : Pourtour méditerranéen seulement

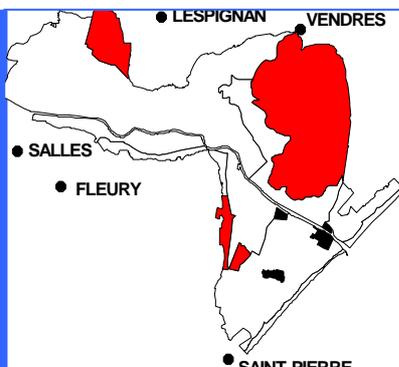
ECOLOGIE

La Lusciniole est une espèce typique des grandes roselières méditerranéennes (phragmitaie, typhaie, scirpaie).

Elle se nourrit souvent près de l'eau sur les tiges couchées de roseaux. Elle niche dès le mois d'avril et l'activité de chant commence donc très tôt dès le mois de mars.

L'espèce est globalement sédentaire, mais des déplacements hivernaux existent en particulier lors de vagues de froid.

ZPS Basse Vallée de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

L'espèce est assez commune dans les roselières de l'étang de la Matte, Vendres et Pissevaches et représente très probablement l'une des plus importantes populations du Languedoc.

La population est estimée entre 100 et 230 couples.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

Les menaces qui pèsent sur la Lusciniole à moustaches sont les disparitions et les pressions qui affectent le milieu :

- L'eutrophisation des étangs
- La gestion hydraulique entraînant un assèchement précoce
- La salinisation des milieux, en particulier des roselières

CONSERVATION

Localement, la conservation des roselières constitue la meilleure façon de maintenir les populations de cette espèce.

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Martin pêcheur d'Europe

Alcedo atthis



Photo : C. Nardin

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

A Surveiller

DETERMINANT ZNIEFF

NON

Généralités

DESCRIPTION

Longueur : 17-19,5 (dont bec d'environ 4 cm)

Petit oiseau trapu avec une grosse tête et un bec proportionnellement long. Le plumage a de belles couleurs éclatantes : calotte et ailes bleu verdâtre, dos et queue bleu clair. Le dessous et une tâche sur la joue sont orangés. La gorge et des tâches sur les côtés du cou sont blanches.

DISTRIBUTION

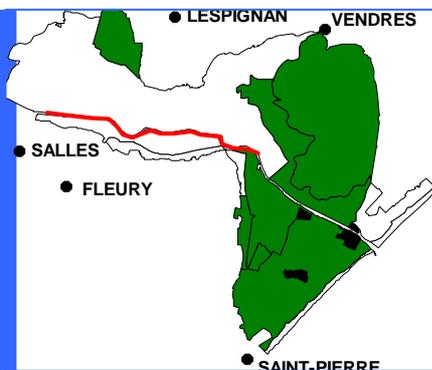
Languedoc-Roussillon : Tout le Languedoc-Roussillon

France : Toute la France

ECOLOGIE

Le Martin pêcheur est un prédateur piscivore. Il fréquente des eaux plutôt claires et des perchoirs doivent être disponibles au dessus de l'eau. Il vit sur toutes les eaux douces, courantes ou dormantes. Habituellement il creuse son terrier dans les berges même d'un plan d'eau mais s'éloigne parfois des milieux aquatiques pour profiter d'un chablis ou de la paroi adéquatément profilée d'une sablière. Au fil des ans, les mêmes portions de berges, voire les mêmes trous sont réoccupés mais rarement par les mêmes individus.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



REPRODUCTION

Le Martin-pêcheur se reproduit uniquement sur les berges de l'Aude. On trouve environ 1 couple par km, à partir du lieu-dit de la Bâtisse haute. Ainsi, il y a environ 5 à 6 couples présents sur les 6 km du fleuve compris dans la ZPS. En période de reproduction, on peut considérer l'espèce comme localisée.

HIVERNAGE

En hiver, de nombreux oiseaux descendent du nord de l'Europe. Ainsi les étangs, même saumâtres sont le lieu de pêche de nombreux individus. On peut considérer que l'espèce est commune en hiver.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- Pollution des eaux en générale
- Aménagements hydrauliques comme les reprofilages des berges, les enrochements. Même les aménagements « écologiques » comme le fascinage entraînent la destruction définitive des sites de reproduction.

CONSERVATION

- Toutes mesures mise en place pour améliorer la qualité des eaux
- Protection des sites de nidification : interdiction de leur aménagement hydraulique

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Milan noir

Milvus migrans

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne et Bonn)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

A SURVEILLER

DETERMINANTE ZNIEFF

NON

Photo : P. Ingremeau



Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 130-155 cm

Longueur : 45-58 cm

Le plumage est brun foncé, les ailes sont assez saillantes et la queue légèrement échancrée. Les deux sexes sont semblables. En vol, l'espèce se reconnaît aisément avec ses ailes larges et pendantes et ses battements d'ailes lents.

DISTRIBUTION

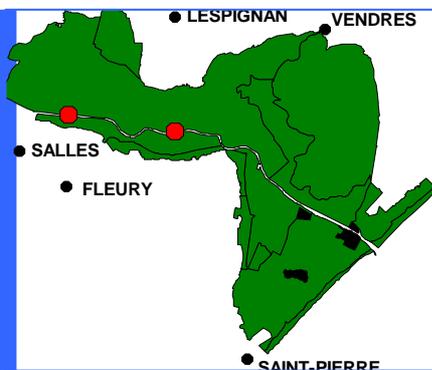
Languedoc-Roussillon : Tout le Languedoc Roussillon

France : Presque toute la France, sauf les côtes de la Manche

ÉCOLOGIE

Le Milan noir habite les zones humides, près des lacs, des grands étangs et des vallées fluviales pour autant qu'il trouve un arbre pour construire son aire. Il occupe aussi des zones de prairies humides et maintenant la plupart des plaines agricoles. Charognard, il ramasse volontiers les poissons morts, ne dédaigne pas les déchets, mais peut aussi capturer les vertébrés et invertébrés d'un poids inférieur à 600 grammes. Il niche principalement dans les ripisylves

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

L'espèce se reproduit chaque année dans les quelques grands boisements de peupliers blancs qu'il reste aux abords de l'Aude.

A l'heure actuelle, seuls 2 couples sont connus au sein de la ZPS.

EN MIGRATION

L'espèce est commune en période de migration pré-nuptiale et post-nuptiale et ce sont plusieurs milliers d'oiseaux qui transitent chaque année sur ce site.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

Destruction de la ripisylve de l'Aude

Collision avec des lignes électriques

CONSERVATION

- La ripisylve de l'Aude, ainsi que tous les grands alignements d'arbres sur les canaux de ressuyage doivent faire l'objet de mesures de conservation aussi bien pour le bon fonctionnement de la rivière que pour le maintien des populations de Milan noir.
- Mise en place de repères sur les lignes électriques, ou mieux, enterrement de celles-ci.

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Mouette mélanocéphale

Larus melanocephalus

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne et Bonn)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

Rare

DETERMINANTE ZNIEFF

Oui - > 10 couples



Photo : X. Rufroy

Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 94-102 cm

Longueur : 37-40 cm

Le plumage est gris très clair dessus, le cou et le dessous sont blancs, le bec et les pattes sont rouge foncé. En période nuptiale, les oiseaux arborent une calotte noire.

DISTRIBUTION

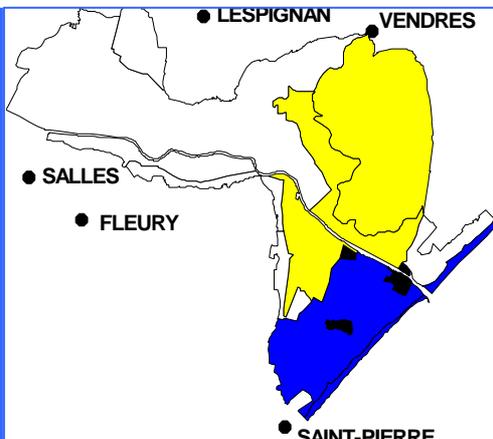
Languedoc-Roussillon : Espèce nicheuse dans le Gard, l'Hérault, et les Bouches-du-Rhône

France : Espèce nicheuse dans le Pays de la Loire, le Nord, l'Alsace, la Lorraine, la Champagne-Ardenne.

ÉCOLOGIE

La Mouette mélanocéphale partage le plus souvent son habitat de nidification avec des Mouettes rieuses sur des îlots situés dans les lagunes saumâtres à salées, les estuaires, les salins, les étangs d'eau douce, les bassins de décantation. Elle fait son nid dans des zones à végétation assez clairsemée. Espèce principalement pélagique en hiver, cette mouette trouve son alimentation surtout à l'intérieur des terres durant la saison de reproduction : elle y capture en majorité des lombrics et insectes.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

Actuellement l'espèce n'est pas connue pour se reproduire dans la ZPS de la basse plaine de l'Aude. Les sites les plus proches se situent sur le Bassin de Thau, sur les salins du Castellans. Toutefois, l'observation de 5 adultes dans une colonie de Mouette rieuse de l'étang de Vendres en 2005, laisse penser qu'une installation est possible dans un avenir proche.

MIGRATION ET HIVERNAGE

L'espèce est bien présente en migration pré-nuptiale se nourrissant en particulier dans les prés salés (Le Canton, le Capel). Elle fréquente également très souvent la lagune de Pissevaches, comme zone d'alimentation ou de repli, lors de violents coup de mer, en particulier en hiver.

Menaces et gestion

SI NIDIFICATION :

FACTEURS DE MENACES

- Le dérangement des colonies de reproduction est une des principales causes d'abandon des nids.
- Dégradation des sites de reproduction par artificialisation du fonctionnement hydraulique
- Compétition avec le Goéland leucophaé
- Absence de gestion conservatoire

CONSERVATION

- Surveillance des colonies de reproduction pour éviter tout dérangement anthropique
- Aménagement de sites artificiels : créations d'îlots dans des sablières alluvionnaires réaménagés, installation de radeaux flottants
- Mise en place de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement
- Limitation du Goéland leucophaé par stérilisation des oeufs

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Outarde canepetière

Tetrax tetrax



PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne)
Annexe I Directive Oiseaux
En Danger
Oui -> 5 mâles chanteurs

LIVRE ROUGE

DETERMINANTE ZNIEFF

Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 83-91 cm

Longueur : 40-45 cm

L'outarde est un oiseau de la taille d'un faisan. La femelle a un plumage brun clair parsemé de fines marques sombres. Le mâle est chamois brunâtre dessus avec de fines marques sombres, le ventre et la poitrine sont blanchâtres. En période nuptiale, il arbore un cou noir et une tête grise bordés d'un double collier blanc. Lors de la parade, il gonfle le plumage de son cou.

DISTRIBUTION

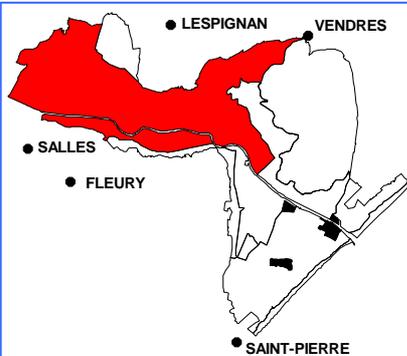
Languedoc-Roussillon : Gard, Hérault, Aude

France : Pour l'essentiel des populations : Tout le pourtour méditerranéen, sauf les Pyrénées-Orientales, le Var et les Alpes Maritimes ; Dans l'ouest, une population subsiste en région Poitou-Charentes.

ECOLOGIE

En France en période de reproduction, l'Outarde canepetière fréquente deux grand types d'habitats : les pelouses pâturées méditerranéennes et les vastes plaines viticoles. Dans ces dernières, les couverts herbacés (friches viticoles, luzerne, fétuque, jachères) sont d'une importance capitale car ils constituent les sites de nidifications et d'alimentation.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

L'espèce est connue de la plaine viticole de Lespignan depuis 1991 avec des effectifs toujours très faibles de l'ordre de 1 à 3 mâles chanteurs. Suite à l'augmentation de l'espèce en Languedoc, 7 mâles chanteurs ont été contactés en 2006.

L'outarde fréquente essentiellement les prés salés pâturés ou fauchés autour de l'étang de la Matte, de la zone dit du « couloir » et les prés salés du Canton et de la Goule.

Le maintien d'un pâturage extensif sur ces secteurs est capital pour la survie de l'espèce.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- La mise en culture « intensive » des parcelles en pelouses
- L'abandon d'un pâturage raisonné
- L'agrandissement du parcellaire agricole entraînant une perte des lisières herbacées
- Collision avec des lignes électriques

CONSERVATION

- Mise en place d'opérations agri-environnementales avec maintien du pâturage des prés salés, conservation de parcelles réduites (lisières), enherbements des fourrières et de l'inter rangs des vignes, lutte raisonnée.
- Eviter la mise en place de grandes cultures, inadaptées à la reproduction des espèces prairiales et peu adaptées en zone humide à la submersion.
- Mise en place de repères sur les lignes électriques

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Pie-grièche à poitrine rose

Lanius minor



PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne)

LIVRE ROUGE

Annexe I Directive Oiseaux
En danger

DETERMINANTE ZNIEFF

OUI

Généralités

DESCRIPTION

Longueur : 19-21 cm

Oiseau au plumage gris, noir et blanc sur le dessus, avec un masque noir. La gorge est blanche et le ventre et la poitrine sont roses clairs.

DISTRIBUTION

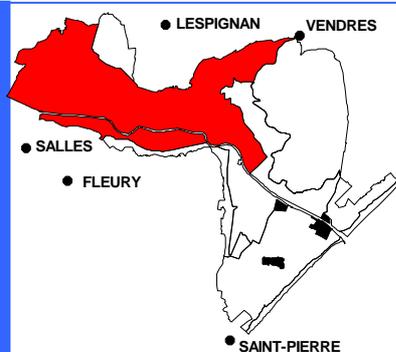
Languedoc-Roussillon : Nicheurs dans l'Aude, l'Hérault, le Gard

France : Seulement ces départements

ÉCOLOGIE

La Pie-grièche à poitrine rose niche dans les contrées à étés chauds et secs. Les milieux choisis se caractérisent par une juxtaposition de grands arbres (principalement frênes et platanes) qui portent le nid, de secteurs de prairies, friches, talus, fossés ou chemin riches en insectes, et de cultures diverses où le sol nu est apparent (vignes principalement). Cette espèce est strictement insectivore. L'espèce est migratrice et ne reste que 3 mois sur ses sites de reproduction (mai, juin, juillet).

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

L'espèce se reproduit essentiellement dans les zones dites bocagères de la Basse Plaine de l'Aude. La population de 25 couples en 1995 est passée à 14 couples en 2006 et constitue à elles seules 50 % des effectifs français connus.

Aujourd'hui, de nombreux couples nichent en dehors de la ZPS (parfois la moitié de la population) et une extension de celle-ci au-delà du Mas de la Vernède en direction de l'étang de Capestang pourrait être envisagée.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- Intensification de l'agriculture, disparition des mosaïques de milieux (friches, prés, vignes enherbées, vergers, chemins enherbés, haies arborées)
- Traitement phytosanitaire (en particulier pour la Flavescence dorée)
- Brûlage des fossés sous-cavant les grands frênes

CONSERVATION

- Retour à une agriculture traditionnelle favorisant la mosaïque de milieux, maintien de grands arbres (frênes en bordure des fossés) et de zones de prairie pâturée ou fauchée.
- Mise en place de techniques agri-environnementales pour limiter l'utilisation d'intrants (agriculture raisonnée)
- Avant brûlage des fossés, désherber le pourtour des grands frênes pour éviter que le tronc brûle.

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Pipit rousseline

Anthus campestris

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

A Surveiller

DETERMINANTE ZNIEFF

Non

Photo : X. Rufroy



Généralités

DESCRIPTION

Longueur : 15,5-18 cm

Passereau grand et élancé et à plumage couleur sable assez uniforme. Le ventre et la poitrine sont blanc beigeâtre

DISTRIBUTION

Languedoc-Roussillon : Tout le Languedoc-Roussillon

France : Tout le sud est du pays, Aquitaine, Poitou-Charentes, Vendée

ÉCOLOGIE

Le Pipit rousseline se rencontre dans une grande diversité d'habitats. Il s'installe de préférence dans les milieux ouverts, chauds et secs, avec quelques buissons clairsemés : pelouses rases des Causses, landes à molinies, dunes, garrigues sèches et dégradées, pelouses à genévriers... Chaque couple défend son territoire étendu de 4 à 12 ha. L'espèce est insectivore et donc migratrice. Les premiers oiseaux arrivent dès la mi-mars et repartent en septembre.

ZPS Basse Plaine de l'Aude

SITES DE REPRODUCTION

L'espèce fréquente l'ensemble des milieux de la basse Plaine de l'Aude offrant des faciès ouverts. Ainsi l'espèce est présente dans les milieux dunaires, les prés salés et la plaine viticole.

Les effectifs sont de l'ordre 40 à 50 couples.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- La déprise agricole, l'embroussaillage des parcelles, l'abandon du pâturage extensif mènent à une fermeture des milieux. Des boisements de plus en plus denses vont à l'encontre du développement de l'espèce
- L'intensification de l'agriculture et l'utilisation de pesticides ont probablement des impacts sur les insectes et larves dont se nourrit le Pipit rousseline

CONSERVATION

- Retour à une agriculture traditionnelle, plus spécifiquement au pâturage extensif
- Mise en place de techniques agri-environnementales pour limiter l'utilisation de pesticides
- Réouverture des milieux favorables et entretien par pâturage

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Rollier d'Europe

Coracias garrulus

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne et Bonn)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

Rare

DETERMINANTE ZNIEFF

Oui - > 5 couples



Photo : C. de Wet

Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 52-57,5 cm

Longueur : 29-32 cm

Oiseau de la taille d'une tourterelle. Son plumage est bleu turquoise, et brun-roux sur le dos. En vol, il découvre ses rémiges noirâtres. Son bec est imposant et est caractéristique des espèces macro-insectivores.

DISTRIBUTION

Languedoc-Roussillon : Aude, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales

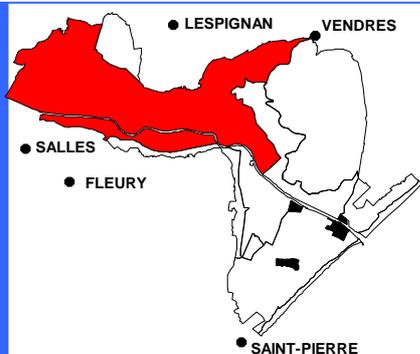
France : Tout le pourtour méditerranéen

ÉCOLOGIE

Le Rollier est une espèce insectivore des milieux semi-ouverts aux étés chauds. Son habitat doit comprendre, à la fois des cavités indispensables à sa nidification, qu'il recherche dans les vieilles ripisylves, les allées de platanes, les carrières de sable, les anfractuosités d'une ruine, et des milieux herbacés ou steppiques, parsemés de postes de guet (fils électriques, piquet, arbres morts...) pour chasser. Cette espèce ne se reproduit que rarement au dessus de 700 mètres d'altitude.

L'espèce est migratrice et arrive en Languedoc à la mi-avril pour repartir en août.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

Le Rollier niche sur l'ensemble du site, en particulier sur les milieux de mosaïque agricole situés aux abords de l'Aude. Trois types de cavités sont utilisés pour sa reproduction : les cavités naturelles situées dans les vieux peupliers blancs ou les frênes qui bordent les canaux de la plaine, les trous dans les murs des vieux mas (Mas de Castelnau p. ex.) et des nichoirs posés pour cette espèce dans l'Aude sur des poteaux électriques.

Au total, la population du Rollier d'Europe dans la ZPS s'élève à 20-25 couples ce qui correspond à un peu moins de 10% de la population héraultaise connue.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- Le remembrement agricole avec agrandissement des parcelles et élimination de haies arborées et des lisières herbacées...
- Le brûlage non contrôlé des fossés sous-cavant les grands frênes abritant souvent les nids des rolliers
- L'utilisation abusive d'insecticides qui causent (entre autres) la disparition des orthoptères, proies favorite du Rollier

CONSERVATION

- Mise en place de MAE pour maintenir les petits parcellaires, les alignements d'arbres matures en bordure des fossés et les prés salés fauchés ou pâturés.
- L'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement (agriculture raisonnée pour la vigne avec enherbement des rangs)

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Sterne caspienne

Sterna caspia

PROTECTION	Espèce protégée en France Annexe II (Conv. de Berne et Bonn) Annexe I Directive Oiseaux
LIVRE ROUGE	Non
DETERMINANTE ZNIEFF	Non



X. Rufray, CEN L-R

Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 96-111 cm

Longueur : 48-55 cm

Sterne assez grande (comme une mouette rieuse) et élancée. Le plumage est gris clair dessus et blanc dessous. Les pattes et le bec sont noirs et ce dernier est jaune au bout. En période nuptiale le haut de la tête est noir avec une huppe ébouriffée. En période internuptial, le front devient blanc et donne un aspect « dégarni ».

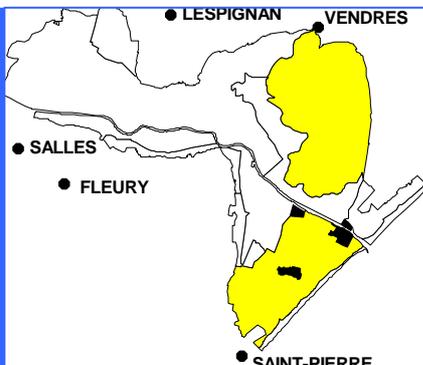
DISTRIBUTION

Cette espèce est nicheuse en Suède, Finlande, Russie, Ukraine, Turquie, Estonie. Une petite population niche en Espagne. Elle traverse la France lors de sa migration.

ÉCOLOGIE

La Sterne caspienne niche en colonies composées généralement de 100 à 200 couples. Elles s'installent le long des côtes, ou sur des îlots ; le nid peut se trouver sur un sol sableux, rocheux, ou à faible végétation. Elle s'alimente exclusivement de poissons allant de 3 à 25 cm de long.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



MIGRATION

L'espèce ne se reproduit pas en Méditerranée. Les lagunes du Languedoc-Roussillon jouent néanmoins un rôle majeur en terme de halte migratoire puisque l'ensemble de la population scandinave, hivernant au Sénégal, transite et s'alimente sur nos espaces lagunaires.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

La vidange printanière de l'étang de Pissevaches par crevaisson du Grau

CONSERVATION

Maintenir un niveau d'eau minimum sur l'étang de Pissevaches au printemps pour permettre aux sternes de se poser sur des îlots et de s'alimenter sur la lagune

ZPS BASSE VALLEE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Sterne caugek

Sterna sandvicensis



X. Rufroy, CEN LR

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne et Bonn)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

Localisé

DETERMINANTE ZNIEFF

Oui

Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 85-97 cm

Longueur : 37-43 cm (dont filet 6-7 cm)

Sterne assez grande (comme une mouette rieuse) et élancée. Le plumage est gris clair dessus et blanc dessous. Les pattes et le bec sont noirs et ce dernier est jaune au bout. En période nuptiale le haut de la tête est noir avec une huppe ébouriffée. En période internuptiale, le front devient blanc et donne un aspect « dégarni ».

DISTRIBUTION

Languedoc-Roussillon : Espèce nicheuse dans le Gard et l'Hérault

France : Pourtour méditerranéen et côte atlantique

ÉCOLOGIE

La sterne caugek niche généralement en grandes colonies denses sur les îles littorales à substrat sableux ou recouverte d'une végétation rase ou clairsemée. Elle forme le plus souvent des colonies mixtes avec d'autres espèces de Sternidés ou Laridés. Cette espèce est exclusivement piscivore et pêche en mer, parfois à plus de 15 kilomètres des colonies, principalement des sardines, des anchois, des sprats et des lançons.

ZPS Basse Vallée de l'Aude

SITES DE REPRODUCTION

L'espèce s'est reproduite trois fois sur Pissevaches depuis 1990. 1 couple en 1999, 2 couples en 2001 et une colonie de 68 couples en 2004 (Données P. Cramm)

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- La pression humaine, source de dérangements des sites de nidification (notamment en période touristique)
- Le manque d'îlots de nidification conduit les oiseaux à coloniser des sites peu propices, où le succès de reproduction est presque nul
- Prédation par les colonies de goélands
- Le piégeage de nombreux individus sur les zones d'hivernage des côtes africaines

CONSERVATION

- Mise en place de protection concrète des sites de reproduction
- Création d'îlots favorables à la reproduction
- Gestion des colonies de goélands en limitant une reproduction excessive (cas du Goéland leucophaea sur la côte méditerranéenne)

ZPS BASSE VALLEE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Sterne hansel

Sterna nilotica



X. Rufray

PROTECTION	Espèce protégée en France Annexe II (Conv. de Berne et Bonn) Annexe I Directive Oiseaux
LIVRE ROUGE	Rare
DETERMINANTE ZNIEFF	Oui

Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 76-86 cm

Longueur : 32-42 cm

En période nuptiale, le dessus est uniformément gris clair, y compris la queue et le croupion. La Sterne hansel porte une calotte noire descendant dans la nuque. En période internuptiale, il n'y a plus de calotte, mais seulement un masque sombre autour des yeux.

DISTRIBUTION

Languedoc-Roussillon : Espèce nicheuse dans le Gard et l'Hérault

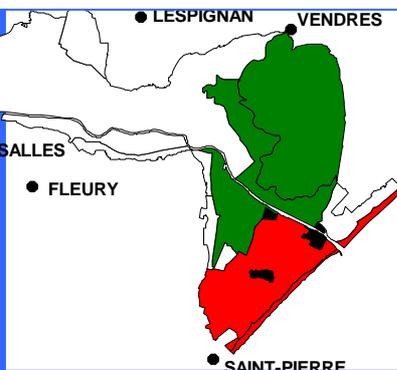
France : Hérault, Gard et Bouches-du-Rhône

ÉCOLOGIE

L'écologie alimentaire de la Sterne hansel est liée aux ressources qu'elle exploite sur de vastes zones humides : elle se nourrit d'insectes aquatiques, crustacés, sangsues, poissons, batraciens, lézards, micromammifères.

Pour la reproduction, elle a les mêmes exigences que les autres Laridés, avec lesquels elle forme des colonies mixtes sur des îlots à l'abri des prédateurs.

ZPS Basse Vallée de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

L'espèce s'est reproduite une seule fois en 2003, à Pissevaches avec un effectif de 2 couples. Il est tout à fait possible qu'il y ait une colonie plus importante à l'avenir si des actions de gestion sont entreprises sur la lagune.

L'espèce est bien présente en période de migration pré-nuptiale et les marais comme l'étang de Vendres jouent un rôle important comme halte migratoire.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

Aucune menace identifiée pour l'instant car il s'agit d'une espèce encore peu représentée

CONSERVATION

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Sterne naine

Sterna albifrons

PROTECTION	Espèce protégée en France Annexe II (Conv. de Berne et Bonn) Annexe I Directive Oiseaux
LIVRE ROUGE	Rare
DETERMINANTE ZNIEFF	OUI - >10 couples



Photo : X. Rufroy

Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 41-47 cm

Longueur : 21-25 cm

Adulte nuptial : Front blanc et trait loreal noir. Bec jaune à petite pointe noire. Pattes jaune-orangé.

DISTRIBUTION

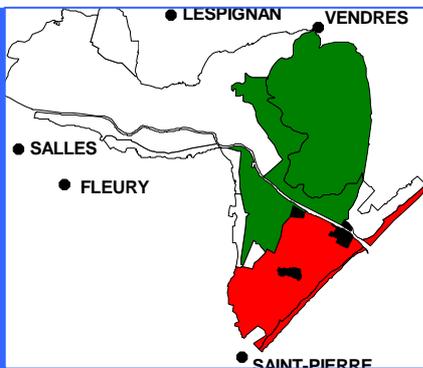
Languedoc-Roussillon : Espèce nicheuse dans l'Aude, l'Hérault, le Gard et les Pyrénées-Orientales

France : Pourtour méditerranéen, Finistère, Côtes d'Armor, Nord, Pays de la Loire, Centre, Bourgogne

ÉCOLOGIE

Les milieux fréquentés par l'espèce sont extrêmement typés : La Sterne naine a besoin pour se reproduire d'îlots sableux dénudés situés dans le lit des rivières ou sur le littoral. Les milieux artificiels tels que les salines peuvent offrir des sites de substitution très prisés. L'arrivée et l'installation tardive des oiseaux reproducteurs (mai pour les plus précoces) permet d'éviter une concurrence trop forte avec des Laridés et limite les risques d'inondation. Cependant, d'autres espèces, comme le Goéland leucophée jouent un rôle important de facteur limitant du succès de reproduction.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

L'espèce ne se reproduit que sur la lagune et la plage de Pissevaches. Les effectifs sont très variables suivant les années, allant de 0 à 60 couples ces dix dernières années.

L'étang de Vendres, les marais des charrués et le cours de l'Aude constituent quant à eux des zones d'alimentation importantes pour l'espèce

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- Concurrence avec d'autres espèces plus dynamiques (Goélands, mouettes rieuses)
- Inondations tardives immergeant les nichées
- Diminution de la qualité biologique des écosystèmes fluviaux et littoraux
- Abandon des salines, qui induit un arrêt de l'entretien des milieux. De plus l'activité industrielle assure une restriction de la fréquentation des sites
- Perturbations dues aux activités humaines, notamment celles liées au tourisme et aux sports nautiques

CONSERVATION

- Limitation des espèces concurrentes
- Entretien des sites de reproduction en configuration optimale pour fixer les colonies sur les zones protégées
- Surveillance des colonies de reproduction et l'aménagement de sites artificiels : créations d'îlots dans des sablières alluvionnaires réaménagés, installation de radeaux flottants
- Mise en place de protections réglementaires comme les arrêtés de protection de biotope pour éviter le dérangement des sites

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Sterne pierregarin

Sterna hirundo



PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne et Bonn)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

DETERMINANTE ZNIEFF

Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 70-80 cm

Longueur : 34-37 cm

Sterne de taille moyenne. Le plumage est gris clair dessus et presque blanc sur les parties inférieures. Les pattes et le bec sont rouges et ce dernier est noir au bout. L'espèce présente deux « filets » à la queue ce qui lui vaut comme surnom « hirondelle de mer ».

DISTRIBUTION

Languedoc-Roussillon : Espèce nicheuse dans le Gard, l'Aude et l'Hérault

France : Pourtour méditerranéen, Bretagne, Pays de la Loire, Centre, Bourgogne, Picardie, Nord, Alsace et Lorraine

ÉCOLOGIE

Bien que marquant une nette préférence pour les grèves sableuses, la Sterne pierregarin est relativement plastique dans le choix de ses sites de nidification, pour peu qu'ils répondent aux deux contraintes suivantes : zones situées le plus possible à l'abri des prédateurs terrestres et à substrat dégagé. C'est ainsi qu'elle recherche plus particulièrement des îlots sableux, mais qu'elle est capable de s'adapter à des sites artificiels.

ZPS Basse Plaine de l'Aude

SITES DE REPRODUCTION

L'espèce se reproduit sur des îlots sur la lagune de Pissevaches. Les effectifs de ses dix dernières années ont oscillé entre 15 et 128 couples (Données P. Cramm)

L'espèce tente de se reproduire depuis trois ans sur l'étang de Vendres, au sein de petites colonies de mouettes rieuses. Les sites d'installation se situent sur des massifs de roseaux au nord de l'étang et un bout de digue du canal de l'EID.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- Prédation terrestre par les rats sur les zones non isolées et prédation par le Goéland sur tous types de sites
- Dégradation des sites de reproduction (artificialisation du fonctionnement hydraulique, disparition des sites favorables...)
- Perturbations dues aux activités humaines, notamment celles liées au tourisme et aux sports nautiques

CONSERVATION

- Limitation des espèces concurrentes
- Surveillance des colonies de reproduction et l'aménagement de sites : créations d'îlots
- Gestion des niveaux d'eau adaptés au printemps des principaux sites de reproduction

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Talève sultane

Porphyrio porphyrio

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne)

LIVRE ROUGE

Annexe I Directive Oiseaux
Non Evalué

DETERMINANTE ZNIEFF

Oui



Généralités

Description

Longueur : 45-50 cm

Rallidé de taille imposante au plumage bleu foncé et à reflets lilas. La Talève présente un large bec rouge avec une plaque frontale et de fortes pattes rouge vif.

DISTRIBUTION

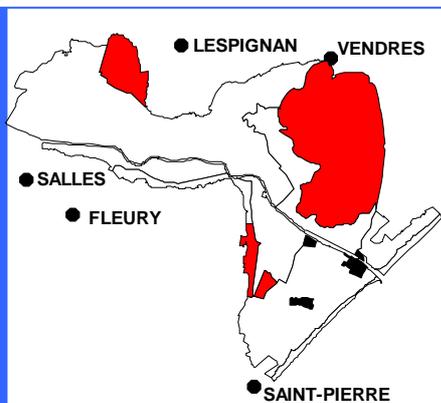
Languedoc-Roussillon : Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault

France : Littoral méditerranéen des PO à la Camargue

ECOLOGIE

Ce Rallidé fréquente les zones humides, riches d'une abondante végétation palustre (*Typha sp.*, *Phragmites sp.*, *Scirpus sp.*) dont elle se nourrit. L'espèce est en théorie sédentaire et niche dès le mois d'avril et des poussins sont observés jusqu'au cœur de l'été. L'espèce est très discrète et sa présence sur une zone humide quand les densités sont faibles n'est pas facile à établir.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

L'espèce a colonisé la basse Plaine de l'Aude en 1999, date de sa première observation à Pissevaches.

Depuis, l'espèce a été trouvée aussi bien sur l'étang de la Matte où vraisemblablement 2 couples se sont reproduits en 2004 et sur l'étang de Vendres où 2 couples ont été trouvés en 2006.

Sur Pissevaches, elle a été observée en 2005 sur le marais des charrués.

Au total ce sont probablement 4 à 5 couples qui se reproduisent dans la ZPS.

Etant donné l'expansion de l'espèce en méditerranée, on peut penser que la Talève sultane va étoffer ses effectifs localement dans un proche avenir

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

Salinisation trop importante des roselières

Destruction par tirs en période de chasse (les premières mentions de l'espèce localement étaient des oiseaux tués à la chasse)

Gestion hydraulique inadaptée ne respectant pas les cycles naturels.

CONSERVATION

Maintien des niveaux d'eau printaniers dans les parcelles les plus douces (typhaie, phragmitaie)

Sensibilisation des chasseurs pour éviter les tirs accidentels sur cette espèce protégée

Table des Annexes

Annexe I : Procédure de désignation des sites Natura 2000 (ZPS et SIC).

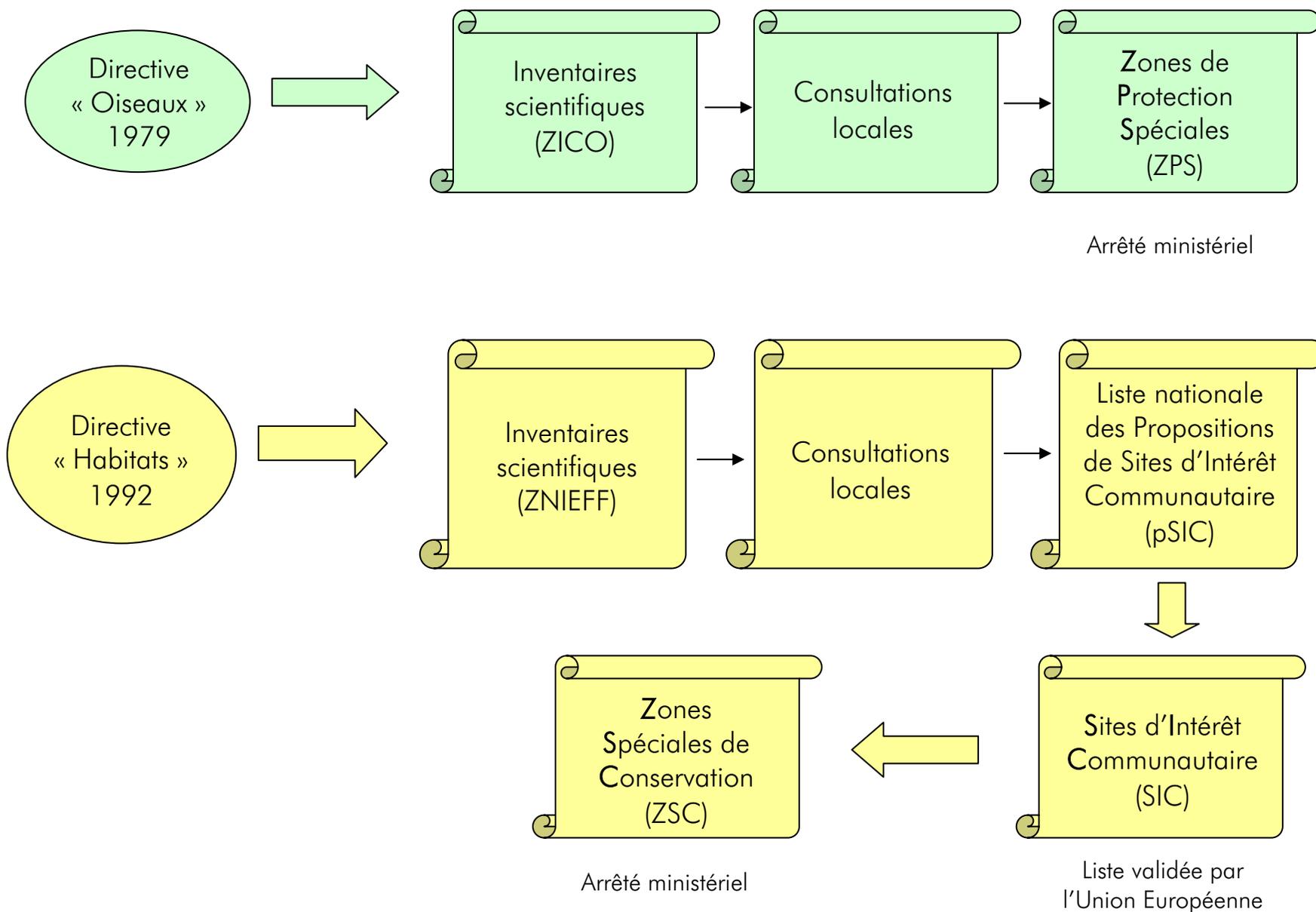
Annexe II : Composition du comité de pilotage.

Annexe III : Exemple de cahier de pâturage tournant – Manade.

Annexe IV : Exemple de cahier de pâturage tournant – Elevage ovin.

Annexe V : Méthodologie de prospection : chiroptères.

Annexe I : Procédure de désignation des sites Natura 2000



Annexe II : Composition du comité de pilotage



Arrêté interpréfectoral n°2007-11-2147

Portant constitution d'un comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un document d'objectifs sur les sites Natura 2000, FR 910 1435 et FR 911 0108, de la Basse Plaine de l'Aude

Le Préfet de l'Aude,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Le Préfet de la Région Languedoc Roussillon
Préfet de l'Hérault
Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre du Mérite

VU la directive CEE 79-409 du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux ;

VU la directive CEE 92-43 du Conseil des communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L110-1 et L110-2 ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.414-1 à L.414-7 ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles R. 414-8 à R. 414-24 ;

VU la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

VU la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux et notamment les articles 140 à 146 ;

VU l'arrêté Ministériel du 26 octobre 2004 portant désignation du site Natura 2000 Basse Plaine de l'Aude (zone de protection spéciale) ;

VU l'arrêté interpréfectoral n°2001-3931 portant constitution d'un arrêté de pilotage local pour l'étude d'un document d'objectifs sur les sites des basses plaines de l'Aude et du cours inférieur de l'Aude

VU les avis de la directrice régionale de l'environnement et des directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt de L'Aude et de l'Hérault ;

VU le courrier de madame le ministre de l'écologie et du développement durable du 14 février 2003 désignant le Préfet de l'Aude, Préfet coordonnateur pour le site de la Basse Plaine de l'Aude ;

VU la décision du 29 septembre 2006 de la Commission européenne concernant le site d'importance communautaire FR9101435 de la Basse Plaine de l'Aude ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aude

ARRETE

ARTICLE 1

L'arrêté interpréfectoral n° 2001-3931 est abrogé.

ARTICLE 2

Il est créé un comité de pilotage chargé d'élaborer, de soumettre à l'approbation préfectorale et de suivre à la mise en œuvre du document d'objectif concernant les sites Natura 2000, FR 910 1435 et FR 911 0108, de la Basse Plaine de l'Aude.

ARTICLE 3

la composition du comité de pilotage est fixée comme suit, chacun des membres ci-dessous pouvant se faire représenter :

Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

- M. le Président du Conseil Régional
- M. le Président du Conseil Général de l'Aude
- M. le Président du Conseil Général de l'Hérault
- M. le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de la Basse Vallée de l'Aude
- M. le Président du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude
- M. le Président du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée
- M. le Président de la Communauté de Communes La Domitienne
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise
- Messieurs les maires de Fleury d'Aude, Lespignan, Nissan-lez-Enserune, Salles d'Aude, Vendres
- M. le président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE « Basse Vallée de l'Aude »
- M. le Président du SYCOT de la Narbonnaise
- M. le Président du Syndicat Mixte du SCOT du Biterois

Collège des usagers

- M. le Président de la chambre d'agriculture de l'Aude
- M. le Président de la chambre d'agriculture de l'Hérault
- M. le Président des Vignerons du pays d'Enserune
- M. le Président de l'ASA de Lespignan
- M. le Président de l'ASA de Salles d'Aude
- M. le Président de l'AFA de Lespignan
- M. le Président du groupement de gestion des prés de Lespignan
- M. le Délégué régional du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
- M. le Président de l'Entente Interdépartementale de Démoustication
- M. le chef du Service Maritime et de la Navigation Languedoc Roussillon
- M. le Président de la fédération Régionale des Chasseurs de Languedoc-Roussillon
- MM les Présidents des associations de chasses des communes de Fleury d'Aude, Vendres, Lespignan, Nissan-lez-Enserune, Salles d'Aude
- M. le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux
- M. le Président du Conservatoire Régional des Espaces Naturels
- M. le Président de l'association PEGASE
- M. le Président de la Société de Protection de la Nature, comités de l'Aude et de l'Hérault
- M. le Président de l'association de l'étang de Vendres, Patrimoine et Nature
- M. le Président de l'association Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois
- M. le Président de l'association ASPECT de Fleury d'Aude
- Un représentant des propriétaires fonciers sur l'étang de Vendres
- Un représentant des propriétaires fonciers sur la commune de Fleury d'Aude
- M. Le Président du Syndicat des éleveurs du Languedoc Roussillon
- M. Le Président de la Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air du Languedoc-Roussillon
- M. Le Président du Syndicat Départemental des Vignerons de l'Aude

Collège des services et des établissements publics de l'état (consultatif)

M. le Préfet de l'Aude ou son représentant
M. le Préfet de l'Hérault ou son représentant
Mme la Directrice Régionale de l'Environnement
M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aude
M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de l'Hérault, délégué
Mme La Directrice Départementale de l'Equipement de l'Aude
M. le Directeur Départemental de l'Equipement de l'Hérault, délégué
M. le Directeur Interdépartemental des Affaires Maritimes
M. le Délégué Régional de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée
M. le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
M. le Délégué Interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
M. le Directeur Régional de l'Equipement Languedoc Roussillon
M. le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

Les experts (consultatif)

A la demande du comité de pilotage, le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel pourra proposer des experts pour aider le comité de pilotage à l'élaboration du document d'objectifs.

ARTICLE 4

Le comité de pilotage est présidé par un élu désigné par le collège des collectivités territoriales conformément aux dispositions réglementaires. A défaut d'une désignation dans les 3 mois suivant le 1^{er} Comité, le Préfet ou son représentant assure la présidence de celui-ci. Le comité de pilotage se réunit sur convocation de son Président
Des groupes de travail seront mis en place par le comité de pilotage pour approfondir la réflexion scientifique et technique. Ils pourront associer des spécialistes ou des organismes non représentés dans le comité de pilotage.

ARTICLE 5

La structure, maître d'ouvrage chargée de l'élaboration du document d'objectifs sera désignée lors de la première séance du comité de pilotage.
Le secrétariat du comité de pilotage sera assuré par cette structure.

ARTICLE 6

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aude, le sous-préfet de Narbonne, la directrice régionale de l'environnement et les directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt de l'Aude et de l'Hérault sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré aux recueils des actes administratifs et dont copie sera transmise à chaque membre du comité de pilotage.

A Carcassonne, 18 SEP. 2007

Le Préfet de l'Aude
Préfet coordonnateur


Bernard LEMAIRE

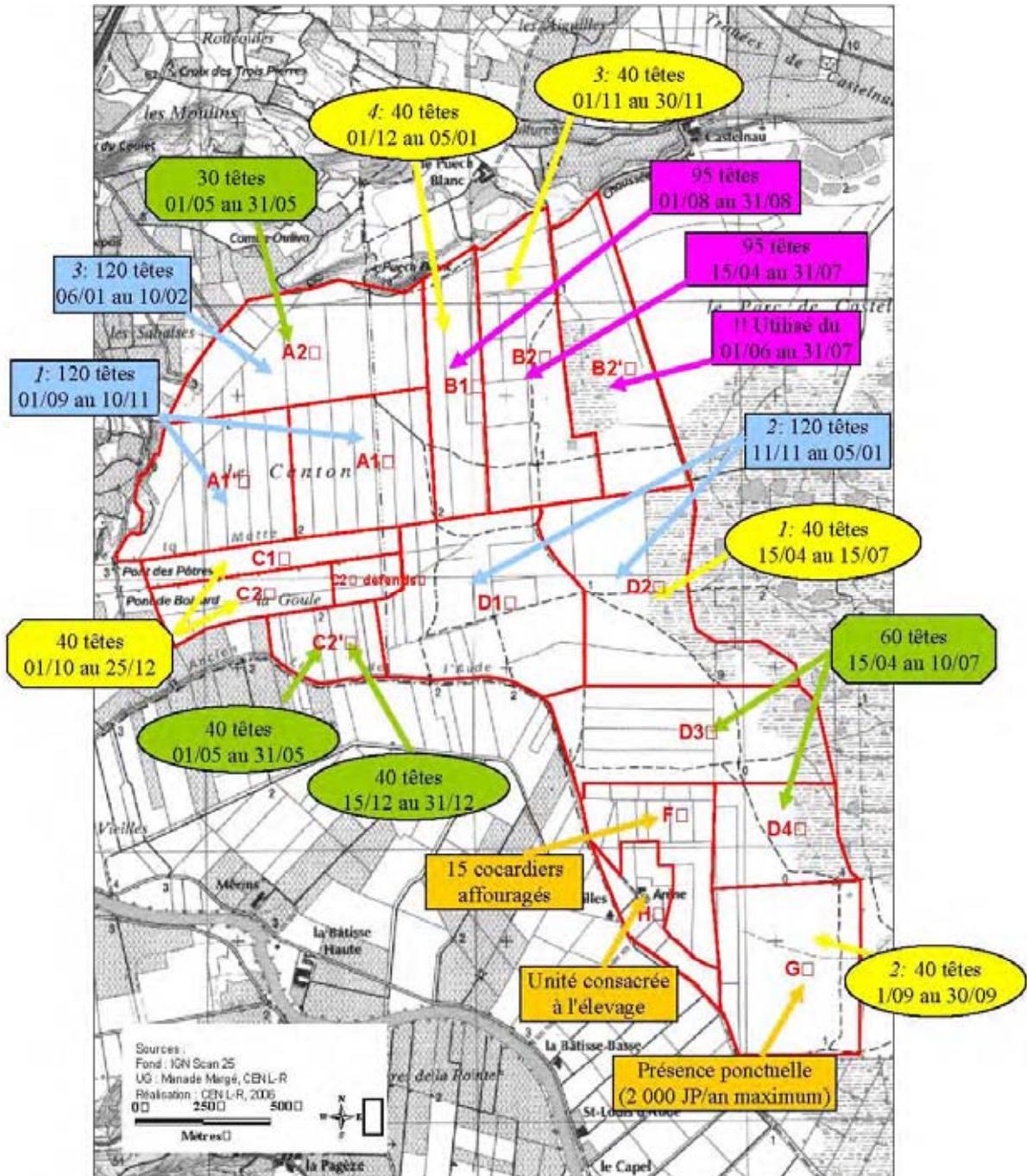
Le Préfet de l'Hérault

Pour le Préfet de l'Hérault

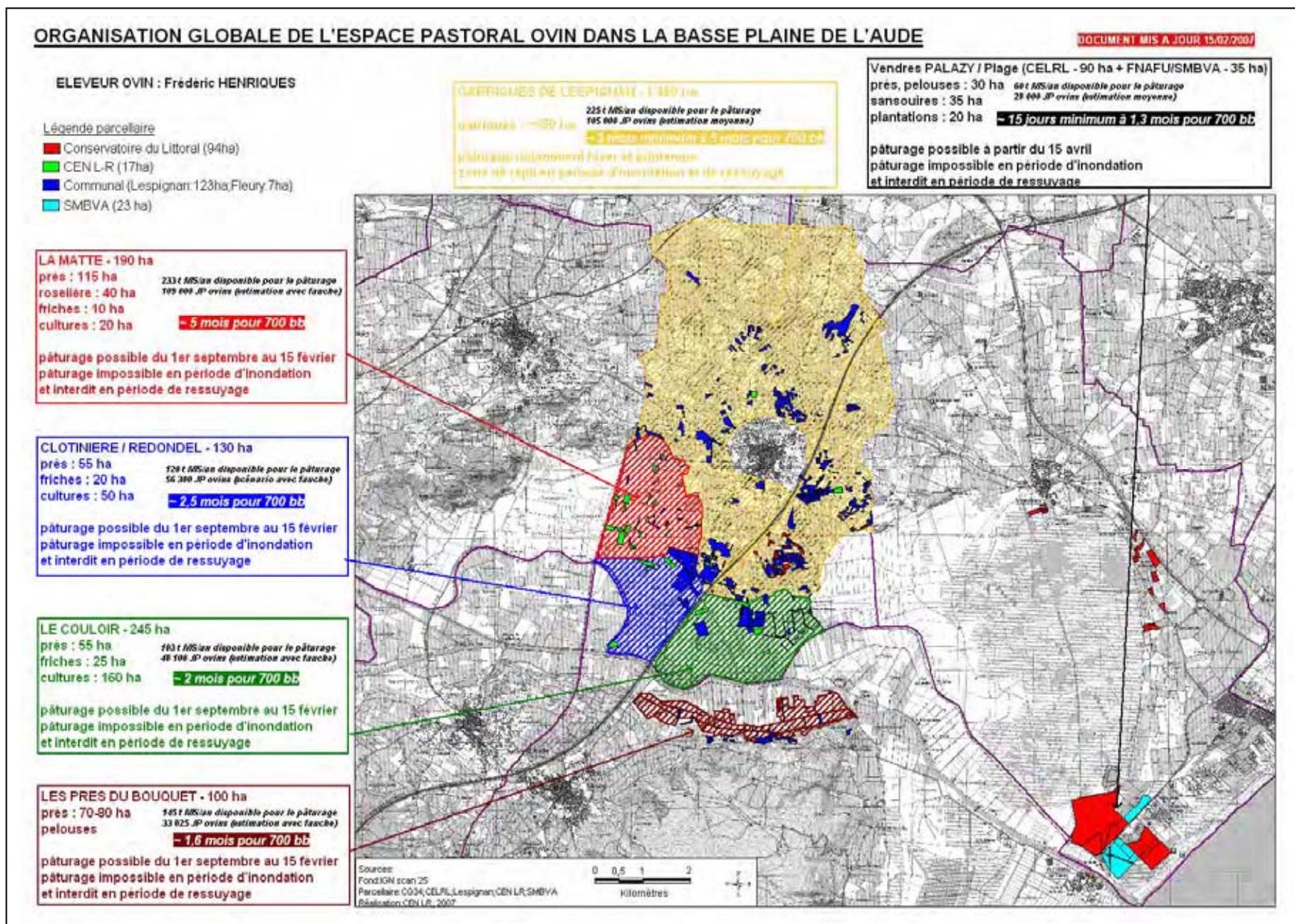
Jean-Louis LAMINE


Annexe III : Exemple de calendrier de pâturage tournant - Manade

Calendrier de pâturage, Manade Margé (oct. 06). Zone du Canton et alentours.
Convention CELRL / Estelle Chaptal



Annexe IV : Exemple de calendrier de pâturage tournant – Elevage ovin



Annexe V : Méthodologie de prospection chiroptères

L'inventaire s'est basé sur trois méthodes :

- La détection et l'analyse des ultrasons émis par les chauves-souris lors de leurs chasses et déplacements. Trois types de détecteurs ont été utilisés : Pettersson D 240 X et Pettersson D 1000 X à expansion de temps et ANABAT SD1 qui est un appareil qui permet d'enregistrer les chauves-souris automatiquement tout au long de la nuit dans un endroit précis. Des écoutes nocturnes avec un détecteur d'ultrasons permettent à la fois d'identifier 27 espèces ou groupes d'espèces sur les 33 de la faune française et d'obtenir des données semi-quantitatives sur leur fréquence et leur taux d'activité. Étant donné la surface du secteur à inventorier, nous avons procédé par échantillonnage avec des points d'écoutes dans les milieux jugés les plus favorables pour rencontrer le Grand et le Petit Rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées et le Minoptère de Schreibers.
- La capture au filet japonais. Cette méthode consiste à tendre des filets en travers des couloirs de déplacements des chauves-souris (rivière, canaux, haies,...) ou à l'entrée de gîtes potentiels (bâtiments, ruines, caves) afin de les capturer. Cela permet de vérifier l'état sexuel des animaux attrapés (femelles gestantes ou allaitantes,...) et nous indique donc le statut des espèces présentes (reproductrice, estivante,...).
- La visite de bâtiments favorables. Cette méthode consiste à visiter, avec l'accord des propriétaires, les bâtiments favorables à l'accueil des Rhinolophes et des Murins à oreilles échancrées (granges, ruines avec toiture, caves,...).

INVENTAIRES DE TERRAIN

Un premier inventaire, en mai 2002, a eu lieu au cours d'une étude que nous avons menée. Le but était de mesurer les impacts du projet de remodelage des berges de l'Aude en aval de Coursan. Les données recueillies ne concernaient donc que le cours de l'Aude et ont été reprises dans ce travail.

Une deuxième campagne de prospections a été réalisée en juillet et août 2002 et avait pour premier objectif de localiser d'éventuels gîtes d'espèces anthropophiles situés dans des bâtiments. Ainsi, une série d'habitations (abandonnées ou non) ainsi que des ouvrages d'art (ponts...) ont fait l'objet d'une visite (voir la liste et les résultats en annexe). La période choisie permettait a priori de cerner les colonies de parturition.

Ensuite, plusieurs nuits d'écoutes à l'aide de deux détecteurs d'ultrasons Pettersson D240X ont été réalisées de manière à obtenir à la fois des données spécifiques et quantitatives (densité d'animaux en chasse sur un habitat donné). Ce type de matériel allie deux systèmes d'écoute d'ultrasons (hétérodyne et expansion de temps) pour affiner la détermination. Celle-ci a été réalisée sur la base des résultats d'une étude menée en France depuis 1988 (BARATAUD, 1992a & 1996). A l'heure actuelle dans de bonnes conditions d'écoute et avec un détecteur à expansion de temps, 19 espèces sur les 33 françaises sont identifiables, les autres étant regroupées par paires d'espèces d'un même genre. Chacune de ces 19 espèces utilise dans les conditions données des signaux de structure type jugée discriminante. Lorsque ces signaux, sous des pressions environnementales ou sociales, sont soumis à des variations rendant possible un recouvrement avec une ou plusieurs autres espèces, la détermination est alors classée incertaine (*Myotis* sp. ou *Chiroptera* sp.).

Les séances d'écoute débutaient dès le crépuscule et se déroulaient, selon la configuration du terrain, tantôt à poste fixe, tantôt le long du parcours de transects définis au préalable. Lors des écoutes étaient notés les différents types d'activité ainsi que les milieux fréquentés.

Un contact correspond à une séquence acoustique bien différenciée, quelle que soit sa durée. Lorsque plusieurs individus évoluent simultanément, leur nombre, observé ou évalué, est exprimé en contacts. Ces derniers, selon leur qualité (durée, intensité), étaient attribués à une espèce, un genre, un groupe d'espèces ou à un chiroptère indéterminé, ainsi qu'à une activité de transit, de chasse ou inconnue.

L'activité de chasse est décelée grâce à la présence d'accélération dans le rythme des impulsions, typiques de l'approche d'une proie. La notion de transit recouvre ici un déplacement rapide dans une direction donnée d'un vol linéaire, mais sur une distance inconnue. Quelle qu'en soit la signification, le transit peut indiquer que le milieu traversé n'offre pas les conditions trophiques éventuellement recherchées par l'animal à cet instant précis. Ce type d'activité est plus aisé à discerner chez une espèce audible de loin (*Nyctalus* sp., *Eptesicus* sp., *Tadarida teniotis* ...) car la séquence plus longue permet de révéler un vol en ligne droite sur

200 mètres minimum (sans retour, ni séquence de capture de proie). C'est ainsi que la plupart des contacts d'activité indéterminée concernent des petites espèces audibles dans un faible rayon.

Enfin, deux nuits de capture, à l'aide d'un filet japonais du même type que ceux utilisés pour la capture des passereaux, ont été organisées³. Bien que marginales, celles-ci avaient pour but d'obtenir des informations supplémentaires. Premièrement, des espèces difficiles à déterminer à l'aide d'un détecteur pouvaient être capturées et venir compléter l'inventaire spécifique. Deuxièmement, des données sur l'état sexuel des animaux capturés permettent d'obtenir des renseignements sur le statut reproducteur de l'espèce. Les deux sites choisis sont des entrées de cavités souterraines (un ancien aqueduc romain au Nord de l'étang de Vendres et une toute petite grotte le long du ruisseau du Bouquet) qui sont généralement visitées par la plupart des espèces au cours d'une nuit de chasse afin de se reposer, de déféquer etc... Ainsi, nos chances d'obtenir le maximum de renseignements dans un rayon de quelques kilomètres autour du site de capture sont meilleures que si nous avions choisi d'autres sites.

Puis en 2003, 2004, 2005 et 2006, la Grotte du Ruisseau du Bouquet a fait l'objet d'un suivi de la part du Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon (V. Rufay, V. Fradet et B. Melsion), qui a consisté en une séance de captures au niveau de la Grotte du Ruisseau du Bouquet le 18 mai 2003 et en un suivi annuel de la reproduction des chauves-souris à l'intérieur de la grotte.

LIMITES DE LA METHODE

L'ensemble des trois méthodes utilisées avait pour but d'obtenir un maximum d'informations pertinentes en peu de temps et avec le minimum de contraintes d'application technique. C'est pourquoi les résultats obtenus ne peuvent permettre de tirer des conclusions définitives.

La première contrainte relève de la superficie de la zone considérée qui est très importante. Pour pallier à cela, nous nous sommes attachés à réaliser des écoutes dans différents types de configuration paysagère les plus propices à la présence de chiroptères.

Tout d'abord le long de l'Aude car la présence d'eau douce est indispensable aux chiroptères en chasse. Ensuite le long du massif de la Clape car il s'agit du secteur idéal en termes de gîtes cavernicoles (grottes...) qui sont recherchés par les espèces troglodytes toutes figurant à l'annexe 2 de la directive européenne. De plus, cette zone présente une structure paysagère et une qualité de milieu adéquate aux chauves-souris : corridor boisé le long d'un ruisseau et prairies de fauche. Enfin, la partie nord de l'étang de Vendres où la présence de villages, de mas, offre un certain nombre de gîtes potentiels et les zones de marais à roselière et de prairies humides pâturées sont des terrains de chasse privilégiés.

D'autres secteurs comme les bassins de décantation de Lospignan ont également fait l'objet d'écoutes en raison de leur attrait potentiel. (Voir la carte des zones prospectées). Pourtant ces écoutes n'ayant été réalisées qu'une seule fois, elles ne constituent qu'une première approche de la répartition des chauves-souris et des secteurs de forte densité le long des itinéraires de prospection. D'autre part, la distance de captage du détecteur varie suivant les espèces de 200 mètres pour la Sérotine commune à quelques mètres pour les rhinolophes. Autrement dit, on ne détecte la présence d'animaux que dans une bande étroite le long des parcours. Par commodité, ceux-ci ont suivi la plupart du temps la route ou les chemins. Cependant, le choix des parcours a permis d'échantillonner la plupart des milieux présents (voir carte des zones d'écoute).

Deuxièmement, les bâtiments de la zone d'étude n'ont pu être visités dans leur totalité. Aussi, certains mas de configuration favorable seront à prospecter ultérieurement et ceci est précisé dans le tableau des résultats.

Enfin, toutes les saisons n'ont pu être explorées et un manque évident de données régulières au cours d'une année apparaît.